

# Solidaires

# International

n°1 avril 2006

**Dossier : le syndicalisme dans quelques pays d'Europe**

**Union syndicale Solidaires** 93 bis rue de Montreuil - 75011 Paris  
Tél : 01 58 39 30 20 Fax : 01 43 67 62 14  
[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org) [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

## SOMMAIRE

### Editorial

Présentation de la revue	page 3
Après la victoire du "Non" en France et aux Pays-Bas	page 4
4ème Forum Social Européen	page 5
Réseau : rencontres syndicales européennes	pages 6 - 7

### Dossier Europe

<b>Allemagne</b>	pages 8 - 12
Le mouvement syndical allemand et l'Europe (Willi Hajek)	pages 13 - 14
<b>Belgique</b>	pages 15 - 17
Dans l'ombre des institutions : les syndicats belges face à l'Europe (MW)	pages 18 - 22
<b>Grèce</b>	pages 23 - 28
<b>Italie</b>	pages 29 - 32
<b>Pays-Bas</b>	pages 33 - 35
Le mouvement syndical néerlandais, partie intégrante du poldermodel (TIE)	pages 36 - 43
Un vote contre le néo-libéralisme (Patrick Van Klink)	pages 44 - 49
<b>Pologne</b>	pages 50 - 56
<b>Royaume-Uni</b>	pages 57 - 62
Réorienter le syndicalisme britannique (Fred Leplat)	pages 63 - 68
<b>Corse</b> : le syndicat des travailleurs corses	pages 69 - 73

Agir au sein d'une multinationale : l'exemple de France Télécom	pages 74 - 75
- MobilCom (Allemagne)	pages 76 - 78
- Sénégal	pages 79 - 82

Agir au niveau sectoriel : déclaration de syndicats européens de cheminot(e)s	pages 83 - 85
-------------------------------------------------------------------------------	---------------

Burkina Faso : répression antisyndicale à SITARAIL	pages 86 - 91
Avec les ouvrières de "La Galicienne" au Burkina Faso	pages 92 - 93
Mali : les impacts de la privatisation des chemins de fer	pages 94 - 103
Maroc : partenariat euro-méditerranéen (Lucile Daumas)	pages 104 - 106
Missions syndicales Solidaires en Palestine	pages 107 - 110

Présentation de l'Union Syndicale Solidaires	pages 111 - 112
----------------------------------------------	-----------------

## UN NOUVEL OUTIL POUR LE TRAVAIL INTERNATIONAL DE SOLIDAIRES

*L'Union syndicale Solidaires a inscrit dans ses orientations la nécessité de travailler au niveau international, de construire des convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux, avec tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui agissent pour un autre monde.*

*Depuis plusieurs années, ce travail se concrétise par notre participation aux Forums sociaux, européens ou mondiaux, ou aux mobilisations du mouvement altermondialiste (lors des sommets de l'OMC ou du G8 par exemple). Mais il s'agit aussi de construire des mobilisations syndicales sectorielles ou interprofessionnelles au niveau européen et international. Il s'agit aussi de faire vivre la solidarité internationale, dimension indispensable de notre syndicalisme : solidarité avec les militants syndicaux qui subissent la répression dans leur pays ou solidarité avec les peuples du monde qui subissent la domination et la guerre.*

*Pour être efficace dans ce travail et pour faire en sorte qu'il ne concerne pas que quelques spécialistes, nous pensons utile de mettre en commun dans l'ensemble des structures de Solidaires des informations et des analyses sur ces thèmes. C'est cette volonté qui nous conduit aujourd'hui à lancer un bulletin pour alimenter le travail international de Solidaires et de ses différents syndicats : rendre visible ce qui se fait déjà au sein de notre organisation et en particulier les initiatives internationales menées par des syndicats de Solidaires, permettre à chacun et chacune de comprendre la diversité des situations sociales et syndicales dans les différents pays, soutenir des campagnes et des initiatives européennes et internationales dans lesquelles Solidaires est impliqué, donner des références de sites et de lectures pour ceux et celles qui veulent aller plus loin... Nous essaierons de mettre tout cela dans cette nouvelle publication de Solidaires qui est prise en charge par la commission internationale (Rappel : cette commission est ouverte à toutes les organisations de Solidaires qui sont intéressées par ce travail – pour tout contact : [coup@solidaires.org](mailto:coup@solidaires.org))*

*Soucieux d'être un outil au service des syndicats de Solidaires, chaque numéro comportera un dossier en partie lié à l'actualité.*

*En raison de la tenue du FSE d'Athènes, il nous a paru opportun de centrer ce numéro sur l'Europe en cherchant à donner un aperçu du syndicalisme, et donc de la vie politique, dans quelques pays. Tous les articles de ce dossier ont été relus et/ou écrits par les partenaires avec lesquels les syndicats de Solidaires sont en contact dans les pays concernés.*

*Il n'a malheureusement pas été possible d'y aborder une dimension essentielle : celle des divers mouvements sociaux : droits des femmes, logement, chômage, anti-racisme, migrants, etc. Nous nous efforcerons de combler ce manque par la suite, car ils constituent un élément essentiel de la recomposition du syndicalisme auquel Solidaires entend contribuer.*

***Vous avez entre les mains le numéro 1, qui est aussi un numéro test : faites le circuler et n'hésitez pas à faire remonter vos réflexions, vos critiques ou vos propositions à [baron@sudptt.fr](mailto:baron@sudptt.fr)***

## **APRÈS LA VICTOIRE DU NON EN FRANCE ET AUX PAYS-BAS**

La victoire du "Non" en France et aux Pays-Bas a constitué un sérieux grain de sable dans la mécanique bien huilée de la politique néo-libérale. A en croire un sondage, si la législation avait permis l'organisation d'une telle consultation en Allemagne, la réponse aurait été la même qu'en France et aux Pays-Bas. Craignant la multiplication de ce genre de refus, les gouvernements des pays où de tels référendums étaient prévus les ont précipitamment annulés.

Même si quelques voix de droite se sont parfois mêlées au vote pour le Non, celui-ci a été fondamentalement l'expression des salariés et des couches populaires. En France, 80 % des ouvriers d'industrie ont voté "Non", de même 60 % des employés, 65 % des fonctionnaires, 71 % des chômeurs et des salariés précaires. La majorité de ceux dont le revenu mensuel est inférieur à 3 000 euros ont voté "non", alors que la majorité de ceux gagnant plus de 3 000 euros ont voté "Oui". Aux Pays-Bas, tous les partis politiques (sauf le petit SP\* ), les directions syndicales, les médias ont plaidé pour le "Oui". Rien n'y a fait : 62 % des électeurs ont rejeté le projet de Constitution, soit une majorité encore plus grande qu'en France. Le sens de ce vote est parfaitement clair : dans les quartiers pauvres d'Amsterdam le vote "non" a été écrasé allant parfois jusqu'à 79 %. Une large place est faite dans cette revue à ce pays, généralement peu connu des syndicalistes français.

Les électeurs français et hollandais n'ont pas rejeté l'Europe en tant que telle, ou les "plombiers polonais". Ils ont rejeté les dégâts du "marché libre et sans entrave", les attaques contre les services publics, la montée du chômage et la précarisation du travail. Ils ont rejeté toutes les politiques néolibérales appliquées depuis vingt-cinq ans par les gouvernements de droite ou prétendument de gauche, au profit des patrons et des actionnaires.

Mais il reste à transformer l'essai : en effet les gouvernements européens et les institutions de l'Union européenne restent obstinément sourds aux revendications populaires. Pire ils veulent faire passer en force une Directive Bolkestein qui avait servi de point de ralliement aux opposants à la politique néo-libérale.

Ces gens-là ne comprennent que les rapports de forces. A nous de le construire au travers de la campagne contre la Directive Bolkestein, au travers de la préparation du prochain Forum Social Européen, au travers de la lutte quotidienne au sein des multinationales qui servent de mentor à une telle politique.

Mais pour être efficace, il faut encore se connaître et se comprendre au-delà des frontières des cultures, des histoires nationales et des langues. Cela nos adversaires savent le faire mieux que nous. A nous de combler le retard accumulé. Cette revue a l'ambition d'y contribuer.

\* Le SP (Socialistische Partij), d'origine maoïste, est devenu au cours des années 1990 le principal parti de la gauche radicale large, intégrant des personnalités des mouvements sociaux, des intellectuels, quelques anciens du PC et trois courants trotskistes. [http://en.wikipedia.org/wiki/Socialist\\_Party\\_%28Netherlands%29](http://en.wikipedia.org/wiki/Socialist_Party_%28Netherlands%29)

# 4<sup>e</sup> FORUM SOCIAL EUROPEEN

## **4<sup>eme</sup> FORUM SOCIAL EUROPEEN** **ATHENES, 4 AU 7 MAI 2006**

Le prochain FSE aura lieu à Athènes du 4 au 7 mai 2005. Dans les Assemblées européennes de préparation (AEP) un large consensus s'est dégagé pour centrer le prochain FSE sur les enjeux européens. La crise politique que traverse l'Union européenne, révélée par la victoire du "Non" en France comme au Pays-Bas, impose aux mouvements sociaux présents dans les Forums sociaux de franchir une étape à Athènes. Le prochain FSE doit permettre de faire un pas dans l'élaboration d'alternatives antilibérales au plan européen et dans la mise sur pied de campagnes et mobilisations plus efficaces.

L'expérience de la mobilisation européenne contre la directive Bolkestein (directive de libéralisation des services) montre qu'il est possible de construire des campagnes européennes efficaces, capables de peser dans le débat public et de mettre la pression sur les parlementaires et les gouvernements européens.

Le FSE est un espace qui permet la rencontre et le débat entre de nombreux mouvements sociaux venus de tous les pays d'Europe, mais aussi au-delà, en particulier des différents pays de l'Est, comme des pays du bassin méditerranéen. Les thèmes seront divers : la question de la guerre, la place de l'Europe dans la mondialisation libérale, les migrants, les discriminations, les droits sociaux, les services publics, l'environnement, la démocratie, l'agriculture, les luttes des femmes, les politiques sécuritaires... Un réseau de différents mouvements, dont l'Union syndicale Solidaires, s'est constitué depuis novembre dernier pour construire une "Charte de principes pour une autre Europe" : ce travail devrait aboutir à Athènes et permettre d'appuyer des mobilisations européennes en 2006 et 2007. L'objectif fixé est ambitieux : rédiger un texte de principes dessinant les contours sociaux, économiques et politiques d'une Europe alternative à l'Europe libérale. Mais il y a urgence : la campagne du Non en France, et son succès, a montré qu'il y avait une aspiration profonde à lier le combat contre l'Europe libérale à la défense d'une Europe alternative.

Une Assemblée des femmes se tiendra durant le FSE pour favoriser la convergence et la solidarité des luttes de femmes sur l'ensemble du continent européen et au-delà. Un FSE, c'est aussi l'occasion de rencontrer des syndicalistes de différents pays et de tisser des liens pour de futurs combats syndicaux internationaux.

L'union syndicale Solidaires sera largement présente à ce FSE, par les séminaires qu'elle y organisera et par une large délégation de militantes et militants. Pour tout renseignement : [www.fse-esf.org](http://www.fse-esf.org)

## RENCONTRE SYNDICALE EUROPEENNE

*L'union syndicale Solidaires a la volonté de construire un réseau syndical européen avec toutes les forces syndicales en Europe, appartenant ou pas à la CES (Confédération européenne des syndicats), mais qui partagent l'idée d'un syndicalisme de luttes et de transformation sociale, et sont critiques vis-à-vis des orientations actuelles de la CES. Cette démarche n'est pas simple à faire vivre car les histoires et les cultures syndicales sont très diverses d'un pays à un autre ; mais elle est indispensable pour construire les solidarités et les mobilisations européennes et internationales face aux multinationales et aux institutions internationales comme le G8, l'OMC ou la Banque mondiale...*

*Une rencontre européenne a eu lieu en ce sens les 25, 26 et 27 novembre 2005 à Paris ; c'était la cinquième du genre. Elle a adopté un appel qui propose des axes de travail pour l'année 2006.*

### DECLARATION FINALE DE LA CINQUIEME ASSEMBLEE DU RESEAU SYNDICAL ALTERNATIF EUROPEEN

Le Réseau Syndical Alternatif Européen a tenu sa 5ème assemblée les 25, 26 et 27 novembre à Paris. Ont participé à cette rencontre les organisations syndicales suivantes : CGT (Espagne), CNT (France), UniCOBAS (Italie), SinCOBAS (Italie), CUB (Italie), Union syndicale SOLIDAIRES (France), LAB (Pays Basque), SUD Vaud et Genève (Suisse), la tendance intersyndicale Emancipation (France), des militantes et militants du réseau international TIE et des syndicats suisses (Comedia, Syndicat Services Publics)...

Partout en Europe, les attaques s'accroissent contre les travailleurs et les travailleuses, leurs acquis sociaux, contre les services publics et contre tous les mouvements sociaux qui résistent à ces attaques. Les luttes sociales qui se développent dans les différents pays, la victoire du "Non" au traité constitutionnel européen en France et aux Pays-Bas confirment le rejet du modèle social libéral que le patronat et les gouvernements veulent imposer aux populations.

Dans cette situation, nous réaffirmons notre volonté de combattre ces politiques libérales en participant, par nos analyses et nos actions, à la construction des rapports de forces pour imposer une autre construction de l'Europe sur d'autres bases : une Europe qui donne la priorité aux droits fondamentaux, au respect du droit de grève et des libertés syndicales et au partage des richesses, au respect des acquis sociaux et au rejet de toutes les précarités, à l'amélioration des conditions de travail, à la défense et au développement des services publics.

Notre réseau réaffirme sa volonté de s'élargir à toutes les forces syndicales en Europe, qui veulent développer les luttes et s'opposer explicitement, au-delà des frontières des États, au processus de globalisation du capital.

Nous voulons construire des outils de rassemblement permettant de mettre en commun nos expériences, de confronter nos orientations et surtout de faire converger nos actions pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

# RESEAU

Nos diverses expériences, que nous soyons membres ou non de la CES, ont montré le refus de la CES de s'engager véritablement dans ce travail de coordination et de mobilisation. Au contraire, la CES accompagne les orientations libérales actuelles de l'Union Européenne.

En conclusion de ses travaux de Paris, notre réseau s'est engagé à résister à la politique des patronats et des gouvernements européens, à combattre les politiques découlant du processus de Lisbonne, en particulier la directive Bolkestein et toutes les autres directives de libéralisation (postes, chemins de fer...).

Il a affirmé sa volonté de populariser et soutenir les mobilisations sociales se développant dans nos différents pays et d'aider à leur coordination, comme dans le secteur de l'automobile (cf. la déclaration sur ce secteur).

Il a réaffirmé la nécessité de développer la solidarité internationale et le soutien aux hommes et aux femmes qui luttent partout dans le monde pour leur libération et la reconnaissance de leurs identités collectives.

Une rencontre avec un militant palestinien a concrétisé cette démarche.

Notre réseau a pris les décisions suivantes pour rendre plus efficace son travail :

Mise en place de 5 groupes thématiques chargés de proposer des analyses communes, des campagnes et des mobilisations : précarités, Bolkestein, OMC, libre circulation, partage des richesses, services publics - privatisations, alternatives.

Mise en place d'une coordination ouverte permettant d'améliorer notre travail et nos liens, de favoriser la circulation des informations et de préparer l'assemblée annuelle du Réseau Syndical Alternatif Européen.

Il a décidé de poursuivre et renforcer les réseaux sectoriels (automobiles, postes, santé, éducation, transports, nettoyage, femmes) et de les élargir en liaison avec ses objectifs. Ces réseaux sectoriels qui se sont réunis pendant cette assemblée ont fait différentes propositions.

## ALLEMAGNE

### ALLEMAGNE

<b>Population :</b>	<b>82,5 millions</b>
<b>Nombre de syndiqués :</b>	<b>8,9 millions</b>
<b>Taux de syndicalisation :</b>	<b>22 % à 28 %</b>

Même s'il y a 8,9 millions de syndiqués en Allemagne, 20 % d'entre eux sont retraités. D'où un taux de syndicalisation se situant suivant les études entre 22 % et 28,7 %.

Ce taux de syndicalisation relativement faible n'a cessé de baisser depuis 15 ans. Il était en effet de 40,6 % en 1991 et de 35 % en 1995.

#### DES DISPARITES IMPORTANTES EXISTENT

Le taux de syndicalisation est plus forte parmi les travailleurs manuels des usines, ainsi que dans les services publics. Il serait par exemple supérieur à 80 % dans la métallurgie, et beaucoup plus faible dans les PME et dans les services appartenant au secteur privé. Au sein du DGB, les fonctionnaires représentent 64 % des syndiqués, les ouvriers 39 % et les employés 19 %,

En ce qui concerne le DGB, le taux de syndicalisation est supérieur à 40 % à Brême et dans la Sarre, contre 18 % en Bavière.

Les syndicats disposent d'importantes caisses de grève permettant de compenser en grande partie les pertes de revenus liées aux grèves. Réservée aux membres du syndicat, l'indemnité est calculée en fonction notamment de l'ancienneté d'affiliation et du montant de la cotisation versée.

Par ailleurs, pour infléchir la baisse de la syndicalisation, les syndicats ont développé, au cours des 15 dernières années, toute une gamme de services aux adhérents.

#### L'HEGEMONIE DE LA CONFEDERATION DGB

- Le DGB est la principale confédération avec 7,4 millions de membres, soit 83 % des syndiqués allemands. Ses effectifs ont baissé de 37,2 % entre 1990 et 2003, et cela malgré l'intégration des 460 000 membres du syndicat autonome DAG lors de la création de Ver.di. Le DGB syndique toutes les catégories de salariés.

- Le DBB est seul concurrent notable du DGB avec 1,2 million de membres, soit 13,5 % des syndiqués allemands. Ses effectifs ont augmenté de 16% depuis 1990. Le DBB est présent dans le secteur public

- La CGB, une confédération chrétienne, compte autour de 300 000 membres, soit 3 % du nombre total de syndiqués.

- On trouve également des petits syndicats représentant une catégorie particulière de salariés comme par exemple les pilotes d'avions, les médecins, les employés de banque, les journalistes, etc. A contre-courant du processus de concentration, ce type de syndicat se multiplie.

## ALLEMAGNE

### LES RELATIONS ENTRE SYNDICATS ET PARTIS

Historiquement lié au SPD (parti socialiste), le DGB insiste aujourd'hui beaucoup sur son absence de lien formel avec tout parti. Il met en avant qu'au moins un membre de son exécutif national est membre du CDU, le parti chrétien-démocrate. Il y a également quelques membres de la CDU parmi les dirigeants des différents syndicats. Il n'en reste pas moins que le positionnement général des syndicats, et de la plupart de leurs responsables, est proche du SPD, même si certains dirigeants importants soutiennent les Verts.

La DBB affirme également être indépendant de tout parti politique, et accuse le DGB d'être trop proche du SPD.

La CGB continue par contre à se référer explicitement aux valeurs chrétiennes.

### LA STRUCTURATION DES CONFEDERATIONS

Les syndicats du DGB sont historiquement organisés par branche d'industrie. La structuration mise en place après 1945, lors de la création du DGB, est restée largement inchangée pendant de nombreuses années. Depuis le début des années 1990, cependant, un nombre important de fusions ont eu lieu qui ont modifié profondément le paysage.

- Ver.di est maintenant le syndicat le plus important avec 2,6 millions de membres. Ver.di a été créé en mars 2001 par la fusion de 5 syndicats comprenant une partie des transports et des services publics, le commerce et les services financiers, la poste et les télécommunications, le secteur des activités graphiques et de communication, ainsi qu'une structure concernant les employés, le DAG, qui ne faisait pas auparavant partie du DGB. Ver.di cherche désormais à syndiquer à la fois les travailleurs du privé et ceux du public.

- IG Metall, le syndicat des métallos, a été pendant des décennies le syndicat allemand le plus important. Il est maintenant à la deuxième place avec 2,5 millions de membres. Il a pris en 1997 le contrôle du syndicat du textile, et en 1999 celui du syndicat du bois et des matières plastiques.

- IGBCE arrive en troisième position avec 834 000 membres. Il concerne les salariés de la chimie et de l'énergie, dont les syndicats ont fusionné en 1997.

- Ces trois syndicats sont très puissants, et ont certainement davantage de ressources que le DGB lui-même. Les fusions récentes ont également amélioré le rapport des forces en leur faveur : il n'y a en effet plus que 8 syndicats nationaux dans le DGB, et les 3 premiers regroupent 81 % du nombre total d'adhérents du DGB.

A eux deux, Ver.di et IG Metall regroupent plus de 57 % des syndiqués allemands.

Le DBB est composé de 38 syndicats, chacun d'entre eux couvrant une partie donnée du secteur public et les entreprises publiques ayant été privatisées. Dans ces secteurs, 59 % des salariés sont affiliés au DBB, contre 38 % au DGB.

De par leur statut, un certain nombre des adhérents du DBB ne peuvent pas participer aux grèves. Leur rémunération et leurs droits ne sont pas négociés.

Un tiers des adhérents du DBB sont par contre régis par le droit commun, et le DBB négocie en leur nom la convention collective dont ils dépendent.

## ALLEMAGNE



### LES 8 FEDERATIONS DU DGB

#### **Ver.di - Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft**

Fédération unifiée des services

<http://www.verdi.de>

35,5 % des effectifs du DGB

Le président de Ver.di, Bsirske, appartient au parti des verts allemands (Grünen)

#### **IG Metall**

Fédération de la métallurgie

<http://www.igmetall.de>

34,5 % des effectifs du DGB

#### **IG Bergbau, Chemie, Energie**

Fédération des mines, de la chimie et des énergies

<http://www.igbce.de>

10,9 % des effectifs du DGB

#### **IG Bauen-Agrar-Umwelt**

Fédération de la construction, de l'agriculture et de l'environnement

<http://www.igbau.de>

6,3 % des effectifs du DGB

#### **Transnet**

Syndicat des cheminots allemand

<http://www.transnet.org>

3,8 % des effectifs du DGB

#### **Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft**

Fédération de l'éducation et la recherche

<http://www.gew.de>

3,5 % des effectifs du DGB

#### **Gewerkschaft Nahrung-Genuss-Gaststätten**

Fédération de l'alimentation et de l'hôtellerie

<http://www.ngg.net>

3,2 % des effectifs du DGB

#### **Gewerkschaft der Polizei**

Fédération de la police

<http://www.gdp.de>

2,5 % des effectifs du DGB

### BIBLIOGRAPHIE :

Labour research department : Worker representation in Europe (may 2004) [www.lrd.org.uk](http://www.lrd.org.uk)

IGAS : Le financement des syndicats, étude d'administration comparée, le cas de l'Allemagne (septembre 2004)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000588/index.shtml>

IRÉS : Nombreux articles en ligne sur [www.ires-fr.org/files/ires/IRÉS.htm](http://www.ires-fr.org/files/ires/IRÉS.htm)

<http://www.dgb.de/sprachen/franzoesisch/kontakte.htm>

[http://www.verdi.de/0x0ac80f2b\\_0x00d628ae](http://www.verdi.de/0x0ac80f2b_0x00d628ae)

## ALLEMAGNE



### LES PARTIS POLITIQUES ALLEMANDS

Lors des élections de septembre 2005, les partis ayant déjà eu des responsabilités gouvernementales ont obtenu respectivement :

CDU/CSU (démocrates chrétiens) :	35,2 %	226 députés
FDP (libéraux) :	9,8 %	61 députés
SPD (socialiste) :	34,3 %	222 députés
Grünen (verts) :	8,1 %	51 députés

A la gauche de ces partis, un nouveau regroupement politique, le « Parti de gauche » ou Linkspartei, a réussi une percée électorale spectaculaire avec 8,7 % des voix et 54 élus au Parlement. Des représentants du Linkspartei participent à deux exécutifs régionaux (Länder).

### On trouve dans le Linkspartei plusieurs composantes :

- **WASG (Wahlalternative - Arbeit und soziale Gerechtigkeit)** qui résulte de la fusion en juin 2004 de deux courants :

\* d'une part « Wahlalternative » (alternative électorale) formé par des militants de la revue Sozialismus et du groupe de chercheurs « Memorandum » (gauche keynésienne) ;

\* d'autre part, « Initiative für Arbeit und soziale Gerechtigkeit » (Initiative pour le travail et la justice sociale) formé par des responsables de l'IG Metall de la Bavière du Nord.

On retrouve dans WASG des militants appartenant par ailleurs à diverses petites organisations de la gauche anticapitaliste allemande (voir plus loin).

#### - **PDS (parti de la gauche démocratique)**

Ce parti est issu du SED, le parti communiste autrefois au pouvoir en Allemagne de l'Est.

Il comporte en son sein une aile souhaitant un retour à l'ancienne RDA (Kommunistische Plattform) et une aile très attachée à la participation aux exécutifs régionaux.

- **DKP : parti communiste de l'ancienne Allemagne de l'Ouest** qui compterait aujourd'hui entre 3 000 et 5 000 adhérents

- **Anciens du SPD**, dont l'ancien président du parti, Oskar Lafontaine

#### - **Groupes de tradition trotskyste (présents dans le WASG) :**

- Linksruck (Un coup à gauche), appartenant au même courant que le SWP britannique (IST)

- SAV (Alternative socialiste), du courant « militant » (CWI) lié au Socialist Party britannique

- ISL (Gauche socialiste internationaliste), du même courant que la LCR française.

- **DIDF (Fédération des organisations ouvrières démocratiques)**, une importante organisation de masse d'origine maoïste implantée dans l'immigration turque et comportant de nombreux militants syndicaux.

## ALLEMAGNE

E  
U  
R  
O  
P  
E

A noter que certaines organisations de la gauche anti-capitaliste ne participent pas au Linkspartei. Citons par exemple :

- RSB (Ligue socialiste révolutionnaire), appartenant au même courant que l'ISL et la LCR française.

- MLPD (Parti marxiste-léniniste d'Allemagne) : c'est de très loin la plus importante force d'extrême-gauche allemande avec environ 2 000 membres. Le MLPD a obtenu 0,1 % des voix aux élections de septembre 2005. C'est une des principales organisations mao-staliniennes d'Europe, liée notamment au Parti communiste des Philippines<sup>1</sup>.

(1) Sur le Parti communiste des Philippines :

[http://www.europe-solidaire.org/rubrique.php3?id\\_rubrique=157](http://www.europe-solidaire.org/rubrique.php3?id_rubrique=157)

## ALLEMAGNE

# LE MOUVEMENT SYNDICAL ET L'EUROPE

Article écrit à la demande de Solidaires par Willi Hajek TIE - Allemagne <sup>1</sup>

15 août 2005

La question de l'Union européenne ne joue pas un rôle central dans les débats quotidiens et dans les luttes en Allemagne. C'est plutôt l'indifférence qui domine. On entend toutefois souvent des critiques envers la bureaucratie en place à Bruxelles, et sur laquelle les peuples et les travailleurs n'ont aucun contrôle.

A ce jour, il n'y a pas eu de débat populaire autour de l'Union Européenne et du Traité constitutionnel. Au sein des syndicats, des débats commencent autour de la directive Bolkestein, et même le gouvernement de Schroeder avait pris position contre cette directive. Mais ce débat ne traverse pas la majorité des travailleurs.

Les attaques contre le droit du travail, et particulièrement le droit du licenciement, visent à développer la concurrence et augmenter la compétitivité de l'économie allemande dans l'économie mondiale. C'est surtout ce sujet qui est débattu dans les media, parmi les patrons et aussi les syndicalistes impliqués dans la cogestion.

Toutes les centrales syndicales ont pris position pour le Traité, mais ils n'ont pas tellement popularisé leur point de vue, car il y a un grand scepticisme parmi les travailleurs envers l'Union Européenne. En même temps, il y a peu d'informations sur le mouvement du « Non » en France et en Hollande, ou dans d'autres pays. Et surtout, dans les journaux syndicaux, le silence est fait sur les activités et les positions des syndicats français. Dans les rédactions des journaux syndicaux, il est presque impossible de publier un article sur les nouvelles formes de syndicalisme en France ou ailleurs.

Le succès du Non lors des référendum en France et au Pays-Bas a trouvé un écho très favorable parmi la population allemande. Oskar Lafontaine, un des responsables du nouveau parti de gauche (et ancien président du SPD), a exigé l'organisation d'un référendum en Allemagne.

Mais la gauche syndicale, ne s'est pas beaucoup engagée dans la campagne contre le Traité. C'est surtout Attac qui s'est exprimé contre le Traité : déclarations communes avec des personnalités, actions symboliques dans la rue, etc. Le nouveau parti de gauche notamment par la voix d'Oskar Lafontaine, ancien ministre des finances dans un gouvernement social-démocrate, a également pris ouvertement position contre le Traité et pour le « Non » dans les pays où un référendum était organisé.

Le poids de ces forces syndicales et associatives a augmenté dans les derniers mois. Mais il est assez difficile pour une partie de cette gauche syndicale de se libérer de la tutelle des structures établies et de gagner une réelle autonomie dans sa réflexion et son action.

La critique de l'homme de la rue, et de beaucoup de travailleurs et de sans-emploi, envers les appareils syndicaux est souvent beaucoup plus forte et radicale que celle de la gauche syndicale. Celle-ci est en effet en partie confortablement installée et nourrie par les appareils et cherche davantage à sauver le syndicalisme cogestionnaire qu'à préparer une rupture et créer un autre type de syndicalisme.

Les événements les plus populaires dans les derniers mois en Allemagne ont été des grèves sauvages chez Mercedes et chez Opel, des manifestations le lundi <sup>2</sup> et d'autres actions où le mouvement est parti de la base et a créé des structures auto-organisées.

## ALLEMAGNE

E  
P  
O  
R  
U  
E

1) TIE (Transnationals Information Exchange) est un réseau international offrant un espace à des syndicalistes pour échanger des informations, des opinions et des stratégies en vue contre le néolibéralisme.

[http://www.tie-netherlands.nl/wat\\_is\\_tie/french.html](http://www.tie-netherlands.nl/wat_is_tie/french.html)

2) Les manifestations du lundi ont rassemblé des dizaines de milliers de manifestants contre les réformes anti-sociales de la coalition SPD-Grünen.

[http://alternativelibertaire.org/index.php?dir=journal/al133&page=133\\_15.htm&n=1](http://alternativelibertaire.org/index.php?dir=journal/al133&page=133_15.htm&n=1)

**BELGIQUE**



**BELGIQUE**

**Population :** 10,397 millions  
**Nombre de syndiqués :** 3,150 millions  
**Taux de syndicalisation :** entre 58 % et 65 %

Il y a plus de trois millions de syndiqués en Belgique. Ce chiffre prend en compte non seulement les retraités mais également les chômeurs : les allocations chômage sont payées dans 88 % des cas par le biais des syndicats, et cela contribue bien sûr à la syndicalisation des chômeurs.

L'organisme belge de recherche CRISP estime qu'en 2000, 65 % des salariés ayant un emploi étaient syndiqués, tandis qu'une étude réalisée par l'Université de Gent avance un chiffre de 58 %. Quoi qu'il en soit, le taux de syndicalisation en Belgique est parmi les plus élevés de l'Union européenne. Il est par ailleurs à peu près stable depuis la fin des années 1970.

Les syndicats, et en particulier la CSC/ACV, la principale confédération, ont été capables ces dernières années d'accroître le nombre de leurs adhérents, augmentant ainsi le taux global de syndicalisation.

En plus d'effectuer le versement des allocations chômage à leurs adhérents, les syndicats leur garantissent le paiement d'indemnités en cas de grève, à condition que celles-ci répondent à certains critères. Des caisses de grève gérées par les syndicats sont constituées à cet effet.

Les syndiqués ont par ailleurs accès à une série de prestations : informations sur le droit du travail et les conditions de travail, assistance juridique gratuite, primes à l'occasion de certains événements (mariage, naissance, départ à la retraite, décès, etc.), prime annuelle payée par l'employeur pouvant représenter plus de la moitié des cotisations annuelles, etc.

La plus petite des confédérations, la CGSLB/ACLBV d'orientation libérale, propose même des séjours en centre de vacances, des cartes de paiement privilège, une réduction pour acheter du carburant dans certaines stations, etc.

Le taux global de syndicalisation masque toutefois d'importantes disparités : 95 % de syndiqués parmi les ouvriers, 59 % dans les services publics, 44 % chez les employés.

**LES CONFEDERATIONS SYNDICALES**

	Nombre de membres	Orientation dominante	Suffrages obtenus en 2000	Pourcentage d'élus en 2000
CSC/ACV	1,736 million	Chrétienne	52%	57%
FGTB/ABVV	1,287 million	Socialiste	33%	33%
CGSLB/ACLBV	0,225 million	Libérale	10%	6%

On trouve également une organisation destinée aux seuls cadres et agents de maîtrise, la CNC/NCK, qui est beaucoup plus petite avec 20 000 membres et 1 % des élus.

## BELGIQUE



La répartition en nombre d'élus amplifie légèrement la prédominance de la confédération chrétienne car le système électoral favorise légèrement les syndicats les plus importants.

La CSC/ACV (chrétienne) et la CGSLB/ACLBV (libérale) ont tendance à progresser lentement au détriment de la FGVB/ABVV (socialiste).

Les confédérations proviennent de traditions très différentes.

► La FGVB/ABVV, fondée il y a plus d'un siècle, a des liens historiques avec le Parti socialiste, mais certains de ses responsables sont liés à d'autres courants politiques.

► La CSC/ACV, fondée en 1912 fait partie du mouvement ouvrier chrétien aux côtés d'amicales, de groupes de jeunes et de femmes. En Flandre, la CSC entretient une relation privilégiée avec le CD&V (démocrate-chrétien). En Wallonie et à Bruxelles, des élus et élues du CSC se reconnaissent par contre dans différents partis : CDH (démocrate-chrétien), Ecolo, PS, etc.

L'adhésion à un syndicat s'accompagne de l'adhésion à une mutuelle et du vote pour un parti politique de même tendance. Malgré cela, les deux principales confédérations travaillent fréquemment ensemble avec succès. On retrouve un certain nombre de leurs militant(e)s dans les Forums Sociaux mondiaux et européens.

### LA DIMENSION LINGUISTIQUE

Une des caractéristiques des relations sociales en Belgique, qui affecte toutes les dimensions de la société belge, est la division linguistique entre francophones, flamands (néerlandophones), ainsi qu'une petite minorité de langue allemande.

La législation sociale est toujours décidée au niveau national, mais tous les organismes et organisations liées aux relations sociales ont un nom et un sigle dans chacune de ces langues. Il en va de même pour les partis politiques qui se sont même parfois divisés sur cette base en organisations séparées.

Le poids et le nombre d'adhérents des deux principales confédérations ne sont pas répartis uniformément dans l'ensemble du pays. Traditionnellement, la CSC/ACV (chrétienne) est principalement implantée dans le Nord néerlandophone, et la FGVB/ABVV (socialiste) dans le Sud francophone. En dépit de cela, la CSC/ACV (chrétienne) a maintenant davantage d'élus que la FGVB/ABVV (socialiste) dans les «conseils d'entreprise» de chacune des trois régions de la Belgique.

### LA STRUCTURATION DES CONFEDERATIONS

Les deux principales confédérations sont composées de syndicats distincts. Les travailleurs manuels du secteur privé sont organisés par branche d'industrie, avec des syndicats de la métallurgie, de l'alimentation, etc. Ceux n'ayant pas un travail manuel sont organisés dans un syndicat distinct dans chacune de ces deux confédérations, et toutes les deux ont un syndicat spécifique pour les salariés des services publics.

La CSC/ACV (chrétien) est plus centralisée que la FGVB/ABVV (socialiste) dans laquelle chaque syndicat dispose d'une considérable autonomie : chacun d'entre eux dispose par exemple de sa propre caisse de grève.

La confédération libérale CGSLB/ACLBV a environ le quart de ses membres dans les services publics. Elle n'est pas organisée par syndicats de branche.

## BELGIQUE

### LES PARTIS POLITIQUES BELGES

Orientation	Francophone	Néerlandophone	Total
Extrême-droite	Front national (FN) 1,98 %	Vlaams Belang * 11,68 %	13,66%
Nationaliste flamand		N-VA 3,06 %	3,06%
Démocrate chrétien	CDH 5,47 %	CD&V (ex-CVP) ** 13,25 %	18,72%
Libéral	Vivant 1,24 %	VLD 15,36 %	16,60%
Centre droit libéral	MR (Mouvement réformateur)		11,40%

\* anciennement Vlaams Blok

\*\* le parti chrétien flamand CD&V est lié à la CSC, la première confédération syndicale belge.

Orientation	Francophone	Néerlandophone	Total
Social-démocrate *	<u>Parti socialiste</u> 13,02 %	<u>SPA (ou sp.a)</u>	14,91% 27,93%
Fédéraliste de gauche		<u>SPIRIT</u>	
Ecologiste	<u>Ecolo</u> 3,06 %	<u>Groen!</u> ** 2,47%	5,53%
PC ex-prosoviétique	Parti communiste belge		
Mao-stalinien	PTB	PvdA	0,32%
Trotskye ***	POS	SAP	
Trotskye ****	MAS	LSP	

\* les deux partis socialistes sont historiquement liés à la FGFB/ABVV, la seconde confédération syndicale belge

\*\* Groen! s'appelait auparavant AGALEV

\*\* le POS/SAP appartient au même courant international que la LCR française

\*\*\* le MAS/LSP appartient au courant international CWI lié au SP britannique (Militant)

Les pourcentages donnés sont ceux des élections à la chambre des députés du 18 mai 2003

Les partis en gras ont eu des députés en mai 2003.

Les partis appartenant à la coalition au pouvoir en juillet 2003 sont en couleur rouge. Ceux qui étaient au gouvernement entre 1999 et 2003 sont soulignés.

<http://www.ulb.ac.be/soco/cevipol/Election2003/resultat/resultat-2003/Belgique-2003.htm>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Partis\\_politiques\\_belges](http://fr.wikipedia.org/wiki/Partis_politiques_belges)

[http://www.fgtb.be/CODE/fr/c02\\_0400.htm](http://www.fgtb.be/CODE/fr/c02_0400.htm)

[http://www.csc-en-ligne.be/qui\\_sommes\\_nous/csc/histoire/histoire.asp](http://www.csc-en-ligne.be/qui_sommes_nous/csc/histoire/histoire.asp)

[http://www.csc-en-ligne.be/Qui\\_sommes\\_nous/CSC/Mouvement\\_Ouvrier\\_Chretien/moc.asp?pageid=tcm:22-10906-64](http://www.csc-en-ligne.be/Qui_sommes_nous/CSC/Mouvement_Ouvrier_Chretien/moc.asp?pageid=tcm:22-10906-64)

### BIBLIOGRAPHIE :

Labour research department : Worker représentation in Europe (may 2004) [www.lrd.org.uk](http://www.lrd.org.uk)

IGAS : Le financement des syndicats, étude d'administration comparée, le cas de la Belgique (septembre 2004)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000590/index.shtml>

IRES : nombreux articles en ligne sur [www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm](http://www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm)

## BELGIQUE

# DANS L'OMBRE DES INSTITUTIONS : LES SYNDICATS BELGES FACE À L'EUROPE

Article écrit à la demande de Solidaires par M.W. \*

## UNE EUROPHILIE CONGENITALE

La Belgique a certainement un rapport particulier à la construction européenne. Petit pays situé depuis la nuit des temps au carrefour et sur la ligne de confrontation des grandes cultures du continent, il est né de la volonté de restaurer un "ordre européen" après le cyclone révolutionnaire et napoléonien. Ce devait être un Etat-tampon entre les grandes puissances, et donc un facteur de paix. Le parallèle historique avec la création de la communauté européenne, un peu comme une réconciliation après la seconde guerre mondiale, est frappant.

Le pays n'a pas ou peu connu d'histoire « nationale » avant 1830, c'est un pays-frontière, qui rassemble plusieurs cultures, wallonne, flamande, et plus marginalement allemande, un pays de passage et de commerce. La mentalité de ses habitants est donc naturellement internationale, ouverte aux relations trans-frontalières, consciente de l'intérêt mais aussi de la difficulté de surmonter les barrières culturelles. On vante, avec une auto-dérision caractéristique, cet art du « compromis à la belge », exercé quotidiennement dans les relations inter-communautaires au sein du pays et qui devient une « valeur d'exportation » pour déminer les conflits latents entre Etats au sein de la communauté européenne.

L'implantation d'une grande partie des institutions européennes à Bruxelles a instillé dans la population une « fierté européenne », d'autant plus que cette même population a relativement peu de « fierté belge ».

Les syndicats belges vivent donc l'Europe avec cette europhilie congénitale. Sentiment renforcé par la constatation très concrète que la présence des institutions est pour la capitale un pourvoyeur important d'emplois de tous niveaux et de tous domaines (des services d'hôtellerie et de restauration aux hautes fonctions administratives, en passant par les arts du spectacle et la distribution de luxe) et la garantie que Bruxelles garde le dynamisme économique et culturel d'une capitale.

Ces différents facteurs ont rendu les syndicats belges réticents à remettre en cause le modèle européen et sa logique économique. Même si cette construction s'est traduite comme dans beaucoup d'autres pays par une pression constante pour plus de flexibilité et de compétitivité.

## INDEXATION DES SALAIRES, SERVICES PUBLICS ET SECURITE SOCIALE

En 1997 le gouvernement impose l'étonnante « loi de compétitivité » : les augmentations de salaire sont limitées par la moyenne de l'augmentation salariale dans les trois pays voisins. Si cette règle est d'un pragmatisme « équitable », c'est dans le principe une institutionnalisation mathématique du concept de « nivellement par le bas ». Particularité belge, l'indexation automatique des salaires (i.e. augmentation auto-

## BELGIQUE

E  
P  
O  
R  
U  
E

matique des salaires en liaison avec l'indice des prix à la consommation), subit naturellement des attaques continues du patronat, au nom de cette fameuse compétitivité. Les autres pays européens ne disposant pas de ce mécanisme d'indexation automatique, il est dénoncé comme un handicap pour le développement de l'industrie.

### **D'AUTRES ELEMENTS RONGENT LENTEMENT L'ATTACHEMENT EUROPEEN DES TRAVAILLEURS BELGES**

#### **\* Internationalisation du patronat et dépersonnalisation du dialogue social**

Un "petit pays" implique une économie nationale de taille réduite et donc faible dans un contexte de compétition où « le plus gros, le plus fort gagne ». Sur les 30 dernières années, la Belgique a vu passer sous contrôle étranger, et notamment de ses 3 voisins, beaucoup de ses fleurons économiques et industriels, la charpente de ce qui faisait la « Belgique de papa » (Générale de Belgique, BBL, Tractebel, Petrofina...). Dans d'autres secteurs le paysage se limite à la présence de filiales de groupes extérieurs (ex : automobile). Lorsque le contrôle d'une entreprise est étranger, disparaît aussi un certain lien « affectif » qui peut parfois rendre la gestion de l'entreprise plus humaine, plus compréhensive. La concertation sociale dans l'entreprise est plus difficile (barrière culturelle, éloignement des centres de décision, rotation élevée des directeurs pour lesquels la filiale belge n'est souvent qu'une « étape » dans la carrière). Les travailleurs ont pu y goûter avec la décision de Renault de fermer à Vilvoorde une usine pourtant parmi les plus productives de ce groupe. C'est la conscience de ce phénomène de « provincialisation » économique (la Belgique n'est qu'une province pour les grands groupes industriels) qui motive particulièrement les délégués syndicaux belges à demander à leur entreprise-mère l'institution d'un conseil d'entreprise européen. Même si les prérogatives et les missions de ces conseils d'entreprise européens sont réduites par rapport à celles des conseils d'entreprise nationaux des pays où la concertation sociale est la plus développée, il faut saluer néanmoins cette avancée dans le droit social de l'Union. A ce niveau peuvent être discutées les éventuels transferts d'activité d'un pays de l'union à l'autre, la stratégie industrielle du groupe, la mobilité internationale, l'harmonisation vers le haut des conditions de travail et de rémunération... Reste aux syndicats des différents pays à se comprendre, parler d'une seule voix et coordonner leurs moyens d'action. Lorsque les travailleurs d'un pays se sentent souvent mis en concurrence avec ceux des pays voisins, le simple fait de se rencontrer en conseil européen permet d'établir les bases d'une solidarité réciproque.

#### **\* Impact sur les services publics**

Attachés comme en France ou en Allemagne au rôle de l'Etat, notamment comme promoteur d'un service public de qualité, les salariés belges sont choqués par les attaques des institutions européennes contre ce secteur. D'autant plus que si ces services publics étaient mis en concurrence au sein de l'espace européen, les services belges disparaîtraient tôt ou tard, avalés par ceux des pays voisins avantagés par leur taille. Comme la défunte SABENA (compagnie aérienne nationale belge), ayant difficilement survécu dans un paysage libéralisé, forcée de s'associer à d'autres groupes plus puissants, puis vidée de sa substance. Notre « Poste » ne subsistera pas

## BELGIQUE



longtemps face aux services postaux français ou allemand. La poste allemande vient justement d'acquérir la société de courrier express DHL et par la même occasion décide de rapatrier sur Leipzig le nœud de Zaventem (aéroport de Bruxelles), grand pourvoyeur d'emplois de la région bruxelloise. Que restera-t-il de notre société de chemins de fers lorsque les lignes principales et les liaisons internationales (secteur le plus profitable) ne seront plus que des tronçons d'immenses lignes continentales ?

### \* Coût du logement

L'avantage économique de la présence des institutions européennes à Bruxelles a aussi son revers : la hausse importante du prix de l'immobilier. Les travailleurs ne peuvent que s'interroger sur l'avenir de la ville lorsqu'ils voient leurs enfants dans l'impossibilité financière de s'y établir. D'une façon générale le devenir de la capitale est en question, avec la disparition (évoquée ci-dessus) de l'emploi « industriel » : Bruxelles ne sera-t-elle qu'une capitale administrative, avec pour seuls emplois l'administration et les services de proximité ?

### \* Remise en cause de la Sécurité sociale

Les pressions sur la sécurité sociale, très développée en Belgique comme en France, sont aussi très mal ressenties. L'insistance du gouvernement pour une meilleure employabilité des travailleurs âgés (stratégie de Lisbonne 1), sous prétexte de notre prétendu « retard européen » en la matière est surtout compris comme une atteinte au droit à la pension et à la pré-pension. Dans un contexte de sous-emploi, limiter les possibilités de sortie des travailleurs âgés du marché de l'emploi ne peut qu'entraîner une tension accrue entre travailleurs, un accroissement du chômage et une pression sur les rémunérations et conditions de travail.

### \* Flexibilisation du droit du travail

Un exemple parmi d'autres : la prestation d'heures supplémentaires en Belgique doit légalement être récupérée (congé de récupération au moins équivalent à la durée des prestations supplémentaires). Les heures supplémentaires permettent donc des variations saisonnières de la charge de travail (adaptation aux pics et creux), mais pas d'augmenter la durée moyenne annuelle du travail. Sous la pression de la stratégie de Lisbonne et des directives correspondantes, des possibilités de paiement des heures supplémentaires sans récupération voient le jour ; les plafonds limitant le nombre d'heures supplémentaires autorisé sont relevés (Accord interprofessionnel 2005-2006). On contrecarre ainsi la tendance historique et progressiste visant à une diminution du temps de travail et une meilleure conciliation de la vie professionnelle et la vie privée. Ces évolutions antagonistes se traduisent sur le terrain par des situations schizophréniques. Ainsi le gouvernement introduit le « congé parental » ou le « crédit-temps », permettant à une personne de réduire temporairement son horaire de travail (4/5, 1/2 temps) afin par exemple d'accroître sa disponibilité familiale ; si par ailleurs on demande à cette personne d'accomplir des heures supplémentaires irrégulières et non récupérées, la mesure gouvernementale perd tout son sens.

Dans beaucoup de domaines, le droit du travail belge est très développé : protection de la santé des travailleurs, non-discrimination, importantes restrictions quant au travail de nuit, de week-end, les heures supplémentaires et les horaires flexibles, obligation de formation, salaires minima, aménagement de la carrière, indemnités de

## BELGIQUE



licenciement. C'est le fruit de plus de 50 ans de concertation sociale à tous les niveaux (national, sectoriel et d'entreprise) ; cela a été de pair avec une progression du niveau de vie relativement « égalitaire ». L'expérience des directives européennes en matière de droit du travail est qu'elles sont malheureusement souvent un compromis, une moyenne des situations dans les états membres, et donc systématiquement en deçà des législations les plus avancées. La directive en préparation sur la durée du travail pourrait ainsi signifier pour les syndicats belges un retour en arrière. Faut-il l'accepter en espérant que cela permette une progression plus rapide des pays moins avancés en la matière ?

L'avis des salariés sur la question est majoritairement négatif : les plus avancés doivent être un « phare » qui tire les autres à eux et non l'inverse.

### \* Risque de dévalorisation des diplômes

La qualité de l'enseignement supérieur belge étant considérée comme un « avantage compétitif », les évolutions en cours dans le sillage des accords de Bologne suscitent des interrogations.

## **BOLKESTEIN & LE TRAITE ETABLISSANT UNE CONSTITUTION**

Malgré ces préoccupations, les fédérations syndicales belges restent prudentes et n'ont pas rejeté le projet de traité instituant une constitution pour l'Europe. Les directions syndicales nationales y ont plutôt dit « oui », sans que cette position soit vraiment officialisée.

C'est le combat contre la directive Bolkestein, interprétée comme cheval de Troie rendant caduque la sécurité sociale dans les pays où elle est forte, qui par extension a déteint sur la question de la constitution et a mobilisé la base.

Le parti socialiste belge, comme en France, a pris une position favorable au traité avec quelques réserves (un « oui de combat ») et ne désire pas de consultation populaire (le référendum n'existe pas dans la constitution belge ; les consultations populaires sont néanmoins possibles mais n'ont qu'une valeur d'avis).

C'est de la base des militants et de quelques personnalités représentatives (notamment du PS, du syndicat FGTB) qu'est venue une saine réaction, alimentée fortement par la qualité et la montée en puissance du débat en France. Un « comité pour le non » a été formé et a organisé plusieurs actions d'envergure (meeting de Liège le 30 avril).

Certaines centrales et régionales syndicales ont pris position « contre », défiant ainsi ouvertement les dirigeants nationaux et la CES. Les actions « anti-Bolkestein » et pour une Europe sociale ont été détournés spontanément en certaines occasions en manifestations contre la constitution (par exemple la manifestation européenne du 19 mars 2005).

Suite à la régionalisation du pays, il y a en Belgique quatre parlements et ils sont tous amenés à se prononcer sur le texte du traité. Aujourd'hui trois des quatre ont voté pour le traité. Reste le parlement flamand, où le vote pourrait n'intervenir qu'en octobre.

## BELGIQUE

E  
P  
O  
R  
U  
E

Même si le traité est finalement voté, le mouvement pour le « non » a fortement marqué les syndicats et la base syndicale. Il a définitivement ébranlé leur « europhilie congénitale » et a convaincu largement les militants de la nécessité d'une remise en cause du fonctionnement actuel de l'union et d'un combat pour une Europe plus sociale.

La mobilisation européenne contre le traité et son succès dans certains pays donne à toutes les forces progressistes un espoir qu'enfin la logique néo-libérale est ébranlée et concrétise la conscience syndicale européenne. Bienvenue à tous pour les prochaines manifestations pour une Europe sociale à Bruxelles !

Bruxelles, août 2005

\* M.W. est militant syndical dans la filiale belge d'une multinationale d'origine française

### Bibliographie :

<http://www.france.attac.org/a5648>

<http://www.comitepourlenonalaconstitutioneuropeenne.be>

## GRECE

### GRECE

<b>Population :</b>	<b>11 047 000 habitants</b>
<b>Nombre de syndiqués :</b>	<b>650 000 à 1 000 000</b>
<b>Taux de syndicalisation :</b>	<b>25 à 45 %</b>

Le nombre de syndiqués en Grèce est d'environ un million selon les chiffres fournis par les organisations syndicales, et d'environ 650 000 selon d'autres estimations. En tenant compte des adhérents qui ne sont pas salariés, on arrive à un taux de syndicalisation compris entre 25 et 45 %. Une étude publiée en 2001 par la GSEE (Confédération Générale des Travailleurs de Grèce), la principale confédération, et ne comptabilisant que les adultes, estimait que le taux de syndicalisation était de 30 %. Le peu de fiabilité des données chiffrées rend difficile l'évaluation des tendances à long terme du taux de syndicalisation. La GSEE déclare qu'il s'est accru de 15 % dans les trois dernières années.

Il existe en Grèce deux principales confédérations :

- GSEE, qui est implantée dans le secteur privé,
- ADEDY, dont les membres appartiennent au secteur public, aux ministères, aux collectivités locales et autres institutions étatiques.

La GSEE a déclaré lors de son congrès de mars 2004 avoir 840 000 adhérents, mais d'autres estimations tournent autour de 500 000. ADEDY a entre 100 000 et 200 000 membres.

Les deux confédérations sont d'accord pour travailler ensemble, avec pour projet une éventuelle fusion. Un certain nombre d'organismes sont d'ores et déjà dirigés conjointement par les deux confédérations, comme par exemple l'institut de recherche (INE). Il existe également un certain nombre de confédérations de plus petite taille.

La législation grecque prévoit trois niveaux d'organisation pour les syndicats :

- A la base on trouve 4 000 à 5 000 syndicats de premier niveau. Ils ont une personnalité juridique et leur activité est encadrée par la loi. Dans le passé, les syndicats de premier niveau étaient principalement basés sur la profession mais limités à une zone géographique restreinte. Beaucoup d'entre eux sont cependant maintenant regroupés par entreprise ou peuvent aussi couvrir des structures nationales ou régionales plus importantes. La conséquence de cette situation est qu'il peut exister plusieurs syndicats sur un même lieu de travail.

- On trouve ensuite les organismes de 2° niveau : fédérations d'industrie et structures régionales. Chaque syndicat de premier niveau choisit à quelle structure de second niveau il s'affilie.

- On trouve enfin des structures de 3° niveau : des confédérations composées d'organismes de second niveau. La GSEE comporte 150 structures de second niveau (69 fédérations d'industrie et 82 structures régionales). ADEDY est organisée par ministère.

Il en résulte une grande fragmentation organisationnelle. De plus, la pression financière qui a conduit à des fusions dans d'autres pays est moins marquée en Grèce : les syndicats tirent en effet la plupart de leurs ressources non de leurs adhérents mais de

## GRECE



l'Etat par le biais d'un fond auquel contribuent tous les salariés, qu'ils soient syndiqués ou non. Les confédérations ont fait quelques efforts pour réduire la fragmentation organisationnelle du syndicalisme, par exemple en encourageant la coopération entre les fédérations d'industrie, mais cette évolution est lente.

Le syndicalisme en Grèce est traditionnellement très politisé, et les principaux partis politiques sont représentés directement dans le mouvement syndical par le biais de regroupements politiques organisés. L'exécutif national de la GSEE élu lors du congrès de mars 2004 comportait 21 membres liés au PASOK (socialiste), 11 proches du parti conservateur " Nouvelle Démocratie ", 10 liés au parti communiste, 2 à la gauche indépendante et aux écologistes.

Les confédérations GSEE et ADEDY participent au Forum social grec, et jouent un rôle important dans la préparation du Forum social européen de 2006.

### ELEMENTS CHRONOLOGIQUES

**1879** : à la suite d'une grève, fondation du premier syndicat parmi les charpentiers des chantiers navals de l'île de Syros.

**1880 à 1890** : la syndicalisation gagne les typographes, les marins, les métallos.

**1911** : fondation de la première organisation nationale, la Fédération ouvrière panhellénique.

Législation sociale avancée mise en place par le gouvernement libéral de Venizelos. Avant 1914 : durcissement du syndicalisme et des grèves, légalisation des syndicats qui obtiennent le droit de négocier les conventions collectives.

Il n'existe pas de parti ouvrier de masse.

**1918** : fondation du PC en novembre sous le nom de SEKE (et qui s'appellera KKE en 1924),

fondation de la première confédération syndicale.

**1919** : multiplication des grèves dans les villes principales, arrestations et déportation de militants syndicaux.

**1920** : les ouvriers occupent la ville de Volos les 28 et 29 février, répression farouche, fort développement syndical après 1922. Trois grandes tendances cohabitent dans la confédération GSEE : communiste, socialiste, "réformiste".

**1923** : interdiction de confédération syndicale dirigée par les communistes, grèves très dures, le gouvernement recule.

**1925** : le coup d'Etat du 25 juin rend plus difficile l'action syndicale, interdiction du parti communiste.

**1926** : le PC est écarté de la direction de la confédération GSEE.

**1928** : retour d'un gouvernement libéral (Venizelos).

**1928** : 450 000 syndiqués.

**1929** : le PC fonde la GSEE-unitaire.

**1930** : les socialistes quittent à leur tour la GSEE qui reste aux seuls mains des "réformistes".

**1934** : pacte de Front populaire entre le PC, le PS et les deux GSEE ; réunification syndicale.

## GRECE



**1934-1936** : multiplication des grèves et des manifestations, affrontements sanglants entre grévistes et forces de police.

**4 août 1936** : dictature du général Métaxas, interdiction des grèves.

Contrôle de l'Etat sur le syndicalisme :

- le ministre choisit dans chaque métier et industrie un syndicat pour représenter les travailleurs et négocier en leur nom,
- la direction de la GSEE est nommée par le gouvernement,
- introduction en 1938 du "check-off" : la cotisation syndicale est prélevée par l'employeur et reversée à la GSEE ; ce système sera maintenu jusqu'à la Libération.

**1941** : occupation allemande, le PC (KKE) organise la résistance.

**1944** : le PC (KKE) détient de fait le pouvoir.

Les syndicalistes résistants (pour l'essentiel communistes) prennent possession des locaux de la GSEE.

Début de la guerre civile en décembre, les communistes sont démis de leurs fonctions à la tête de la GSEE.

**1948** : Fotis Makris nommé à la tête de la GSEE par le gouvernement populiste.

**1949** : fin de la guerre civile, les conservateurs au pouvoir pour 15 ans.

Répression, exil de militants. Pendant 25 ans la direction du PC vit en URSS et en Roumanie.

**1956** : crise du PC.

**1964** : brève période démocratique (Papandréou), Fotis Makris est contraint de démissionner.

**1967** : dictature des colonels, retour de la mainmise sur le syndicalisme.

**1968** : création du " PC de l'intérieur " qui se bat clandestinement en Grèce contre la dictature contrairement au " PC dit de l'extérieur " qui agit depuis Moscou. Le KKE dit de l'intérieur condamne l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie et agit avec les partis bourgeois contre la dictature militaire.

Constitution de syndicats clandestins :

- ESAK, proche du PC pro-russe
- AEM, proche du PC dit de l'intérieur,
- PASKE, proche du PASOK (socialiste).

**1974** : révolte des étudiants de l'Ecole polytechnique d'Athènes, fin de la dictature et de la monarchie, mise en place d'un gouvernement de droite.

Ecroulement du PC dit de l'intérieur (1% aux élections, influence syndicale médiocre).

Légalisation du PC pro-russe (KKE) qui a conservé son influence dans les secteurs ouvriers traditionnels (bâtiment, électricité, textile).

Le PASOK (Papandréou) en tête dans la métallurgie, la chimie, le secteur public. Le PASOK devient le premier parti socialiste de masse de l'histoire grecque.

Reconstitution de la GSEE regroupant l'ensemble des sensibilités politiques. Les syndicats clandestins constitués sous la dictature parviennent à s'y faire reconnaître comme tendances.

## GRECE



Jusqu'en 1981-1982 la tendance proche du pouvoir (de droite) dirige la GSEE.

**1975** : la Constitution garantit :

- le droit de grève (pour la première fois), octroyé aux seules organisations syndicales (loi de 1976),
- mais interdiction de toute grève politique et autorisation du lock-out.

**1981** : gouvernement PASOK (socialiste) en novembre, soutenu au début par le PC (KKE).

**1982** : la loi de juillet modifie radicalement la situation syndicale :

- négociation collective avec l'employeur,
- exercice de l'activité syndicale sur le lieu de travail,
- abolition du lock-out,
- interdiction faite à l'employeur de recruter du personnel temporaire pour briser une grève,
- autorisation des grèves de solidarité et des grèves politiques pour défendre le régime démocratique,
- réintégration de travailleurs licenciés.

**1983** : disparition des tendances de droite et d'extrême-droite au sein de la GSEE, les socialistes y ont 57 % des suffrages, les communistes 39 %, les eurocommunistes 4 %.

Tournant anti-PASOK du KKE qui coopère avec la droite contre le PASOK.

Le KKE crée Synaspismos avec quelques anciens du PC de l'intérieur et du PASOK.

Départ du KKE d'une partie des intellectuels et de la plupart des étudiants, qui créent le NAR (Nouveau courant de gauche).

**1989** : la droite gagne les élections.

**1990** : le KKE quitte Synaspismos (qui soutient les réformes Gorbatchev), et perd ainsi la plus grande partie de ses députés, intellectuels et cadres.

Fermetures d'entreprises, licenciements, privatisations, la privatisation de l'opérateur de télécommunications OTE déchire la droite.

**1990** : mobilisation lycéenne.

**1992** : grève des autobus d'Athènes (EAS).

**1993** : retour du PASOK au gouvernement (octobre).

**1995** : des dissidents du PASOK fondent le DHKKI.

**1996** : le KKE confirme son orientation néostalinienne.

Luttes sociales : Olympic Airways, Banque Ionienne, enseignants...

Affirmation d'une gauche syndicale.

**2000** : aux législatives du 9 avril le PASOK devance "Nouvelle Démocratie" qui progresse de 5%.

**2001** : grèves générales les 26 avril et 27 mai contre la réforme des retraites.

**2004** : "Nouvelle Démocratie" en tête aux élections législatives du 7 mars.

## GRECE

### QUELQUES ELEMENTS SUR LES PARTIS POLITIQUES GRECS

#### PARTIS PRESENTS AU PARLEMENT (élections de 2004)

NOM ET ANNÉE DE FONDATION	DIRIGEANTS CONNUS	ORIGINE ET ORIENTATION	SCRUTIN D'AVRIL 2004	SCRUTIN DE MARS 2004	SIÈGES 2004
Nouvelle Démocratie (1974)	Costas Karamanlis (a)	Droite	42,74%	45,36%	165
PASOK (1974)	Georges Papandréou (b)	Socialiste (social-libéral)	43,79%	40,55%	117
DIKKI (1995 à 2004)	Dimitris Tsovolas	Ex du PASOK	2,69%	1,79%	0
KKE (c) (1918)	Aleka Papanigou	PC néo-stalinien publié Rizospasti	5,52%	5,90%	12
Synaspimos (d) (1992)	Alekos Alavanos, Konstantopoulos	Ex de KKE, EAR, PASOK, écologistes et indépendants de gauche	3,20%	3,26%	6

(a) neveu de Constantin Karamalis au pouvoir en 1956-1963 et 1974-1980.

(b) petit-fils de Georges Papandréou (centre) au pouvoir en 1963-1967 et fils d'Andréa Papandréou (PASOK) au pouvoir en 1981-1989 et 1993-1996.

(c) Le KKE est membre du groupe GUE au Parlement européen. Le KKE satellise aujourd'hui des petites forces nationalistes. Il est très opposé au FSE.

(d) Synaspismos participe au Parti de la gauche européenne aux côtés de divers PC et du PRC italien. Membre du groupe GUE au Parlement européen. Participe au Forum Social Grec.

#### DIVERSES ORGANISATIONS ISSUES DU KKE (parti communiste)

**NAR** Issu d'une scission de gauche des jeunes du KKE quand celui-ci avait décidé de participer à un gouvernement avec la droite pour faire tomber le gouvernement PASOK.

C'est le premier parti à gauche du PASOK dans la jeunesse, il a obtenu 0,15 % des voix en 2004 dans le cadre de la coalition MERA.

NAR n'a pas participé à la préparation FSE, mais une partie des militants pense qu'il faudrait le faire.

**KEDA** Exclus ou démissionnaires du KKE (Yanis Theonas, Mitsos Kostopoulos)

KEDA a formé des listes "électorales unitaires avec Synaspismos

Ses militants participent au Forum social Européen

**AKOA** Eurocommunistes de gauche issus du PC dit de l'intérieur (Yanis Banias), Dirige le journal Epohi (cf. Manifesto en Italie),

A formé des listes unitaires avec Synaspismos.

Ses militants participent au Forum social européen.

## GRECE

### ORGANISATIONS D'ORIGINE MAOÏSTE

**KOE** Se définit comme "patriote de gauche", publie "Aristera!" depuis 1996.  
KOE se présente dans le FSE comme "composante anti-impérialiste".

**KKE-ML** Publie "Laikos Dromos"

### ORGANISATIONS DE TRADITION TROTSKYSTE (soutiennent le FSE)

**SEK** Affilié à l'IST, le courant auquel appartient le SWP britannique.  
SEK est en importance la 2ème organisation de l'IST.

A obtenu 0,10% en 2004 sous le nom Anikapitalistiki Symmachia  
(Panos Garganas et Maria Styllou)

**DEA** Scission du SEK (Antonis),  
Etroitement lié à ISO (International Socialist Organization), le principal groupe  
d'extrême gauche des USA.

A formé des listes unitaires avec Synaspismos.

**Kokkino** scission de DEA

**OKDE Spartakos** Lié à la LCR française, avait appelé à voter NAR ou SEK en 2004

**OKDE-Ergatiki Pali** scission de l'OKDE

**Xekinima** Affilié au CWI (ex-"Militant Tendency" britannique).

### AUTRES ORGANISATIONS DE GAUCHE

- Réseau pour les droits politiques et sociaux, participant au forum social grec.
- Mouvement des citoyens actifs, fondé en 2002 par le dirigeant de la Résistance (Yanis Glezos).
- Toute une mouvance anarchiste et autonome.
- Au sein de la confédération syndicale GSEE, existe le courant PAME animé par des militants néo-staliniens du KKE, liés notamment au PTB une organisation belge de filiation mao-stalinienne.

### SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

Labour research department : "Worker représentation in Europe" (mai 2004) [www.lrd.org.uk](http://www.lrd.org.uk)

Jean Sagnes : " Histoire du syndicalisme dans le monde " (1994)

Michel Launay : " Le syndicalisme en Europe " (1990)

Inprecor : <http://www.inprecor.org/>

IRES : [www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm](http://www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm)

Wikipedia : [http://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_political\\_parties\\_in\\_Greece](http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_political_parties_in_Greece)

## ITALIE

### ITALIE

Population : 57,5 millions  
Nombre de syndiqués : plus de 12 millions  
Taux de syndicalisation : 37 %

*En une dizaine d'années, le taux de syndicalisation a beaucoup moins diminué que dans la plupart des pays européens : il est en effet passé de 49 % en 1978, à 37 % en 2003.*

*Si l'on prend également en compte les syndiqués retraités, le nombre total de syndiqués a même augmenté de 7 % entre 1993 et 2003.*

### LES TROIS GRANDES CONFEDERATIONS

Dans un pays comptant au total plus de 12 millions de syndiqués, les trois grandes confédérations affirment avoir ensemble 11,6 millions d'adhérents dont 5,9 millions de retraités (chiffres 2003) :

La plus importante confédération est la **CGIL** avec 5,516 millions de membres, mais dont seulement 2,505 sont en activité,

La seconde est la **CISL** avec 4,183 millions de membres, dont 1,993 million ont un emploi,

La troisième est l'**UIL** avec 1,869 millions de membres, dont 1,147 million de salariés. Aux élections de représentants du personnel, les trois grandes confédérations ont obtenu ensemble près de 95 % des suffrages : 50 % pour la CGIL, 29 % pour la CISL, et 16 % pour l'UIL.

Dans la Fonction publique, les trois grandes confédérations ne totalisent que 67 % des suffrages : 30 % pour la CGIL, 27 % pour la CSIL et 17 % pour l'UIL. Les organisations autonomes font pour leur part un score de 20 %.

Autrefois, ces confédérations avaient des affiliations politiques assez claires :

- la **CGIL** a été historiquement liée au Parti communiste, même si on y trouvait également des militants socialistes,
- la **CISL** avait été créée par des syndicalistes catholiques qui étaient également actifs au sein du Parti démocrate-chrétien,
- l'**UIL**, parfois comparée à la confédération française FO, était proche du Parti socialiste.

Mais le changement de la structuration de la vie politique (aucun de ces partis ne continue à exister dans sa forme antérieure) ainsi que l'évolution interne des confédérations font que cette classification n'est plus appropriée.

La droite de l'ex-PC et une partie de l'ex-PS ont aujourd'hui fusionné sous le nom de DS (Démocrates de gauche) qui bascule entre l'orientation du socialiste allemand Schröder et celle du travailliste britannique Tony Blair. De son côté, la gauche de l'ex-PC a fondé Rifondazione Comunista (PRC) avec des militants d'extrême-gauche .

Quant à l'ancienne démocratie-chrétienne, elle est aujourd'hui divisée entre centre-gauche et centre-droit.

## ITALIE



La politique globale de la CGIL est comparable à celle du DGB allemand. Mais il existe en son sein des courants nettement plus à gauche, comme la Fédération de la métallurgie (FIOM) qui a joué un rôle important dans la réussite du Forum Social Européen de Florence en 2002.

La tendance de gauche, «Cambiare rotta», pèse pour 20 % au sein de la CGIL. Elle a des effectifs supérieurs à l'ensemble des CoBas. Un certain nombre des militants de «Cambiare rotta» sont par ailleurs membres du PRC (Rifondazione Comunista).

Ces dernières années, les relations entre les trois principales confédérations ont considérablement évolué. Des périodes d'étroite coopération ont été suivies par des périodes d'hostilité. Le projet d'unification organisationnelle, qui était clairement visé dans les années 1970, semble moins probable aujourd'hui.

Il est clair que la CGIL a été plus combative face au gouvernement de droite de Berlusconi que les deux autres, bien qu'à certains moments les trois confédérations ont eu des positions communes.

Les trois confédérations combinent une double structuration : par branche d'industrie et au niveau territorial. La CGIL est la plus importante dans l'industrie manufacturière, tandis que la CISL et l'UIL sont principalement présentes dans les services publics (bien que dans ce secteur également, la CGIL ait une implantation comparable à celle de la CISL).

Les différentes structures des trois grandes confédérations disposent d'une assez grande liberté d'action.

### **LE SYNDICALISME « AUTONOME »**

Il regrouperait au total environ un million d'adhérents, même s'il en revendique plus de 6 fois plus.

- la CISAL dit avoir 1,7 million de membres appartenant à des «syndicats autonomes», particulièrement dans le secteur public et le secteur financier,
- la CONFSAL est un autre regroupement de syndicats autonomes,
- on trouve des syndicats n'appartenant à aucune confédération dans des secteurs particuliers ou des métiers spécifiques, par exemple FABI dans les banques,
- il existe également des syndicats de cadres comme CIDA et Unionquadri,
- quant à l'UGL, appelée auparavant la CISNAL, c'est une confédération historiquement liée aux néo-fascistes du MSI et aujourd'hui proche du parti de droite Alleanza Nazionale, elle revendique 2 millions d'adhérents.

### **LA GALAXIE DU SYNDICALISME « DE BASE »**

On trouve sous la dénomination de CoBas (Comités de base), des organisations nombreuses et divisées. Elles sont issues de luttes sectorielles à la fin des années 80, ainsi que de ruptures au sein de la CGIL dans les années 90 lorsque cette confédération avait accepté la fin de l'échelle mobile des salaires. On trouve des militants de Rifondazione (PRC) dans les différents Cobas, mais plus particulièrement dans la direction des « SinCobas ».

## ITALIE



### **SinCobas**

Le «Syndicat intercatégoriel des comités de base» ou «SinCobas», <http://www.sincobas.it> était au départ principalement implanté dans le secteur privé et notamment à Fiat. Aujourd'hui, la moitié de ses 10 000 adhérents appartiennent à la Fonction publique et aux secteurs précaires qui constituent le référent italien des Marchés européennes.

Sud Ptt et Solidaires ont été invités à tous les congrès des SinCobas.

### **Confédération CoBas**

La Confédération [Cobas http://www.cobas.it](http://www.cobas.it) est probablement le groupe le plus important sur le plan militant : son cortège lors du FSE de Florence en 2002 était quatre fois plus important que celui des SinCobas ou de la CUB. C'est une organisation politico-syndicale d'environ 8 000 personnes dont une partie refuse tout travail syndical. Deux tiers de ses membres sont issus de l'ancienne "Autonomia Operaia" ou des "Centres sociaux" et sont très hostiles au PRC.

La Confédération Cobas a 85% de ses adhérents dans le secteur de l'éducation. La Confédération Cobas est également présente à la poste <http://www.poste.cobas.it> et dans les télécoms <http://www.cobas.it/tlc>

### **UniCobas**

Il s'agit d'une très petite organisation, surtout présente dans l'Education, et est très hostile aux partis politiques.

### **CUB**

La Confederazione Unitaria di Base <http://www.cub.it> a été créée en 1992. Elle affirme avoir 200 000 membres, mais en aurait seulement 40 000 d'après d'autres sources. La CUB affirme être présente dans la plupart des secteurs professionnels.

Une fédération de la CUB, celle des metallos de FLMUniti, est en partie issue d'une scission de la CISL dans les années 90.

La CUB a fusionné avec le RdB (représentation syndicale de base) qui avait gagné la représentativité dans la Fonction publique, et a depuis longtemps des contacts avec Solidaires.

Proclamant la nécessité d'une indépendance totale envers le patronat, le gouvernement et les partis politiques, la CUB accuse les organisations traditionnelles de se comporter en courroies de transmissions des partis politiques.

En retour, la direction du RdB est souvent accusée d'avoir une attitude sectaire : il lui est par exemple arrivé d'appeler à faire grève à dates différentes de celles retenues par les autres organisations. Il lui est également reproché d'avoir des pratiques autoritaires, de se réclamer de la Corée du Nord et d'avoir soutenu Milosevic.

### **L'exemple des télécoms donne une idée de la situation**

La CUB affirme avoir un millier d'adhérents chez les opérateurs télécoms, essentiellement à Telecom Italia. Lors des élections professionnelles de mai 2002 à Telecom Italia, FLMUniti-CUB <http://www.cub.it/flmuniti-tlc> s'est alliée à la confédération CoBas et à un syndicat non confédéré, le Snater. Sur le plan national, cette liste est arrivée à la quatrième place avec 13,45% des suffrages et 5 022 voix. Les trois confédérations traditionnelles obtenant respectivement 34,88% pour la CGIL, 22,50% pour la CISL et 20,03% pour l'UIL.

Ce résultat global comporte de grandes disparités régionales. En Toscane, la liste CUBCoBas-Snater vient en troisième position avec seulement 8,81% des voix. Par

## ITALIE

E  
P  
O  
R  
U  
E

contre, la liste CUB-Cobas-Snater est à la première place dans les régions de Friuli (31,85 %) et de Marche (41,82 %), et numéro deux dans celles de Rome (22,15 %) et Emilie-Romagne (23,22 %).

La CUB a également présenté des listes dans certaines unités de TIM, la filiale mobile de Télécom Italia :

- En Toscane, son score a été de 34,3%, ce qui en fait la première organisation syndicale devant la CISL (28,5%), la CGIL (21%) et l'UIL (16,2%).
- A Bologne, la liste CUB-Snater est également en tête avec 34,7%.
- En Lombardie, la liste CUB-Snater est arrivée en troisième position avec 21,12% des voix.

### BIBLIOGRAPHIE :

Labour research department : «Worker représentation in Europe» (mai 2004) [www.lrd.org.uk](http://www.lrd.org.uk)

IGAS : «Le financement des syndicats, étude d'administration comparée, le cas de l'Italie» (octobre 2004)

[www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000589/index.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000589/index.shtml)

SUD-PTT : «Quelques éléments sur des rencontres lors du FSE de Florence» (novembre 2002)

IRES : Nombreux articles en ligne sur [www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm](http://www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm)

## PAYS-BAS

### PAYS-BAS

<b>Population :</b>	<b>16,3 millions</b>
<b>Nombre de syndiqués :</b>	<b>1,9 million</b>
<b>Pourcentage de salariés syndiqués :</b>	<b>21%</b>

Environ 20 % des 1,9 million de syndiqués des Pays-Bas sont soit non-salariés, soit retraités. Pour cette raison le pourcentage de salariés syndiqués est d'environ 21 %. Ce chiffre est du même ordre que celui figurant dans une étude publiée en 2003 par l'Institut néerlandais des statistiques qui estimait qu'en 2001, 25 % des salariés étaient syndiqués. Il faut toutefois noter que n'étaient pas pris en compte par cette étude ceux qui travaillent moins de 12 heures par semaine et qui sont les moins enclins à se syndiquer.

Le taux de syndicalisation a fortement chuté ces dernières années. La cause principale en est davantage l'accroissement du nombre total de salariés qu'une baisse dans le nombre total de syndiqués. Depuis 2001, cependant, les trois confédérations ont ensemble perdu 60 000 membres, soit 3 % du nombre total. MHP a été particulièrement touché.

Environ 85 % des salariés sont couverts par une convention collective négociée entre patronat et syndicats.

Grâce à la possibilité pour le ministre de donner à une convention collective force de loi pour l'intégralité d'une branche professionnelle, 7 à 8 % de salariés supplémentaires en bénéficient, y compris, donc, là où les syndicats n'ont aucune présence et/ou l'employeur ne participe pas à l'association des employeurs. Cette pratique est d'ailleurs devenue ces dernières années un moyen de pression : les gouvernements successifs de droite ont menacé à plusieurs reprises de ne plus déclarer les conventions contraignantes pour l'ensemble de la branche si les syndicats ne se montraient pas plus «raisonnables».

La première convention collective a été celle conclue par le secteur militant des ouvriers du diamant en 1894, suivie par la première convention nationale qui était celle des typographes en 1914.

Actuellement, le pays est couvert par 759 conventions, dont 564 sont des conventions d'entreprise, et 195 des conventions de secteur. Il est frappant que malgré la baisse du degré de syndicalisation le taux de couverture par des conventions collectives est toujours en augmentation. Cela s'explique en partie par l'importance que les employeurs attachent à des accords salariaux conclus au niveau central, malgré la baisse du taux de syndicalisation.

### LES DIFFERENTES CENTRALES SYNDICALES

Trois confédérations existent aux Pays-Bas :

- FNV : 1 221 000 membres, soit 63 % des syndiqués néerlandais,
- CNV : 354 000 membres, soit 18,6 % des syndiqués néerlandais,
- MHP : 169 000 membres.

FNV et CNV syndiquent les salariés manuels et «non-manuels». MHP ne s'adresse qu'à l'encadrement.

## PAYS-BAS



Il existe de façon croissante de nombreux syndicats de taille plus réduite, totalisant autour de 125 000 membres, et qui ne sont pas affiliés aux trois principales confédérations.

### LA STRUCTURATION DES CONFEDERATIONS

\* FNV comporte 14 fédérations.

La plus importante est FNV Bondgenoten, qui regroupe les syndicats de l'industrie et des services du secteur privé et compte 476 000 adhérents.

La seconde fédération est celle des services publics ABVAKABO FNV avec 364 000 membres, suivie de FNV Bouw (bâtiment) qui en compte 154 000.

Ces trois fédérations représentent ensemble 81 % du total des membres de FNV.

\* CNV comporte 11 fédérations, dont les deux plus grandes sont CNV BedrijvenBond (essentiellement implantée dans l'industrie manufacturière, avec 88 000 membres) et CNV Publieke Zaak (implanté dans le secteur public, avec 83 000 membres).

\* La plus grande partie des membres de MHP se trouve dans deux regroupements de syndicats : UOV (105 000 membres) et CMHF (58 000 membres) qui rassemblent chacun un grand nombre de syndicats indépendants les uns des autres.

Les relations entre les structures confédérales et les syndicats affiliés sont complexes. Les syndicats affiliés ont beaucoup de pouvoir, particulièrement les plus importants d'entre eux, mais ils dépendent aussi des structures confédérales en ce qui concerne certains services.

Les relations entre les trois confédérations sont «raisonnablement bonnes». Il existe néanmoins quelques tensions entre MHP et les deux autres confédérations, qui ont été particulièrement visibles lors des négociations avec la compagnie Philips. Il y a eu également des cas où les employeurs ont utilisé des accords passés avec des syndicats n'appartenant pas à des confédérations pour se retirer des négociations de branche et négocier au seul niveau de l'entreprise.

### BIBLIOGRAPHIE :

Labour research department : «Worker representation in Europe» (may 2004) [www.lrd.org.uk](http://www.lrd.org.uk)

IRES : Nombreux articles en ligne sur [www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm](http://www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm)

FNV : nombreuses pages en français sur le site de la FNV

<http://www.fnv.nl/nieuws/renderer.do/clearState/true/menuId/25533/returnPage/8953/>

## PAYS-BAS

### LES RAPPORTS ENTRE SYNDICATS ET PARTIS POLITIQUES

Les confédérations **FNV** et **CNV** sont issues d'organisations ayant une orientation religieuse ou politique bien définie.

**FNV** provient de la fusion des fédérations socialistes et catholiques.

**CNV** continue à se présenter comme un syndicat chrétien, issu de la tradition du syndicalisme protestant.

**MHP** a été fondé en 1974 pour représenter l'encadrement supérieur face à la pression croissante sur le lieu de travail.

Ni FNV, ni CNV n'ont toutefois de lien organique avec un parti politique donné, même si FNV est proche du Parti travailliste (PvdA) et CNV des Chrétiens-démocrates.

MHP souligne avec force qu'elle est une organisation sans aucun lien religieux ou politique.

### PARTIS POLITIQUES NEERLANDAIS REPRESENTES AU PARLEMENT <sup>(1)</sup>

Orientation	Sigle	Sièges	Personnalité connue et positionnement
Protestant conservateur	SGP	2	A fait campagne pour le non au référendum
Chrétien	CU	3	
Démocrate chrétien	CDA	44	Peter Balkenende, Premier Ministre en juillet 2002
Libéral	VVD	27	Zalm, ministre des finances en juillet 2002
Démocrates libéraux	D66	6	
Populiste de droite	LPF	7	Parti fondé par Pim Fortuyn, assassinée en mai 2002
Social-libéral <sup>(2)</sup>	PvdA	42	Wouter Bos, dans l'opposition depuis juillet 2002
Ecologiste de gauche <sup>(3)</sup>	GL	8	Femke Halsema
Gauche radicale <sup>(4)</sup>	SP	8	Jan Marijnissen, très impliqué dans la campagne du Non au projet de Constitution européenne.

(1) <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pays-bas#Politique>

[http://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_political\\_parties\\_in\\_the\\_Netherlands](http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_political_parties_in_the_Netherlands)

(2) Le PvdA (Parti du Travail) est depuis la Seconde Guerre Mondiale le parti social-démocrate des Pays-Bas. Dans les années 1980 il a pris une orientation social-libérale, imposant l'austérité et les privatisations d'abord en coalition avec les chrétiens-démocrates, puis de 1994 à 2002 en coalition avec les partis libéraux. Actuellement dans l'opposition, il espère gouverner à nouveau à partir de 2007. <http://en.wikipedia.org/wiki/PvdA>

(3) GroenLinks (Gauche verte), formé en 1989 d'une fusion du Parti Communiste, du PSP (Parti socialiste pacifiste), du PPR et de l'EVP (chrétiens de gauche), fait partie des Verts européens. Il se définit comme un «parti libéral progressif». [http://en.wikipedia.org/wiki/Green\\_Left](http://en.wikipedia.org/wiki/Green_Left)

(4) Le SP (Socialistische Partij), d'origine maoïste, est devenu au cours des années 1990 le principal parti de la gauche radicale large, intégrant des personnalités des mouvements sociaux, des intellectuels, quelques anciens du PC et trois courants trotskistes. [http://en.wikipedia.org/wiki/Socialist\\_Party\\_%28Netherlands%29](http://en.wikipedia.org/wiki/Socialist_Party_%28Netherlands%29)

## PAYS-BAS

# LE MOUVEMENT SYNDICAL, PARTIE INTEGRANTE DU POLDERMODEL

Article écrit à la demande de Solidaires par Saskia Boumans\*

C'est le populiste de droite Pim Fortuyn <sup>1</sup> qui a donné son visage à l'histoire récente des Pays-Bas. Il prétendait combattre « l'ordre établi dont la politique avait tourné en champ de ruines ». Le bilan, trois années plus tard, est impressionnant : deux assassinats politiques, le gouvernement le plus à droite depuis la deuxième guerre mondiale, la manifestation syndicale la plus importante de l'histoire du pays, et un « non » massif lors du premier référendum jamais organisé aux Pays-Bas. Une succession d'évènements remarquables. Dans cet article, nous essaierons de donner quelques éclairages sur l'arrière-fond de ces turbulences, en nous concentrant sur la position du mouvement syndical et sur les rapports entre ces évènements et l'évolution de l'Union européenne.

## LE REJET DU PROJET DE CONSTITUTION EUROPEENNE

Ce récent évènement a profondément marqué ce pays jadis loué (ou honni) pour sa paix sociale.

La position adoptée par le mouvement syndical lors de cette campagne est typique des Pays-Bas. Aucune des trois confédérations n'a donné de consigne de vote lors du référendum. Toutes les trois l'ont fait en donnant des explications semblables à celles de la FNV, la confédération de loin la plus importante : « La FNV a décidé de ne pas donner de consigne de vote, mais considère néanmoins que du point de vue socio-économique la Constitution européenne constitue un progrès par rapport aux traités existants. » La participation du président sortant de la FNV Lodewijk de Waal à la campagne gouvernementale pour le oui (« mais je suis pour ») dépassait néanmoins les bornes, et le Conseil de la Confédération lui a demandé de s'expliquer.

La décision de la FNV de ne pas donner de consigne de vote s'est faite attendre relativement longtemps. Lorsque le référendum a été annoncé, tout le monde était convaincu qu'il s'agissait d'une simple formalité. La FNV ne cachait pas son appui au projet de Constitution : « La FNV est un grand partisan du projet de Constitution ».

Ce n'est qu'ensuite que cette position a commencé à évoluer. Le fait qu'une partie de la base syndicale était sensible aux arguments contre la Constitution, avancés par la droite populiste, a sans doute joué un rôle. Mais un autre facteur a joué : ce sont les débats en amont de la manifestation syndicale européenne du 19 mars 2005, à laquelle un nombre sans précédent de militants syndicaux néerlandais a participé.

Comme presque toutes les grandes organisations qui structurent la société hollandaise, les syndicats aussi étaient marqués par la distance entre le positionnement des dirigeants et l'opinion des membres. La base du syndicat chrétien et conservateur CNV a voté contre le projet de Constitution avec une courte majorité de 52,8%, d'après un sondage sur le propre site du syndicat. Les membres de la FNV ont voté à 65,5% "Non", ce qui correspond presque à la moyenne nationale. Willem Bos, président du Comité national « Non à la Constitution » a dit que ce résultat « démon-

## PAYS-BAS

W  
E  
R  
E  
S

tre la mesure dans laquelle le mouvement syndical hollandais est intégré au « poldermodel » européen, et la distance que cela a créée entre ses positions et le vécu de la plupart de ses membres. »

La FNV a réagi au résultat du référendum en disant qu'il constituait « un signal important que l'Europe doit devenir plus sociale », tout en ajoutant que les politiciens « n'ont pas facilité la tâche par leur attitude arrogante ». Le Conseil du syndicat a ajouté qu'il faudra, pendant la période qui vient, communiquer beaucoup avec la base sur l'Europe et sur l'engagement du mouvement syndical.

### L'ABSENCE D'OPPOSITION ORGANISEE

Malgré cette situation, on ne peut pas prétendre qu'il y ait eu au sein du mouvement syndical une opposition organisée de militants contre la Constitution.

Le petit groupe de membres et de militants qui constituent « De maat is vol » n'a pas fait grand chose à part la publication d'une déclaration sur son site web. Cette absence de véritable campagne est d'autant plus remarquable que ces militants ont bel et bien agi contre la directive Bolkestein, et que « De maat is vol » est né de la résistance victorieuse à la directive de libéralisation des ports. Les deux directives étaient des produits de l'UE au même titre que la Constitution, et les parallèles ne manquaient pas. Interpellés sur cette faiblesse, des militants de « De Maat is vol » rétorquent que leur force est grandement surévaluée, surtout par la « gauche radicale » trop heureuse que quelque chose bouge enfin au sein du mouvement syndical.

Une initiative que l'on peut citer au sein du mouvement syndical est la pétition intitulée « syndicalistes contre la Constitution », une initiative prise par le responsable syndical du SP (Socialistische Partij<sup>2</sup> qu'il ne faut surtout pas confondre avec le parti travailliste PvdA<sup>3</sup>), en réaction au rôle du président de la FNV dans la campagne pour le « Oui ». Mais cette pétition a été lancée lorsque la campagne touchait déjà à sa fin, et elle n'a pas joué de rôle significatif au-delà de l'entourage immédiat de son initiateur.

Hors du mouvement syndical non plus il n'y avait pas d'opposition organisée, forte et enracinée, contre la Constitution.

A droite, Wilders, le parlementaire raciste et populiste de droite, qui se réclame de l'héritage de Pim Fortuyn, et qui depuis sa dissidence des libéraux de la VVD constitue un parti à lui seul, a eu moins d'impact que prévu. Plus influent était la « Christen Unie », un parti avec un positionnement social sur le plan économique, mais très conservateur sur le plan éthique.

A gauche, c'est le Socialistische Partij (SP) qui a joué un rôle important, à la fois par le message souvent répété et à la limite du populisme « qu'il n'est pas souhaitable de transférer autant de pouvoir à l'Europe », ou « qu'avec cette Constitution le marché libre est imposé de façon incontournable ». Lors d'un sondage électoral une semaine après le référendum, c'est le SP qui est apparu comme le grand vainqueur, en augmentant son nombre de sièges par rapport au sondage précédent de 13 à 21 sièges (Il en a eu finalement 8). Le Comité « Non à la Constitution » a surtout prôné une coopération politique et économique en Europe, mais dans une Europe « sociale, pacifique, démocratique et solidaire avec le reste du monde ».

## PAYS-BAS

### UN MALAISE DIFFUS

Même si les voix progressistes avaient un poids indiscutable parmi les « non », il semble difficile de capitaliser ce poids après le vote. Willem Bos l'explique « par l'absence de forces organisées qui peuvent prolonger cette victoire ». Contrairement à la situation en France, où le « non » peut être situé dans la prolongation d'une décennie de luttes initiée en 1995, il n'est pas possible aux Pays-Bas de construire une telle continuité avec au centre les luttes sociales. Mais le « non » n'est pas non plus le « non » élémentaire et vulgaire qu'essaient de décrire certains médias et les autorités. Si 61% de la population a dit « non », il est certain que ce résultat a été influencé par une certaine xénophobie, la peur « des Polonais qui arrivent », et également par un rejet de l'arrogance et des intimidations des autorités qui expliquaient : « le rejet de la Constitution sera une source de nouvelles guerres ». Mais présenter ces sentiments de malaise et de craintes diffus comme le comportement d'enfants gâtés ignore la complexité de la situation.

Il est décisif de comprendre comment le « poldermodel » (voir encadré) a déterminé le climat politique et le mode des débats publics, à la fois au niveau des partis politiques et au niveau des mouvements sociaux, y compris du mouvement syndical. Les Pays-Bas sont un pays fortement dépolitisé, où une prise de position part rarement de convictions morales ou de positions de principe. Les opinions s'expriment à l'intérieur d'options gestionnaires, dont le cadre est déterminé par des considérations de faisabilité et par des marges financières données. Une opinion qui diverge de ce cadre ne peut trouver son origine que dans l'ignorance ou un manque d'information. Elle n'est jamais reconnue comme l'expression d'intérêts divergents ou d'une autre vision de la société.

L'analyse qui est faite de la majorité obtenue par le « Non » n'est qu'un exemple de plus de cette mentalité : « nous ne l'avons pas suffisamment bien expliqué ». La réaction de la FNV citée plus haut est significative à cet égard.

Une conséquence importante de ce carcan imposé à la politique est que le malaise envers la situation existante ne trouve pas de voies durables pour s'exprimer. Au lieu de cela on assiste à une succession d'éruptions de frustrations diffuses, violentes mais sans lendemain, qui prennent le mouvement social lui-même au dépourvu.

### UN PILIER DU POLDERMODEL

L'histoire récente illustre comment le mouvement syndical contribue à cette impasse. Lorsque le 2 octobre 2004 une période de mobilisations au succès inattendu culminait dans la manifestation massive de 300 000 personnes contre la politique gouvernementale, le mouvement syndical lui-même était désemparé face à ce succès. Le nombre de manifestants prenait au dépourvu à la fois ses partisans et ses adversaires. Au moment même de la manifestation, les deux organisations syndicales organisatrices FNV et CNV – cette co-organisation elle-même était par ailleurs une première – ont annoncé systématiquement 150 000 manifestants. Ce n'est qu'après la manifestation qu'elles admettaient que le nombre de manifestants était en fait du double. Les résultats des négociations d'automne qui ont suivi cette manifestation ont été présentés aux adhérents comme un succès. Le référendum interne à la FNV, le troisième du genre, par lequel la FNV sollicitait l'approbation de ces résultats a dès lors donné

## PAYS-BAS

W  
E  
R  
E  
R  
E  
E

un vote positif écrasant de 91 %. Reste à se poser la question de savoir si ce vote se justifiait : les questions litigieuses concernant l'assurance-invalidité, la réglementation du chômage et les préretraites n'ont été résolues que partiellement. De plus, ces solutions se résument à la promesse de réparer les dégâts lors des négociations sur les conventions sectorielles. En soi, on peut déjà contester cette approche de déplacer le traitement de ces questions du niveau national et législatif vers des négociations biennuelles par secteur. Surtout, on a pu en faire le bilan dès l'été : les promesses n'ont pas été tenues. Les négociations sectorielles sont entièrement bloquées. Lot van Baaren, très présente dans le mouvement syndical depuis des années, active professionnellement dans le secteur des soins de santé et engagée dans une succession d'initiatives, est surprise malgré elle. Elle nous a dit : « de l'unité qu'on a connue en automne, il ne reste pas grand chose. Chacun s'engage pour sa convention propre. Il est étonnant de constater comment la disponibilité pour l'action et la confiance en soi ont disparu et ont complètement été oubliées. Les employeurs prennent une position dure, et la plupart des membres réagissent de façon tellement craintive et tellement soumise ».

Ce n'est pas vraiment une surprise : pour croire que les choses peuvent changer, il faut commencer par reconnaître qu'il existe un choix. Comme on l'a vu plus haut, cette reconnaissance est entièrement absente du débat aux Pays-Bas, où c'est la circonspection qui domine.

On comprend que le mouvement syndical ne cherche pas à modifier cette situation car il est un des piliers de ce régime. La rédaction de la revue d'opposition syndicale « Solidariteit » écrit à juste titre dans l'éditorial du livre qu'elle vient de publier : « A quelques exceptions temporaires près le mouvement syndical néerlandais a été dominé par la dimension de la concertation. Aux différents niveaux cette concertation a été centralisée par ce que sont devenus des fonctionnaires spécialisés, entraînés dans la recherche de convergences et dans la limitation de divergences face au partenaire dans la concertation ».

### TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Néanmoins, on ne peut exclure que les événements de ces dernières années soient le prélude à des changements plus profonds des rapports entre autorités publiques, employeurs et employés. Le gouvernement actuel composé de néo-libéraux et de chrétiens conservateurs a fait signe à plusieurs reprises que de son côté il cherchait à se défaire des contraintes de la concertation et du compromis. Les mesures successives qu'elles imposent ne laissent guère de marge à l'interprétation. La justification est toujours la même : si nous voulons maintenir notre compétitivité, on ne peut que... Ou encore : si l'Union européenne ne veut pas être écrasé par les Etats-Unis ou par des économies montantes comme la Chine, nous ne pouvons que...

Il n'est pas possible de donner ici un aperçu complet de tout ce qui a changé dans le domaine de la politique du marché du travail ces dernières années. Mais nous pouvons indiquer trois tendances lourdes.

- Une de ces tendances est l'introduction d'une nouvelle méthode de légiférer, la « législation cadre », qui ne légifère plus dans le détail, mais qui se limite à donner quelques grandes orientations, en laissant à des négociations le soin de remplir ce cadre. Un exemple récent de cette nouvelle approche législative est la proposition de

## PAYS-BAS

# TRAVAIL FLEXIBLE

loi sur les conseils d'entreprise (aux Pays-Bas, les conseils d'entreprise sont uniquement composés de représentants des travailleurs). Contrairement à ce qui est prévu dans la loi actuelle, qui date de 1950, la nouvelle loi prévoit la possibilité pour le conseil d'entreprise de renoncer à certaines compétences. Ce qui étaient des compétences intouchables devient ainsi matière à négociation (l'obligation des entreprises d'informer le conseil d'entreprise est par ailleurs limitée à une information annuelle, ce qui diminue la position de force du conseil d'entreprise lors de restructurations). Un autre exemple de législation-cadre concerne les conditions de travail, où la nouvelle loi a des définitions beaucoup moins contraignantes concernant la sécurité et la santé des travailleurs. Une même inspiration a généré ce qui est connu comme des conventions « à la carte » permettant au niveau du secteur d'autoriser des dérogations à négocier par entreprise.

- Une deuxième tendance lourde est la législation qui vise directement la flexibilisation du marché du travail. L'exemple le plus récent est la nouvelle loi sur les horaires de travail. Au plus tard à partir du 1er janvier 2007 (cela dépend de la convention du secteur), une journée de travail pourra durer jusqu'à 9 heures (pauses non comprises) et une semaine de travail 45 heures (idem). En plus, des modalités ont été convenues afin de permettre aux entreprises (et en théorie également aux travailleurs) de répartir ces heures de façon flexible sur la semaine. Une dérogation supplémentaire aux horaires ainsi flexibilisés est possible dès qu'employeurs et employés concluent un accord dans ce sens. Pendant l'été 2004, un problème de ce type a surgi dans l'entreprise d'origine américaine Smead. Dans deux sites où la convention prévoyait une durée hebdomadaire de respectivement 36h et 38h, la direction voulait passer à 40 h sans compensation salariale. Une enquête interne de la direction auprès du personnel devait prouver que 80 % des travailleurs étaient d'accord avec la proposition. Les syndicats ont entamé un procès contre la direction pour violation de la convention sectorielle, et ils ont gagné ce procès. Mais la base juridique pour une telle procédure risque rapidement de disparaître.

Pendant les années quatre-vingt-dix déjà il y a eu des progrès importants de la flexibilité. Les Pays-Bas sont le numéro 1 en Europe en ce qui concerne le travail flexible et le temps partiel : 43 % de la population active travaille à temps partiel, tandis que la moyenne européenne est de 18 % ; en 2000 autour de 10 % avait un contrat de travail flexible, et la même année 4 % travaillait comme intérimaire (la moyenne européenne est d'environ 1,3 %). Le premier chiffre s'explique surtout par le pourcentage important de femmes qui travaillent à temps partiel (72,8 % contre 21,5 %), ce qui à son tour s'explique par la participation historiquement basse des femmes au marché du travail.

Autre projet de flexibilisation, la diminution du salaire minimal (pour les travailleurs à partir de 23 ans) reste pour le moment un projet en préparation. Le ministre des Affaires sociales, par ailleurs ancien vice-président de la confédération syndicale CNV, veut transformer le minimum mensuel actuel en un minimum horaire, sur base d'une semaine de 40 heures. Ceux qui travaillent au salaire minimum en ayant un contrat de 36 ou 38 heures par semaine (aux Pays-Bas, la moyenne de la durée contractuelle est de 37 heures par semaine) perdraient ainsi avec ce minimum horaire jusqu'à 10 % de leur salaire. On parle aussi de flexibiliser les possibilités de licenciement (plus vite et meilleur marché). La législation récente en France est prise ici comme exemple.

- Une troisième tendance est l'incitation (accompagnée de législations et d'autres sti-

## PAYS-BAS



mulants) à travailler plus, plus dur et plus longtemps. Les Pays-Bas connaissent une participation au marché du travail jugée trop basse.

Interventions drastiques dans la réglementation concernant l'incapacité de travail, en réexaminant massivement la situation des assurés qui bénéficient d'indemnités depuis longtemps.

Depuis le 1er janvier 2005 les demandeurs d'allocation chômage doivent démontrer qu'au cours de l'année écoulée ils ont travaillé 39 des 52 semaines (au lieu de 26 avant).

Introduction croissante du salaire à la tâche (deux entreprises sur trois ont des systèmes de rémunération flexible), en « stimulant » les employés à participer sans cesse à de nouvelles formations et à se faire évaluer de plus en plus souvent (la société de la connaissance).

Finalement, l'objectif de faire travailler les gens plus longtemps est recherché en augmentant l'âge de départ à la retraite, en individualisant les dispositifs qui permettent de partir à la retraite plus tôt, et en expliquant que la retraite est une question que chacun doit régler pour soi-même.

### LOBBY EUROPEEN ET PARTENAIRES SOCIAUX

Le mouvement syndical hollandais a réagi face à la plupart de ces changements surtout de façon défensive. En général, son ambition n'allait pas plus loin que d'essayer d'arrondir les angles, en proposant un échange : nous acceptons deux années de blocage salarial si vous n'y allez pas trop fort dans la législation des préretraites et de l'incapacité de travail. Un mélange d'absence de confiance en sa propre capacité à renverser la politique gouvernementale et une adhésion aux règles du jeu politique expliquent cette situation. Lorsque le gouvernement invoque la « stratégie de Lisbonne »<sup>4</sup> pour flexibiliser le marché du travail et modérer les salaires, la FNV critique le gouvernement qui, selon elle, interprète mal cette stratégie de Lisbonne et l'applique de façon unilatérale : « La stratégie de Lisbonne exige que tous les Etats membres souscrivent sans condition à une vision à long terme et rejettent avec force une réaction à court terme ».

Au niveau européen, la FNV oeuvre pour que la CES obtienne une position semblable à celle de la FNV aux Pays-Bas, c'est-à-dire une force qui participe à la formation d'une politique macro-économique. Le levier le plus important semble être la favorisation d'un dialogue social au niveau européen. En lisant les documents de la FNV sur l'Europe, on est frappé par l'absence de vision propre sur l'orientation à proposer pour le développement de l'Europe : « On ne peut pas encore répondre aujourd'hui à la question de ce que l'Union européenne finira par devenir. Même si, à travers des travaux de la Convention et du projet de Constitution ces plans se cristallisent de plus en plus. La FNV n'a pas de plan d'ensemble pour le futur de l'Union européenne. Il est évident que le mouvement syndical suit la discussion sur l'avenir de l'Europe avec beaucoup d'intérêt et qu'il participe au débat. En plus, la FNV participe activement au lobbying afin de donner à l'Union européenne un visage plus social. Mais nous estimons qu'il ne nous appartient pas d'avancer une vision politique, c'est une tâche qui est réservée aux politiciens. Par contre, nous estimons bien entendu qu'il est important d'obtenir une place adéquate pour le rôle et la position des partenaires sociaux à l'intérieur de la gouvernance européenne ». Un poldermodel au niveau européen ?

**PAYS-BAS**

**LE « POLDERMODEL »**



Une caractéristique importante du mouvement syndical néerlandais est la longue histoire de collaboration avec les autorités et avec les employeurs. Déjà dans l'entre-deux-guerres l'accent avait été mis sur la recherche d'un consensus via la concertation entre « partenaires sociaux ». Dans la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale cela s'est concrétisé par la création de deux instituts qui jouent aujourd'hui un rôle important dans la mise en place de la politique macro-économique : la «Stichting van de Arbeid» (Fondation du Travail – 1945) composée des organisations des employeurs et des salariés, et le «Sociaal Economische Raad» (Conseil socio-économique - 1950) auquel participent également des experts indépendants. A partir de 1982, cette forme de collaboration a été appelée poldermodel (modèle du polder). C'est à ce moment là qu'est conclu au sein du «Stichting van de Arbeid» l'accord de Wassenaar par lequel les organisations des travailleurs acceptent une modération salariale, décidée au niveau central, en échange de réductions du temps de travail organisées de façon décentralisée, ceci au nom de la lutte contre le chômage montant. Encore aujourd'hui, cet accord détermine les marges à l'intérieur desquelles les négociations se déroulent.

Cet échange n'a pas eu que des conséquences socio-économiques (vingt années de modération salariale, augmentation du travail à temps partiel et des emplois temporaires), mais a également renforcé la camisole de la concertation, du consensus et de la collaboration dans laquelle est enfermée toute la politique, y compris les mouvements sociaux. Un bon exemple de cette mentalité est le fait qu'en 1997, le président de la FNV déclarait que les syndicats ne devaient pas devenir trop grands : un mouvement syndical serait nuisible aux travailleurs vu que l'équilibre naturel entre autorités publiques, employeurs et employés se base sur la faiblesse des trois partenaires. Le clivage existant entre dirigeants nationaux en charge des négociations et les adhérents est allé en s'élargissant. La culture au sommet n'est pas celle de la base, et les adhérents de base ne se sentent pas membres d'un mouvement mais donateurs d'une association.

Ces dernières années des tentatives pour enrayer le déclin syndical ont été entreprises. Mais le type d'initiatives mises en place (proposer des contrats d'assurance, des réductions dans certains magasins, etc.) ne font que renforcer le caractère du syndicat comme organisme de services. Il en va de même des trois référendums internes auprès des membres que la FNV organisés ces dernières années, et de la mise en place de forums sur Internet pour permettre aux adhérents de s'exprimer. La « démocratie » du membre individuel qui remplit un bulletin de vote chez soi a remplacé le tissu d'instances locales et régionales où des discussions collectives étaient possibles.

**L'OPPOSITION AU POLDERMODEL**

Celle-ci a du mal à se matérialiser. Le journal syndical «Solidariteit» grâce auquel l'opposition syndicale avait pu s'exprimer depuis les années 80, a cessé de paraître l'an dernier. Une autre initiative, «De maat is vol» (La coupe est pleine), composée surtout de militants syndicaux du port de Rotterdam, semble tombée en léthargie après une courte période de fortes mobilisations contre la politique gouvernementale. Entre

## PAYS-BAS

# LE POLDER

le début de «Solidariteit» et le déclin récent de «De Maat is vol» il y a eu de nombreuses initiatives, surtout organisées par secteur (par exemple dans le secteur des soins de santé dans les années 90), et exceptionnellement autour de problématiques générales, par exemple contre les armes nucléaires pendant les années 80. Mais ces initiatives ont toujours été de courte durée.

Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer (partiellement) pourquoi il n'y a jamais eu d'opposition durable au sein du mouvement syndical ou en dehors de celui-ci.

Tout d'abord la culture politique aux Pays-Bas, dominée par le poldermodel déjà cité, ne favorise pas la naissance d'une opposition. Le débat politique aux Pays-Bas ne vise pas le contenu, mais se concentre sur des critères de faisabilité et de réalisme financier. Cette culture semble avoir des racines profondes dans l'histoire des Pays-Bas, et notamment dans la domination de la vie publique par des « piliers » (catholique, protestant, social-démocrate, etc.) dont les «élites», via la concertation et le compromis, s'aidaient mutuellement à se maintenir au pouvoir.

Une deuxième explication, qui revient régulièrement, est liée à l'histoire même du mouvement syndical des Pays-Bas : jusqu'aux années 40 les syndicalistes radicaux, membres d'organisations comme NAS ou EVC, et les sociaux-démocrates plus modérés affiliés à la NVV, n'ont jamais été réunis dans un mouvement syndical commun, de sorte qu'il n'y a pas eu de tradition progressiste au sein de la FNV, héritière de la NVV.

\* Saskia Boumans travaille pour TIE <sup>5</sup> L'auteur remercie Lot van Baaren et Willem Bos <sup>6</sup> pour leur contributions.

1) Pim Fortuyn : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Pim\\_Fortuyn](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pim_Fortuyn)

2) SP : parti de gauche radical d'origine maoïste, où se cotoient aujourd'hui différentes sensibilités d'extrême-gauche [http://en.wikipedia.org/wiki/Socialistische\\_Partij](http://en.wikipedia.org/wiki/Socialistische_Partij)

3) PvdA : parti social-libéral <http://en.wikipedia.org/wiki/PvdA>

4) [http://www.local.attac.org/attac56/article.php3?id\\_article=412](http://www.local.attac.org/attac56/article.php3?id_article=412)

5) TIE (Transnationals Information Exchange) est un réseau international qui offre un espace à des militants du mouvement syndical pour échanger des informations, des opinions et des stratégies en vue du renforcement du mouvement contre le néolibéralisme. [http://www.tie-netherlands.nl/wat\\_is\\_tie/french.html](http://www.tie-netherlands.nl/wat_is_tie/french.html)

6) Président du Comité Grondwet Nee (Comité Non à la Constitution)

**PAYS-BAS**



**PAYS-BAS : UN VOTE CONTRE LE  
NEO-LIBERALISME**

Par Patrick van Klink \*

*Le résultat du vote sur la Constitution au Pays-Bas est un clair refus du projet néo-libéral. Ce n'est pas un vote contre l'Europe, la coopération européenne, l'intégration ou l'union, mais bien davantage un vote contre l'Europe néo-libérale, que la Constitution se proposait de graver dans le marbre. Cela ne signifie pas néanmoins que ce vote soit sans ambiguïté un vote de gauche ou progressiste. Les idées traditionalistes, chrétiennes, chauvines et anti-immigrés ont également joué un rôle. Mais il est certain qu'elles n'ont pas dominé la campagne. La victoire du "Non" ouvre de nouvelles opportunités pour le mouvement altermondialiste néerlandais.*

*Le taux de participation ayant été de 63 %, c'est presque 62 % du total des électeurs qui ont voté contre le projet de Constitution européenne. La participation à ce premier référendum de l'histoire des Pays-Bas a été moitié plus élevée que celle des précédentes élections au Parlement en 2004 (lorsque moins de 40 % des électeurs néerlandais étaient allés voter). C'était davantage qu'aux élections municipales de 2002 ou aux élections régionales de 2003. Le « Non » n'a été majoritaire que dans une vingtaine de riches petites communes du centre et du sud du pays. Partout ailleurs, le « Non » a été majoritaire.*

**UN VOTE DE CLASSE TOURNE CONTRE L'ESTABLISHMENT**

Le caractère de classe du « Non » était clair. Ceux qui ont voté le plus « Non » étaient ceux qui avaient fait le moins d'étude. Les électeurs ayant fait des études supérieures ont voté « Non » à 51 %, ceux n'ayant reçu qu'une éducation primaire à 82 % et ceux n'ayant qu'une éducation secondaire à 72 %. Plus les électeurs avaient des revenus faibles, plus ils ont voté « Non ». Parmi les personnes ayant les revenus les plus élevés, le « non » était tout juste majoritaire, tandis que les deux-tiers des électeurs disposant d'un revenu moyen ou faible ont voté « non ». Le résultat est d'autant plus remarquable que les partis politiques traditionnels qui ont appelé à voter « oui » détiennent ensemble 85 % des sièges au Parlement.

Les seuls députés qui se sont opposés à la constitution sont ceux du Parti Socialiste (un parti d'origine maoïste qui s'est développé ces dernières années au point de devenir la principale force politique à la gauche de la social-démocratie, avec 8 sièges sur 150 au Parlement), les restes du parti populiste de droite de Pim Fortuyn, et Geert Wilders, un député de droite qui a rompu avec le VVD.

De plus, pratiquement toute la « société civile » a soutenu la constitution, en tout cas les dirigeants syndicaux, les plus importantes organisations écologistes, l'association des dirigeants de PME, Amnesty International, Greenpeace, et même l'automobile club et les ONG de lutte contre le sous-développement. Seules un nombre limité d'organisations écologistes de plus petite taille et des groupes de protection des animaux s'y sont opposés. Le résultat du vote révèle non seulement un fossé entre les citoyens et les politiciens, mais également un éclatement au sein de pratiquement tou-

## PAYS-BAS

W  
E  
R  
E  
P  
O  
R  
T  
A  
G  
E

tes les grandes organisations sociales. Leurs dirigeants soutenaient la Constitution, tandis qu'une importante proportion de leurs membres la rejetait.

### LA « CULTURE POLDER »

Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de revenir sur l'évolution politique aux Pays-Bas depuis un certain nombre d'années.

Depuis la seconde guerre mondiale, les gouvernements néerlandais ont traditionnellement été des coalitions formées autour des chrétiens-démocrates alliés aux libéraux du VVD ou au parti travailliste (PvdA). Les Chrétiens-démocrates ont perdu le pouvoir en 1994 quand ils ont connu une défaite spectaculaire aux élections qui avaient lieu cette année là. Ils ont été remplacés par un gouvernement de coalition des libéraux et des travaillistes.

Sous la direction de Wim Kok, un ancien dirigeant syndical, cette coalition a mis en place d'importantes réformes néo-libérales sur une période de huit ans. Une des conséquences de cette période « violette » (appelée ainsi par le mélange du rouge social-démocrate et du bleu libéral) a été une profonde dépolitisation.

Les différences politiques entre les principaux partis, et en particulier celles entre les travaillistes et libéraux, les deux adversaires traditionnels, sont devenues presque invisibles. La culture de consultation et de consensus (le « modèle polder »), toujours forte aux Pays-Bas, a recouvert le paysage politique comme une couverture étouffante. Avec la montée du populiste de droite Pim Fortuyn, cette couverture a été subitement arrachée. La croisade de Fortuyn contre le multiculturalisme et l'intolérance vis-à-vis de l'Islam (décrite comme une religion arriérée) s'est répandue dans certaines parties des classes moyennes qui ont au fil des ans considérablement amélioré leur situation économique, et qui sont maintenant prêtes à peser sur le terrain politique.

Mais la percée de Fortuyn était également due au fait qu'il séduisait beaucoup de néerlandais blancs ayant le niveau scolaire le plus faible, et dont le sentiment de sécurité avait été atteint par le démantèlement de « l'Etat providence » et la libéralisation de l'économie. Traditionnellement, ces groupes sociaux se reconnaissaient dans le parti Travailliste, mais ils ont maintenant complètement perdu confiance en la gauche.

Après le dramatique assassinat de Fortuyn qui avait eu lieu peu avant les élections de 2002, la révolte qui s'était portée sur Fortuyn s'est partiellement exprimée par la croissance du vote pour les Chrétiens-Démocrates conduits par Jan Peter Balkenende. Ce dernier composa le nouveau gouvernement avec les libéraux du VVD et au début les vestiges du LPF de Fortuyn pour, après quelques mois d'inévitables bévues et scandales du LPF, l'échanger contre les libéraux moins marqués à droite du D66.

Ce cabinet Balkenende, toujours au pouvoir aujourd'hui, est sans aucun doute le gouvernement le plus à droite de mémoire de néerlandais. Chacune de ses composantes a connu une évolution sur la droite, et il en va de même pour les partis d'opposition. Le sentiment général a été que Fortuyn avait laissé derrière lui un vide politique et que pour l'occuper il fallait glisser plus à droite.

L'année dernière cependant, les mobilisations massives contre le plan gouvernemental de réforme des retraites a démontré que la réalité n'était pas aussi simple que cela. Les syndicats, bien que beaucoup affaiblis ces dernières années ont été dans l'obligation de mobiliser les salariés.

A la surprise générale cela a débouché sur la manifestation la plus importante de l'his-

## PAYS-BAS

LE  
DÉ  
BÂ  
T  
E  
M  
E  
N  
T

toire des Pas-Bas, qui a rassemblé environ 500 000 personnes. L'impact politique de la mobilisation a été largement annihilé lorsqu'un extrémiste musulman a assassiné le réalisateur de film Theo van Gogh un mois plus tard. Une fois de plus, la peur d'une menace islamiste a déterminé le visage de la politique néerlandaise.

### LE COURS DE LA CAMPAGNE

Avant que la campagne ne se déroule, l'approbation de la Constitution semblait courue d'avance. Dans les premiers sondages, environ 20 % étaient prêts à voter "Oui", et seulement 10 % à voter "Non". La grande erreur d'appréciation des partisans de la constitution était leur postulat que le soutien écrasant des organisations politiques et sociales gagnerait également la population. Mais le mécontentement lié au passage à l'euro et ses conséquences est toujours très vivace.

En fait, la campagne pour le "Oui" a déraillé rapidement. Ses partisans ont longtemps hésité avant de commencer à faire véritablement campagne. Cette situation était liée à des divisions à l'intérieur du gouvernement et à l'impopularité sans précédent du gouvernement Balkenende. Et ce n'est que lorsque le camp du "Non" a commencé à être en tête dans les sondages que l'équipe gouvernementale s'est sentie obligée de jouer un rôle actif. Et elle le fit d'une façon grossière et intimidante. Elle a pioché allègrement dans les finances de l'Etat pour financer sa campagne, et ses prises de positions sont apparues façonnées pour intimider les néerlandais pour qu'ils votent "Oui". Un ministre a déclaré que rejeter cette constitution remettrait en cause la paix en Europe. Avec la plus grande grossiereté, Auschwitz et Srebrenica ont été utilisés comme des arguments pour le "Oui". On a expliqué aux néerlandais qu'ils seraient la risée de l'Europe s'ils votaient "Non". Provenant d'un gouvernement n'obtenant que 18 % d'opinions favorables dans les sondages, de tels arguments n'ont fait qu'aider la campagne du "Non".

Le camp du "Non" était composé de quatre éléments :

- La composante la plus extrémiste et la plus dangereuse était celle de Geert Wilders, un libéral atypique. En tant que parlementaire, il se bat de façon décidée pour établir une nouvelle formation politique d'extrême-droite et se présente lui-même comme le successeur de Pim Fortuyn. Sa campagne était centrée sur les dangers de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et la mainmise de l'Islam sur l'Europe qui en résulterait.
- Les petits partis protestants ont mené un autre type de campagne. Mis à part le reproche fait au projet de constitution de ne pas faire référence à la tradition judéo-chrétienne européenne, ils ont mené une campagne relativement propre dans laquelle ils ont expliqué qu'une plus grande intégration européenne n'aurait pas de sens actuellement, et que de plus cette constitution n'était pas nécessaire pour y parvenir.
- La force politique la plus importante du camp du "Non" était de façon incontestable le SP, qui a mené une campagne très active, à la fois dans les médias et dans la rue. Sa campagne était centrée sur la nécessité de sauver l'existence même des Pays-Bas. Il défendait l'idée que cette constitution transformerait l'Union Européenne en un super-Etat et les Pays-Bas en une simple province. Ils illustraient l'inquiétude que les Pays-Bas puissent carrément disparaître au moyen d'une carte de l'Europe dans laquelle le pays était carrément englouti par la mer.
- Il y avait enfin le Comité Grondwet Nee (Comité pour le "Non" à la Constitution),

## PAYS-BAS

LE  
P  
O  
R  
U  
E

un petite alliance ad hoc de militants de gauche, qui a mené une campagne clairement progressiste pour le "Non". Grondwet Nee expliquait qu'une autre Europe était possible et nécessaire, comme alternative à cette Europe non démocratique, néo-libérale, et militariste. Malgré sa petite taille et ses ressources très limitées, Grondwet Nee a joué un rôle considérable dans la campagne et a clairement contribué à la visibilité du "Non" de gauche, empêchant que le camp du "Non" soit dominé par le nationalisme de droite.

### QUEL EST LA NATURE DU NON DE GAUCHE ?

- Bien entendu, beaucoup de raisons entremêlées ont contribué à la victoire du "Non" : l'aversion largement partagée envers la politique gouvernementale et de façon plus générale les politiciens, l'opposition aux interventions constantes de Bruxelles, la peur de la perte de l'identité nationale, les motivations chrétiennes et nationalistes, et l'énerverment envers l'arrogance du camp du "Oui". Il est difficile de juger lesquels de ces éléments ont été les plus décisifs dans la victoire du "Non".

- Il est clair en tous cas que Wilders et sa campagne anti-turcs et anti-musulmans n'a pas joué un rôle prédominant. Il y a également un large consensus pour dire qu'il ne s'agissait pas d'une campagne anti-européenne, mais plutôt d'une campagne contre la façon dont fonctionne actuellement l'Europe.

- Une bonne image de la situation peut être tirée d'une étude réalisée à peine une semaine après le vote. L'étude a montré qu'une semaine plus tard, la majorité pour le Non aurait été encore plus importante et aurait atteint 64 %.

L'évolution des opinions favorables aux différents partis donne une assez bonne image de son impact. La grande perdante n'est pas la droite, mais le Parti travailliste (PvdA), qui est passé dans les sondages de 50 élus au Parlement à 41 maintenant. Aujourd'hui, 70 % des électeurs du Parti travailliste voteraient contre la constitution. Le grand gagnant est le SP, qui est passé dans les sondages de 13 à 21 sièges. L'Union chrétienne est passé de 6 à 9 sièges, tandis que le parti de Wilder perdait un siège. Les questions posées concernant la popularité des différents hommes politiques confirment le tableau d'ensemble.

D'une façon générale, le résultat de l'élection peut être interprété comme un rejet sans ambiguïté du projet néo-libéral, et qu'en ce qui la concerne, la gauche a réussi à marquer des points à l'occasion de cette campagne.

### LES CONSEQUENCES DE LA VICTOIRE DU "NON"

Le résultat du référendum va avoir des conséquences importantes. Tout d'abord, après le double "Non" en France et aux Pays-Bas, cette Constitution est morte et enterrée, et cela malgré le vote "Oui" au Luxembourg. Ensuite, ce résultat va avoir des conséquences majeures sur la vie politique des Pays-Bas. La gauche a maintenant la possibilité de prendre de nouvelles initiatives dans le débat sur l'Europe. Le Parlement a adopté une motion du SP en faveur d'un grand débat social sur l'Europe. La forme que ce débat prendra n'est pas encore claire, mais dans tous les cas, il faudra se battre pour que cela ne se transforme pas en d'interminables parlottes, et que les propositions qui en sortiront soient soumises au peuple par référendum. Il est

## PAYS-BAS



également important que des initiatives soient prises sur le plan européen pour débattre et parvenir à des positions communes au sujet de l'avenir de l'Europe. L'absence de synchronisation des débats et leur caractère précipité ont fait que les campagnes sur les référendums se sont déroulées pays par pays. Dans les mois qui viennent, il devrait être possible de décider d'organiser des initiatives internationales communes, en prenant comme point de départ le rejet de la constitution. Le Forum social européen est un des lieux où cela pourrait se faire.

### PERSPECTIVES

Le référendum a également montré qu'il existe une base solide pour une autre Europe. Mais, dans le même temps, il a montré que les forces de gauche aux Pays-Bas ont une faible capacité à prendre des initiatives pour débattre et agir. A la différence de la France, la gauche et le mouvement altermondialiste sont très faibles, et les grandes ONG et les associations populaires n'ont joué aucun rôle dans la campagne ou alors ont appelé à voter "Oui". En conséquence, quelques initiatives qui auraient pu jouer un rôle majeur dans la campagne ont démarré trop tard ou étaient mal organisées. Par exemple, l'initiative « les syndiqués contre la constitution » qui s'opposait à la campagne clairement favorable au "Oui", lancée en son nom propre par le leader syndical Lodewijk de Waal (FNV, la principale confédération syndicale n'avait pas donné de consigne de vote, bien qu'elle ait soutenu la Constitution européenne).

Dans un bilan du référendum, FNV a dénoncé la campagne de son ancien leader de Waal et a conclu qu'un grand fossé existait entre la direction du syndicat et les adhérents en ce qui concerne l'Europe. Cela a fourni l'opportunité à la gauche syndicale de promouvoir une politique reposant davantage sur les mobilisations, et plus ouvertement opposée au néo-libéralisme. Mais on retrouve dans les syndicats le même problème que dans l'ensemble de la gauche. Il existe des potentialités importantes, mais le nombre de ceux qui veulent les utiliser est beaucoup plus petit.

Un des enjeux importants de la prochaine période est de montrer l'importance de l'impact de l'Europe sur la vie quotidienne. Ces dernières années ont eu lieu d'importantes mobilisations contre la modification de la législation sur les retraites et l'indemnisation du chômage. Les syndicats doivent faire davantage d'efforts pour faire comprendre à leurs membres que ce type de politique résulte également du modèle d'Europe qu'ils ont rejeté lors des élections.

Une des choses que doivent faire les responsables syndicaux est de dénoncer les décisions prises lors du sommet européen de Lisbonne et que le FNV continue à soutenir. Tout d'abord cela ferait avancer les choses à l'intérieur du mouvement syndical, mais cela aurait également des conséquences au sein du « polder néerlandais » où tout le monde, le gouvernement, le patronat et les syndicats soutiennent « la stratégie de Lisbonne ». La situation a été la même en ce qui concerne le camp du "Oui" lors du référendum sur la Constitution européenne. Les dirigeants des grandes organisations sont très enthousiastes envers « l'agenda » de Lisbonne, mais les militants de base ont leur propre opinion à son sujet et se mobilisent aisément, comme l'ont prouvé les mobilisations contre la nouvelle législation relative aux retraites.

De plus, face aux multiples plans très concrets mijotés à Bruxelles, il est important que se mette en place une opposition résolue reposant sur l'implication

## PAYS-BAS



active de la base des syndicats. Et, en ce domaine, il existe de nombreuses opportunités.

A l'automne, auront lieu des mobilisations contre la nouvelle Directive Bolkenstein et la Directive Port II. FNV appartient à une coalition qui avait également mobilisé pour la manifestation de Bruxelles au printemps 2005.

Dans quatre villes importantes des Pays-Bas existent des projets de privatisation des transports en commun. Les salariés et les usagers y sont très opposés. Lors des prochaines élections municipales, il est possible de débattre de cette politique et de montrer ses conséquences néfastes à la fois pour les salariés et les transports en commun eux-mêmes, et de promouvoir des alternatives. De plus en plus de personnes sont convaincues que la privatisation est une idéologie qui pose davantage de problèmes qu'elle n'en résout.

En janvier, le système d'assurance maladie va changer. Il reposera sur les lois du marché. Cela aura un impact considérable sur les ressources de la plus grande partie de la population et sur la qualité des soins. Il est décisif de montrer que dans ce cas également, le marché est la pire solution.

La législation relative au temps de travail (flexibilité et heures supplémentaires) ainsi que les conditions de travail elles-mêmes sont sur le point d'être modifiées. Dans les nouvelles conventions collectives il sera important de mettre un frein à la flexibilité et à l'aggravation des conditions de travail.

Et il y a également d'autres problèmes comme ceux liés aux conditions de travail et au statut des nouveaux immigrants venant d'Europe de l'Est. La manière dont les syndicats prendront en charge ce problème est très importante, pour essayer de syndiquer ces immigrants, pour essayer d'imposer qu'ils aient les mêmes droits et les mêmes conditions de travail que nous. Ne pas résoudre ces questions peut permettre d'offrir à la droite des opportunités xénophobes et chauvines.

Bien que tous ces problèmes ne doivent pas être mis sur le dos de « l'Europe », les syndicats doivent expliquer clairement qu'ils sont parties prenantes du même projet néo-libéral que la Constitution européenne, et qu'il est possible de les combattre et de remporter quelques batailles comme nous l'avons fait en votant "Non".

Simultanément, il est important de débattre d'un autre projet européen au sein de la gauche et des syndicats.

Il y a plusieurs positions en présence au sein du camp du "Non". Approfondir la discussion peut faciliter le travail en commun sur les thèmes mentionnés ci-dessus. Il sera difficile de maintenir la mobilisation et le niveau atteint par les débats. Tout de suite après le référendum, le camp du "Oui" a tenté d'exploiter à son profit le vote "Non". Le gouvernement Balkenende s'en est servi pour diminuer la contribution néerlandaise au budget de l'Union européenne. Wouter Bos, le leader social-démocrate s'en est servi pour soutenir les solutions défendues par son ami Tony Blair. Mais une chose est très claire. La campagne en faveur du "Non" à la Constitution européenne nous l'a démontré : c'est en osant que l'on peut gagner.

Essayons de nous saisir de ces opportunités.

\* Patrick van Klink est responsable syndical à Unilever Pays-Bas

## POLOGNE

## POLOGNE

**Population :** 38 194 000 habitants  
**Nombre de syndiqués :** 1 à 2 millions suivant les sources  
**Taux de syndicalisation :** 8 à 15 % suivant les sources

### LA SYNDICALISATION

Après avoir atteint un taux de syndicalisation de 80 % au moment des grandes grèves de 1980, le syndicalisme ouvrier s'est beaucoup affaibli sous l'impact de quatre phénomènes :

- les privatisations et les fermetures d'entreprises,
- la montée du chômage,
- les désillusions face aux conséquences sociales du passage à l'économie de marché,
- les effets désastreux de l'imbrication étroite entre les appareils syndicaux et les gouvernements successifs : les principales confédérations ont leurs propres élus au Parlement dans le cadre de chacune des deux coalitions «de droite» et «de gauche» alternativement au pouvoir depuis 1989.

Actuellement, la syndicalisation est concentrée dans les grandes usines manufacturières et les services publics. Il n'existe pas de syndicat dans beaucoup de PME. Il est difficile d'obtenir des chiffres précis concernant le nombre de syndiqués polonais, mais on estime qu'il se situe suivant les sources à 1 ou 2 millions, contre 10 millions à Solidarnosc en 1980. En ne comptabilisant pas les retraités, le taux de syndicalisation est de 8 à 15 %.

De plus, les syndiqués sont en général plus âgés que la moyenne des salariés : 58 % d'entre eux ont plus de 40 ans. Face à cela, les confédérations les plus importantes mettent au point des stratégies pour gagner de nouveaux adhérents.

### LES DIFFERENTES FORCES SYNDICALES

Le syndicalisme est dominé par deux grandes confédérations rivales de taille équivalente : Solidarnosc et OPZZ.

Il existe un troisième regroupement plus petit appelé le Forum ou FZZ.

Viennent ensuite Solidarnosc 80, Sierpien 80, Inicjatywa pracownicza (IP), etc.

On trouve aussi un grand nombre de syndicats, parfois présents sur un seul lieu de travail, qui ne sont membres d'aucune confédération mais totalisent tous ensemble un nombre significatif d'adhérents.

#### NSZZ Solidarnosc

NSZZ Solidarnosc (Syndicat Indépendant Autogéré Solidarité) est initialement né des grèves de 1980 aux chantiers navals de Gdansk, à l'époque du régime communiste. Après décembre 1981, Solidarnosc s'est retrouvé contraint d'agir dans la

## POLOGNE



clandestinité. En 1982-1983, la répression est parvenue à démanteler une grande partie des structures de base. En Basse-Silésie, par exemple, les animateurs de quatre réseaux clandestins successifs ont été licenciés. La direction nationale clandestine s'est ainsi retrouvée en grande partie coupée de l'avis et de la pression de la base. En 1989, le pouvoir a ouvert avec l'opposition les « négociations de la table ronde ». Ceux qui dans Solidarnosc s'opposaient à ce processus ont été exclus du syndicat et ont créé «Solidarnosc 80».

Entre 1989 et 1993, de nombreux responsables de Solidarnosc se sont ensuite retrouvés à la tête d'un gouvernement qui a organisé la transition à l'économie de marché.

L'influence de Solidarnosc a diminué alors considérablement dans le monde du travail, et certaines structures de base de Solidarnosc sont passées à l'OPZZ.

Simultanément l'aile «libérale-moderniste» a perdu le contrôle de Solidarnosc au profit d'une aile droitière, catholique et populiste.

En 1993, l'appareil de Solidarnosc a été battu aux élections politiques, Solidarnosc a alors retrouvé une fonction revendicative, qu'elle a ensuite largement abandonnée entre 1997 et 2001, lorsque la coalition «de droite» est revenue au pouvoir. Solidarnosc n'a recommencé vraiment à revendiquer qu'entre 2001 et 2005, avec le retour de la coalition «de gauche» SLD-PSL.

Aujourd'hui, Solidarnosc est malgré tout davantage un syndicat qu'un mouvement politique, même si elle conserve toujours des liens politiques étroits. Selon certaines sources, le nombre d'adhérents à Solidarnosc serait de 800 000 (moins de 400 000 selon d'autres sources).

### OPZZ

Avec également autour de 800 000 membres (ou moins de 400 000 selon d'autres sources), OPZZ est l'autre grande confédération syndicale ouvrière.

Fin 1982, avec la suspension de la loi martiale, et dans le cadre restrictif de la loi d'octobre 1982, de nouveaux syndicats ont été autorisés dans les entreprises.

La direction de Solidarnosc les a boycottés, mais des militants de base de Solidarnosc les ont parfois investis. Ces syndicats ont été ensuite structurés par branche, puis confédérés en 1984 sous le nom d'OPZZ.

Alfred Miodowicz, le premier Président de l'OPZZ était bien sûr également membre du Bureau politique du POUP (Parti communiste). Mais c'était un « archéo », opposé aux réformes économiques marchandes du gouvernement. Voulant devenir autonome du POUP et de l'Etat, il a même cherché à former un parti de gauche basé sur les syndicats. Projet qui a finalement échoué. Il restera Président de l'OPZZ jusqu'en décembre 1991. Signe des temps, la Présidence a été ensuite assurée par Ewa Szychalska, une ex-militante de Solidarnosc de l'époque 1980-1981. Elle quittera ce poste pour celui d'ambassadeur en septembre 1996.

Les cadres de l'OPZZ ont moins d'expérience gréviste que ceux de Solidarnosc. Ils rêvent en général d'une cogestion à l'allemande et cherchent à ne pas trop déranger le gouvernement à chaque fois que la coalition « de gauche » est au pouvoir. Indice révélateur, au congrès national de mai 2002, la moyenne d'âge des délégués était de 52 ans.

La vie syndicale à la base est généralement faible, même s'il y a des exceptions suite à des grèves ou des luttes contre les licenciements.

## POLOGNE



### **FZZ ou « Forum syndical »**

Cette confédération a environ 250 000 membres (moitié moins selon d'autres sources), soit le tiers de la taille des deux autres confédérations. Elle est fondamentalement constituée de syndicats qui ont scissionné de l'OPZZ. Une des principales raisons de la création de cette confédération est que les règles relatives à la nouvelle commission tripartite (réunissant le gouvernement, le patronat et les syndicats pour discuter de la législation future) ne tenaient compte que des confédérations ayant au moins 300 000 membres. Une série de regroupements syndicaux non confédérés se sont alors réunis pour former FZZ et avoir ainsi une place dans la commission. Le nombre de ses membres a ensuite décliné et FZZ n'a plus maintenant qu'environ 250 000 adhérents. Forum Syndical se définit comme apolitique. Il comprend notamment en son sein un syndicat d'infirmières très revendicatif. On y trouve également ZZIT, un syndicat inter-professionnel d'ingénieurs et de techniciens.

### **Solidarnosc 80**

Son nom fait référence à la grande grève générale de 1980. Cette organisation a été créée en 1989 par les militants exclus de Solidarnosc pour s'être opposés aux négociations entre le pouvoir et la direction du syndicat. Elle a ensuite évolué vers des positions comparables aux deux autres grandes confédérations.

### **Sierpien 80**

Son nom signifie août 80, date de la grande grève générale. Sierpien 80 a été fondé en 1992 par la commission régionale de Haute-Silésie (région de Katowice) de Solidarnosc 80. Cette centrale est beaucoup plus combative que les autres confédérations. Sierpien 80 est la troisième centrale syndicale en Haute-Silésie : très influente parmi les mineurs de charbon, c'est également le principal syndicat de l'usine FIAT et du complexe sidérurgique Huta Katowice. Au niveau national, Sierpien 80 est présent dans les télécoms, à la poste, ainsi que dans les bus et tramways de Varsovie. Sierpien 80 a mis sur pied le Parti polonais du travail (PPP) qui a obtenu 0,54 % des suffrages exprimés aux élections législatives de septembre 2005 ([www.inprecor.org](http://www.inprecor.org) n° 511-512).

### **« Initiative des travailleurs » (Inicjatywa pracownicza ou IP)**

C'est un petit syndicat se réclamant de l'anarchisme. Il a notamment un élu dans la grande usine métallurgique «Cegielski» de Poznan où avaient démarré les grèves de 1956. Dans cette usine le représentant d'IP, un ex- de Solidarnosc 80 exclu pour sa radicalité et sa combativité, a obtenu 70 % des voix. IP a des liens avec la CNT et la CGT espagnole.

## **STRUCTURATION DES SYNDICATS**

Les structures syndicales sont très décentralisées. Un syndicat peut être fondé par 10 salariés, et il existe des milliers de syndicats limités à un seul lieu de travail.

- Beaucoup de ces syndicats locaux sont affiliés à l'OPZZ. Les syndicats sont regroupés en fédérations d'industrie et en unions régionales qui forment ensemble la confédération. Il existe 111 fédérations au sein de l'OPZZ.

- NSZZ Solidarnosc est beaucoup plus centralisée. C'est une structure unique avec des subdivisions par industries et par régions.

## POLOGNE

### LES RAPPORTS ENTRE PARTIS ET SYNDICATS

- NSZZ Solidarnosc est proche des partis de centre-droit,
- OPZZ est proche du SLD, le parti social-démocrate "blairiste" issu de l'ancien parti communiste,
- FZZ a moins de liens politiques,
- Sierpen 80 a fondé le PPT : Boguslaw Zietek est à la fois porte-parole du parti et du syndicat.

D'après une étude réalisée en 2002, ces positionnements politiques se retrouvent dans l'orientation des adhérents respectifs sur le spectre politique :

- parmi les membres de l'OPZZ, 52 % se définissaient comme appartenant à la gauche, et 23 % au centre,
- pour NSZZ Solidarnosc, les chiffres étaient de 47 % pour la droite et 18 % pour le centre,
- quant à FZZ, 48 % des membres se définissaient au centre et 26 % à gauche.

Les liens entre le SLD (issu de l'ancien PC) et l'appareil central de l'OPZZ restent assez étroits, mais ce dernier a parfois des velléités d'indépendance. Des tensions ont été par exemple perceptibles entre responsables de l'OPZZ et du SLD lorsque ce parti a été au pouvoir :

- parmi les 150 000 membres du SLD, un certain nombre avait des responsabilités dans l'appareil du parti et/ou les instances de l'Etat au niveau central ou local.
- les responsables de l'OPZZ ont par contre eu à subir le mécontentement des travailleurs à chaque fois que le SLD a été au pouvoir.

Ce n'est pas par hasard que Josef Wiaderny, président de l'OPZZ entre 1996 et 2000, a symboliquement fait le choix de ne pas appartenir au SLD (même s'il poussait simultanément les autres responsables à le faire).

La guerre en Irak a fourni une nouvelle illustration de ces contradictions : l'OPZZ s'est déclarée opposée à la guerre, alors que le gouvernement SLD a envoyé des soldats sur place.

### BIBLIOGRAPHIE :

- Labour research department : «Worker representation in Europe» (may 2004) [www.lrd.org.uk](http://www.lrd.org.uk)  
SUD-PTT : «Retour de Pologne» (juin 2003)  
Inprecor : <http://www.inprecor.org/> «index des articles», voir notamment le numéro 511-512  
Liaisons sociales : "La Pologne attirée par les sirènes du libéralisme" (n° 126, avril 2005)  
IRES : <http://www.ires-fr.org/files/publications/chronique%20internationale/chroniqueires.htm>

## POLOGNE

### CHRONOLOGIE

#### 1944-45

A la Libération, des conseils d'entreprises remettent en marche la production.

#### 1945-1956

La Pologne est intégrée au bloc de l'Est. Sous couvert d'une coalition de partis, le POUP (Parti communiste) exerce la réalité du pouvoir.

Les conseils d'entreprises sont transformés en structures syndicales qui sont ensuite intégrées dans l'appareil d'Etat.

#### 1956-1980

Lors de la révolte de 1956, des conseils ouvriers prennent en main les usines.

En juin, la grève des ouvriers de Poznan est réprimée sévèrement (70 morts).

Une loi de 1957 a surtout pour but d'en limiter les fonctions. Une loi de 1958 les «normalise» sous la forme de «conférences d'autogestion ouvrière» tripartites (parti, syndicat, conseil)...dont les représentants sont élus sur une liste unique.

Des grève générales ont lieu en 1970 et 1976.

#### 1980-1981

Généralisation des grèves lors de l'été 80, élection de comités de grève.

Fondation de Solidarnosc en septembre 80 à l'issue d'une réunion des comités régionaux de grève. Solidarnosc est légalisé en novembre 80 et comptera en septembre 1981 environ 10 millions de membres (sur 13 millions de salariés).

A partir du début 1981 le mouvement se radicalise. Pendant l'été, des conseils de travailleurs procèdent à l'élection des directeurs et cherchent à promouvoir l'autogestion. En septembre 1981, le premier congrès de Solidarnosc rassemble 1 200 délégués librement élus et joue de fait le rôle de Parlement populaire, constituant ainsi un réel contre-pouvoir. Les idées de «grève active» et de «prise de pouvoir dans les entreprises» se développent dans le pays.

Le 13 décembre, le coup d'Etat du général Jaruzelski met un terme à ce processus.

#### 1981-1989

Le POUP (Parti Communiste) et l'armée reprennent les choses en mains. Solidarnosc est interdit. Les Conseils d'autogestion, d'abord suspendus, sont ensuite vidés de leur contenu. Les directions des entreprises sont placées sous contrôle militaire. Un renforcement de mécanismes de marché a lieu, dépouillé de tout volet autogestionnaire.

En octobre 1982, avec la suspension de la loi martiale, une loi relative à l'activité syndicale est promulguée. Solidarnosc reste interdit. De nouveaux syndicats sont mis en place. On y retrouve de nombreux responsables des syndicats qui s'étaient écroulés lors des grèves de 1980. Ceux-ci se confédèrent en 1984 sous le nom d'OPZZ.

En 1987, le pouvoir organise un référendum sur la réforme économique. Solidarnosc clandestin appelle au boycott, et la confédération OPZZ appelle à voter contre. Le pouvoir n'obtient pas la majorité parmi les électeurs inscrits et perd toute légitimité.

## POLOGNE



Un double processus se met alors en place :

- En 1988, les grèves se généralisent ;
- Le pouvoir entame des négociations avec l'opposition, dont la direction (clandestine !) de Solidarnosc. Elles aboutissent aux «accords de la table ronde» et l'organisation d'élections semi-libres en juin 1989 qui se traduisent par une débâcle pour l'ancien régime. C'est la fin d'une époque.

### 1989-1993

Le nouveau gouvernement est mis en place par les anciens opposants ayant participé aux « accords de la table ronde ».

Ils organisent le passage à l'économie de marché sous la houlette du FMI. Walesa est élu Président de la République pour 5 ans en 1990.

Une nouvelle tactique est mise en place pour liquider les conseils ouvriers : les usines sont mises en faillite (par des manipulations fiscales, la décentralisation de la dette publique etc.) et les conseils ouvriers disparaissent avec la liquidation ou le rachat des entreprises pour un zloty symbolique par le capital étranger (ou en lien avec des capitaux polonais apparus sous l'Etat de guerre, entre 81 et 89).

Rejeté dans l'opposition, le POUP (Parti Communiste) se rebaptise SdRP (Social démocratie de la république polonaise). Ce «nouveau parti» sera l'élément essentiel du futur SLD qui se proclame social-démocrate.

La confédération OPZZ organise la résistance ouvrière et est rejointe par certains secteurs de Solidarnosc.

### 1993-1997

Les partis de la droite libérale perdent les élections au Parlement. Le gouvernement passe aux mains de la coalition «de gauche» SLD-PSL où se retrouvent nombre de responsables de l'ancien régime. Kwasniewski (SLD) remplace Walesa à la Présidence de la république en 1995.

Se situant à la droite de Tony Blair, le gouvernement SLD-PSL continue la politique de privatisations et des restructurations néo-libérales. Il adopte toutefois des mesures visant à limiter le développement du chômage qui tombe à 8 %.

La résistance au gouvernement passe maintenant surtout par Solidarnosc.

### 1997-2001

Victoire électorale de la coalition «de droite» AWS mise en place par la direction de Solidarnosc et des débris des partis de droite.

L'accentuation de la politique néo-libérale, se traduit notamment par la privatisation partielle de l'opérateur historique de télécommunications en 1997-1998. Avec la dégradation de la situation économique, le chômage remonte à 18 %.

Des mobilisations sont impulsées par l'OPZZ et le syndicat paysan Samoobrona (Autodéfense). Des manifestations donnent lieu à des heurts avec la police.

En 2000, Kwasniewski (SLD) est réélu Président de la république (Walesa n'obtient que 3 % des voix).

### 2001-2005

23 septembre : la coalition «de droite» perd tous ses élus et se désagrège. La coalition «de gauche» SLD-PSL revient au pouvoir pour 4 ans.

## POLOGNE

E  
P  
O  
R  
U  
E

26 juillet 2002 : Solidarnosc organise une manifestation de 30 000 personnes contre la libéralisation du Code du travail.

25 avril 2003 : Solidarnosc organise des manifestations contre le gouvernement de Leszek Miller (SLD). Des revendications justifiées sont mélangées à des manœuvres politiciennes. Pendant la manifestation du 25 avril à Varsovie qui a regroupé 20 000 participants, les dirigeants de Solidarnosc ont par exemple fait scander : « Miller à Cuba », ou « SLD = KGB ». Des œufs ont également été jetés sur le bâtiment de l'ambassade russe.

Selon les sondages, le gouvernement de Miller est celui dont la popularité est la plus faible depuis 14 ans.

Mars 2003 : le gouvernement polonais envoie des soldats en Irak.

Juin 2003 : victoire du "Oui" au référendum sur l'adhésion à l'Union européenne.

Automne 2005 : retour de la « droite » au pouvoir.

**ROYAUME-UNI**

E  
R  
O  
R  
U  
E

**ROYAUME-UNI**

<b>Population :</b>	<b>59 518 000 habitants</b>
<b>Nombre de syndiqués :</b>	<b>7 400 000</b>
<b>Taux de syndicalisation :</b>	<b>29 % des salariés</b>

Les chiffres fournis par les syndicats indiquent un total de 7,8 millions de syndiqués au Royaume-Uni. Ceux provenant du ministère du commerce et de l'industrie (Labour Force Survey) font état de 7,4 millions de membres, soit 28,9 % du total des salariés. Ce pourcentage recouvre d'importantes disparités entre le secteur public (59 %) et le secteur privé (18 %), et selon la taille de l'entreprise (15 % dans les entreprises de moins de 25 salariés ; 36 % dans celles de plus de 25 salariés).

Le taux de syndicalisation a beaucoup baissé dans les années 1980 et la première moitié des années 1990 : le nombre de syndiqués est passé de 13,2 millions en 1979 à 8,9 millions en 1989 et à 7,8 (ou 7,4) millions en 2003.

Ce recul s'explique fondamentalement par l'offensive anti-syndicale engagée par les gouvernements conservateurs au pouvoir de 1979 à 1997 :

- défaite des grèves des mineurs (1984-1985), des dockers, des imprimeurs, etc.
  - modification de la législation concernant les syndicats (1984 et 1993) et le droit de grève,
  - refus de certains employeurs de continuer à reconnaître les syndicats (derecognition).
- Parallèlement, les syndicats ont eu du mal à s'adapter aux évolutions du tissu économique et à la structure du marché du travail.

En 1998, presque les deux-tiers des entreprises de plus de 25 salariés (mais seulement 3 % des organismes publics) n'avaient pas d'implantation syndicale et seulement un quart d'entre elles disposaient d'une organisation syndicale reconnue (95 % dans le public).

Pour faire face à leur affaiblissement, les syndicats ont engagé une politique active de recrutement : entreprises sans présence syndicale, femmes, minorités ethniques, travailleurs à temps partiel...

Simultanément une série de fusions de syndicats sont organisées.



Sur la Figure 1 ci-contre, on peut voir, pour la période 1983-2001, que la hausse constante du % de salariés n'ayant jamais été syndiqués, la baisse régulière du % de syndiqués, et la stabilité relative du % d'anciens syndiqués.

L'érosion syndicale est due à l'augmentation du nombre de personnes n'ayant jamais été syndiquées et non pas aux démissions.

[http://www.psi.org.uk/docs/2005/bjir\\_345.pdf](http://www.psi.org.uk/docs/2005/bjir_345.pdf)

Il en résulte parfois des phénomènes de concurrence entre syndicats appartenant pourtant le plus souvent à la TUC, la seule confédération existante : les enseignants, par exemple, ont le choix entre cinq syndicats dont trois affiliés au TUC.

**ROYAUME-UNI**

E  
R  
O  
R  
U  
E

Aujourd'hui, le déclin de la syndicalisation a été stoppé, et depuis 2001 le taux de syndicalisation est resté stable aux environs de 29 % (Figure 2).

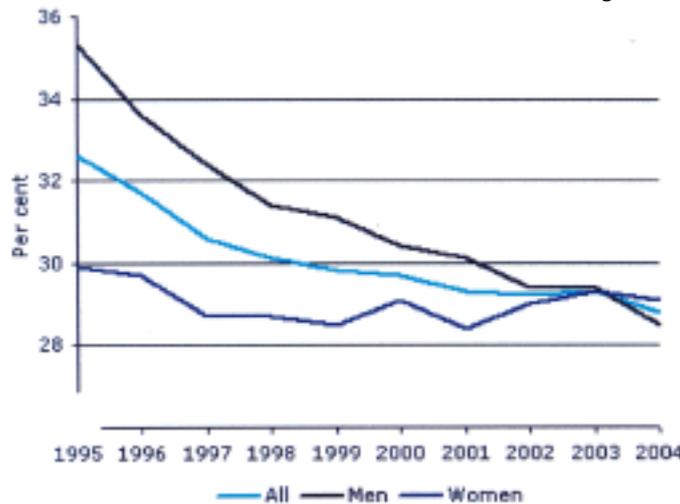


Figure 2.  
Taux de syndicalisation en Grande-Bretagne.  
La courbe du haut concerne les hommes, celle du bas les femmes, et celle du centre l'ensemble  
<http://www.statistics.gov.uk/CCI/nugget.asp?ID=4&Pos=1&ColRank=2&Rank=640>

**REPRESENTATION DU PERSONNEL**

Il n'existe aucun mécanisme légal concernant la représentation du personnel sur le lieu de travail. Une étude réalisée en 1998 a révélé que seulement 10 % des lieux de travail sans organisation syndicale reconnue avaient des représentants du personnel. Une autre étude publiée en 2002 indique que là où un syndicat est reconnu, on compte en moyenne un délégué pour 36 salariés. Lorsqu'elle existe, la représentation du personnel sur le lieu de travail est assurée par les « shop stewards » qui jouent à la fois le rôle de délégué du personnel et de délégué syndical. On les appelle aussi « local reps » ou « union reps ». Des organes de consultation sont mis en place par un nombre croissant d'employeurs, mais leur rôle se limite en général à l'information et à la consultation. Les comités d'entreprise ne sont pas institutionnalisés.

**REPRESENTATIVITE SYNDICALE**

Un élément clé de la représentativité est la reconnaissance du syndicat (union recognition) par l'employeur qui accepte de consulter le syndicat ou de négocier avec lui. Dans certains cas, cette reconnaissance peut se limiter à la défense de demandes individuelles (individual grievance) et d'affaires disciplinaires. Même s'ils n'ont pas remis en cause l'essentiel de la législation anti-syndicale mise en place par Thatcher, les travaillistes ont néanmoins légèrement amélioré les règles de reconnaissance de la représentativité des organisations syndicales : une loi de 1999 oblige les employeurs à reconnaître la représentativité d'un syndicat pour une population donnée de salariés (bargaining unit), dès lors qu'il apporte la preuve que, sur ce périmètre, 50 % des salariés désirent être représentés par lui. Deux méthodes peuvent être utilisées :

- démontrer que plus de la moitié des salariés concernés sont adhérents,
- obtenir la majorité des voix dans le cadre d'un vote (parfois 40 % peut suffire).

## ROYAUME-UNI

### FINANCEMENT DES SYNDICATS ET CREDITS D'HEURES

Compte tenu du nombre d'adhérents, les cotisations continuent de représenter des sommes considérables : de l'ordre d'un milliard d'euros pour l'ensemble des syndicats. Les cotisations représentent de loin la première ressource des syndicats. Elles permettent de financer l'essentiel de l'activité syndicale.

Les entreprises sont légalement tenues d'accorder des crédits d'heures «raisonnables» aux représentants syndicaux, mais leur volume, défini au niveau de chaque entreprise, est faible.

Les financements publics sont également modestes, même s'ils se sont fortement développés ces dernières années comme en témoigne la création en 1998 d'un fonds de formation (union learning fund) doté de 21 millions d'euros par an, et le projet d'un fonds d'aide à la modernisation des syndicats.

### NEGOCIATION COLLECTIVE

La rémunération et les droits de la plupart des salariés du Royaume-Uni ne font pas l'objet de négociations : en 2003, seulement 36 % des salariés étaient concernés par des négociations collectives (collective bargaining).

Quand des négociations ont lieu, elle se passent le plus souvent au niveau de l'entreprise, voire de l'établissement. Il existe encore quelques négociations de branche pour une partie du textile ou de l'industrie du mobilier, mais pendant les années 1980, un grand nombre de branches patronales se sont clairement retirées de toute négociation au niveau local et un grand nombre de fédérations patronales ont refusé ou cessé de s'impliquer dans les négociations collectives. Dans la plupart des cas, les entreprises déterminent donc unilatéralement les droits des salariés, soit pour toute la compagnie, soit pour un établissement donné.

Des accords de branche sont plus fréquents dans le secteur public bien que les fonctionnaires, par exemple, soient payés à des taux différents suivant les ministères.

Néanmoins, là où des accords de branche existent, ils ne sont pas considérés comme légalement contraignants pour ceux qui les signent : un employeur n'est pas tenu de respecter un accord signé par la fédération patronale, même s'il en est membre !

La loi de 1999 a bien mis en place un dispositif contraignant les employeurs à reconnaître les syndicats et négocier avec eux dès qu'un certain nombre de conditions sont remplies. Mais en pratique, c'est en fait le rapport de forces sur le lieu de travail qui détermine si une négociation a lieu ou pas.

Au niveau national, il n'y a pas eu de négociation sur les salaires avec le TUC depuis la fin de la politique des revenus dans les années 1970. Depuis le retour des travaillistes au pouvoir en 1997, des discussions ont eu lieu avec le CBI, la principale confédération patronale, ce qui a débouché sur un accord pour mettre en place la Directive européenne sur l'information et la consultation des salariés.

### STRUCTURATION DES SYNDICATS

Les syndicats sont organisés de façons très diverses. Certains concernent des métiers particuliers comme les enseignants ou les radiologues, d'autres une ou plusieurs branches d'industrie, quelques-uns telle ou telle société. Certains syndicats s'adressent à toutes les professions (general unions).

Sur un grand nombre de lieux de travail de taille importante, on peut trouver

## ROYAUME-UNI

plusieurs syndicats, chacun représentant une population définie de salariés (bargaining unit).

Les syndicats du Royaume-Uni sont de taille très inégale : sur 197 syndicats reconnus en 2003, seulement 16 comptent plus de 100 000 adhérents et regroupent 83 % du total des syndiqués du pays.

Il existe une seule confédération syndicale, le Trade Union Congress (TUC) : 96 % des syndiqués (6,7 millions) appartiennent à des syndicats qui y sont affiliés. Les syndicats qui composent le TUC jouissent d'une très grande autonomie, la confédération a surtout le rôle d'un forum de discussion et d'interlocuteur unique face au gouvernement. Les syndicats implantés en Irlande du Nord sont fréquemment affiliés à la fois à l'Irish Trade Union Confederation (ICTU) et au TUC, mais c'est le Comité de l'ICTU pour l'Irlande du Nord qui coordonne sur place les syndicats.

Environ 145 syndicats ne sont pas membres de la confédération TUC. La plupart d'entre eux sont très petits avec moins de 1 000 adhérents. Deux seulement en ont plus de 100 000 : RCN (344 000) implanté chez les infirmières, et BMA (113 000) qui syndique les médecins.

Nous présentons ci-dessous les quatre syndicats les plus importants regroupent plus de 58 % des salariés affiliés au TUC.

- **UNISON** est le plus grand des syndicats avec 1 289 000 membres. Il est issu de la fusion en 1993 de trois syndicats de services publics. UNISON est principalement présent dans le secteur de la santé et des collectivités locales. Suite aux privatisations, un certain nombre de ses adhérents appartient maintenant au secteur privé.

- **AMICUS** est le deuxième syndicat. Il résulte de fusions successives et notamment en avril 2001 de celle du syndicat d'employés MSF (Manufacturing, Science, Finance) et du syndicat de la métallurgie AEEU (Amalgamated Engineering and Electrical Union). AEEU était lui-même le résultat de la fusion en 1992 de AEU (métallurgie) et EEPTU (électricité).

Amicus est le plus grand syndicat du secteur privé, en particulier dans l'industrie. Il a des adhérents dans presque tous les secteurs de l'économie depuis les usines de moteurs jusqu'aux services de santé. Il compte 1 061 000 membres, mais ce nombre pourrait atteindre 1,4 million si d'autres fusions envisagées aboutissent.

- **T&G** (ou **TGWU**, Transport and General Workers Union), a été pendant longtemps le plus grand syndicat du Royaume-Uni. Il arrive maintenant en troisième place avec 835 000 membres. T&G est l'héritier direct de la grève des dockers de 1899 (grève victorieuse des dockers de Londres pour un salaire minimum. Elle reçut un soutien financier international des syndicats de dockers, en particulier australiens). TGWU est principalement présent dans le secteur des transports. On y trouve toutes les catégories de métiers (general union), principalement parmi les travailleurs manuels.

- **GMB** (General, Municipal and Boilemakers' Union) compte 703 000 membres. Héritier des grèves des gaziers de 1889-1890, il résulte dans sa forme actuelle de plusieurs fusions. Il est présent dans de nombreux secteurs d'activité, ce qui explique qu'il soit souvent en concurrence avec d'autres syndicats du TUC.

Les syndicats venant ensuite du point de vue de la taille sont considérablement plus petits et davantage liés à des branches d'activités spécifiques :

## ROYAUME-UNI



- **USDAW** (Union of Shop, Distributive and Allied Workers) compte 321 000 membres surtout chez les salariés du commerce, PCS (Public and Commercial Services) a 278 000 adhérents dont beaucoup de fonctionnaires. Il est issu de plusieurs fusions successives,
- **CWU** (Communication Workers' Union) compte 260 000 membres dans les activités postales et les télécommunications,
- **NUT** (National Union of Teachers) compte 230 000 adhérents,
- **NASUWT** (National Association of Schoolmasters union of Women Teachers) a 212 000 membres.

Parmi les syndicats de plus petite taille mais jouant un rôle politique important on trouve notamment :

- **RMT** (Rail-Maritime-Transport) qui est notamment le principal syndicat de cheminots, et compte plus de 70 000 adhérents,
- **FBU** (Fire Brigade Union), qui syndique les pompiers, a 52 000 membres.

Ajoutons qu'en juin 2006, un nouveau syndicat de 110 000 membres devrait voir le jour sous le nom d'UCU (University and College Union), suite à la fusion de Natfhe (enseignement supérieur) et AUT (professeurs d'université). La fusion a été votée par 97% des membres de Natfhe, et presque 80% des membres de l'AUT.

### RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES

Il ne peut exister qu'une seule organisation syndicale pour une population donnée de salariés. En conséquence, les militants appartenant à différents partis ou sensibilités politiques coexistent nécessairement dans les mêmes syndicats.

Les liens entre les syndicats et le Parti travailliste (Labour Party) sont traditionnellement très étroits : ce sont en effet les syndicats qui ont créé le parti en 1900.

La majorité des syndicats sont actuellement affiliés au Parti Travailliste (Labour Party), même si la Confédération TUC en tant que telle ne l'est pas.

Ces liens historiques tendent aujourd'hui à se relâcher. Le financement syndical ne représentait plus que 30 % de l'ensemble des ressources du parti en 1998, contre 90 % en 1988.

Simultanément, les syndicats affiliés au Labour ne bloquent plus depuis 1989 leurs mandats sur une seule position (block vote).

Les positions défendues par Tony Blair accentuent le phénomène.

- D'un côté, une minorité significative de militants estiment ne plus avoir grand chose de commun avec un parti reprenant à son compte l'essentiel de la politique néo-libérale de Margaret Thatcher (cf. l'article d'Alex Gordon, [www.inprecor.org](http://www.inprecor.org) n°491, avril 2004).

- De l'autre, le « New Labour » de Tony Blair veut s'émanciper de toute influence des syndicats.

## ROYAUME-UNI

### LE CONTEXTE POLITIQUE DU ROYAUME-UNI

\* Le seul parti « de gauche » de premier plan est le Labour Party (Parti Travailleiste), et la seule confédération syndicale est le TUC (Trade Union Congress).

\* Les syndicats ayant créé le Labour Party il y a plus d'un siècle, des liens étroits ont toujours existé entre eux. Mais un nombre croissant de militants radicaux, ont actuellement des responsabilités importantes au sein de certains syndicats.

Citons par exemple :

- Bob Crow, président de RMT (cheminots et matelots) ;

- Mark Serworka, du syndicat de fonctionnaires PCS.

\* Le PC n'a jamais eu une grande influence, il dispose du quotidien «Morning Star».

\* Le courant libertaire/anarchiste est beaucoup plus petit qu'en France, et il s'est effrité ces dernières années.

\* Les nationalistes Gallois sont assez radicaux.

Si on veut faire des correspondances avec la France :

- l'organisation correspondant à Lutte Ouvrière n'existe pas,

- le groupe lié à la LCR (ISG) comporte moins d'une centaine de membres,

- le groupe correspondant au PT (lambertistes) a disparu (dans les années 60, Livingstone, le maire travailleiste de Londres, avait été membre du Workers' Revolutionary Party qui était lié à ce courant).

Les trois principales organisations d'extrême-gauche se réclament du trotskysme

1) La plus importante est le Socialist Workers Party (SWP) qui existe depuis 1951 et compte environ 4 000 membres. Le SWP édite le journal « Socialist Worker » et la revue « International Socialism ». Cette organisation antérieurement animée par Tony Cliff avait défendu au début des années 50 l'idée que l'URSS était un « capitalisme d'Etat ». Le SWP britannique a contribué en France à la naissance du petit groupe « Socialisme par en bas », qui a ensuite rejoint la LCR.

Le SWP participe aux FSE par le biais de Global Resistance.

2) Le « Socialist Party » est né en 1953. C'était il y a une quinzaine d'années le principal courant d'extrême-gauche. Ses militants étaient présents dans le Labour Party autour du journal « Militant ».

Le Socialist Party ne compte plus aujourd'hui qu'environ 700 membres. Certains de ses militants l'ont quitté au début des années 90 lorsque cette organisation a été exclue du Labour Party. La deuxième vague de départs a eu lieu à propos de la création du Scottish Socialist Party (voir ci-après).

3) Le Scottish Socialist Party (SSP) est, comme son nom l'indique, une organisation écossaise. Il a été fondé par des militants du Socialist Party (voir ci-dessus) et contre l'opposition de ce dernier. On y retrouve aujourd'hui des militants liés par ailleurs à divers courants politiques nationaux et internationaux.

Le SSP compte environ 3 000 membres, ce qui est énorme étant donné que l'Ecosse ne compte que 5 millions d'habitants. En mai 2003, lors des élections au Parlement écossais, le SSP avait obtenu près de 8 % des voix et six députés, dont Tommy Sheridan qui jouit d'une très grande popularité.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Scottish\\_Socialist\\_Party](http://fr.wikipedia.org/wiki/Scottish_Socialist_Party)

[http://en.wikipedia.org/wiki/Scottish\\_Socialist\\_Party](http://en.wikipedia.org/wiki/Scottish_Socialist_Party)

A noter l'existence du groupe Socialist Action, fondé dans les années 80 par des trotskystes ayant décidé de militer au sein du Parti Travailleiste, notamment dans l'entourage de Livingstone, le maire de Londres.

### BIBLIOGRAPHIE :

Labour research department : Worker représentation in Europe (may 2004) [www.lrd.org.uk](http://www.lrd.org.uk)

IGAS : « Le financement des syndicats, étude d'administration comparée, le cas du Royaume-Uni » (septembre 2004)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000591/index.shtml>

Alex Gordon : « Les cheminots chamboulent la gauche » [www.inprecor.org/](http://www.inprecor.org/) n°491 avril 2004

Philippe Marlière : « La troisième voie dans l'impasse » (Syllepse 2003)

IRES : nombreux articles en ligne sur [www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm](http://www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm)

## ROYAUME-UNI

### REORIENTER LE SYNDICALISME

par Fred Leplat, région de Londres du syndicat UNISON

La physionomie des syndicats et de l'organisation sur le lieu de travail a radicalement changé au cours des 25 dernières années.

En 1979, lorsque Madame Thatcher a succédé aux travaillistes, il y avait 13,5 millions de syndiqués contre 7,3 millions aujourd'hui. La négociation collective concernait 70 % du salariat contre 36 % maintenant, et le nombre de délégués du personnel (shop stewards) a chuté de 500 000 à 230 000.

Aujourd'hui, l'implication des adhérents au sein des syndicats est faible, non seulement en ce qui concerne la participation aux réunions syndicales, mais également pour la participation à l'élection des responsables : cette année, seulement 8 % des adhérents ont pris la peine de voter pour élire la direction nationale (NEC) du syndicat UNISON. La pyramide des âges est également alarmante : l'âge moyen des membres d'UNISON, le plus grand syndicat comptant 1,3 million d'adhérents, est de 47 ans !

Mais c'est le niveau des grèves qui illustre le contraste le plus important entre les deux périodes. En 1979, il y avait eu 29,5 millions de « journées perdues » pour cause de grève, contre 904 000 en 2004. En 1999, un an après l'arrivée du New Labour au pouvoir, le nombre de « journées perdues » était tombé à 242 000, le chiffre le plus faible enregistré depuis que des statistiques existent. Depuis 1990, le nombre moyen de « journées perdues » est de 690 000.

Les statistiques relatives aux grèves sont importantes, car elles indiquent le niveau de confiance en elle-même de la classe ouvrière, et sa volonté d'agir pour défendre ses acquis ou engager l'offensive pour les améliorer. Le point culminant de l'action gréviste au cours des 100 dernières années a été 1921, avec 86 millions de « journées perdues » et 1926 (année de la grève générale<sup>1</sup>) avec 162 millions.

Lors de la grève des mineurs de 1984/1985 on a compté 27 millions de jours de grève.

Même en 1944, lorsque les grèves étaient illégales, il y a eu 3,7 millions de « journées perdues ».

Le faible niveau des grèves ne veut pas dire pour autant que le mouvement syndical ait connu une défaite historique pour des dizaines d'années, ou que ce phénomène soit devenu irréversible. Il y a au contraire nombre de grèves d'ampleur qui ont débouché sur des succès de taille, notamment à British Airways et à la poste.

Le syndicalisme est encore solide, essentiellement dans le secteur public et dans une série de services et d'industries ayant été privatisés.

Actuellement il y a également une croissance limitée mais notable de la syndicalisation et d'accords reconnaissant la représentativité de syndicats (recognition agreements). Mais les grandes grèves survenant de temps à autre ainsi que la modeste croissance des syndicats ne constituent qu'une partie du tableau, qui est fondamentalement celui d'un déclin depuis 1979.

Décrire ainsi la situation actuelle des syndicats ne veut pas dire être « défaitiste », mais avoir une estimation honnête et réaliste des « rapports de forces », de façon à comprendre ce qui s'est produit dans les 25 dernières années et élaborer une stratégie pour y remédier. Les statistiques concernant la force des syndicats et le niveau des grèves ne sont que les symptômes de la crise politique dans laquelle se trou-

## ROYAUME-UNI

W  
R  
O  
R  
U  
W

vent les syndicats et de la peur des syndiqués de se lancer dans des luttes indépendamment de leurs responsables syndicaux.

La victoire des Conservateurs, lors des élections de 1979, est en partie dûe à la démoralisation des syndiqués. Ils étaient alors engagés dans de vastes grèves contre les attaques contre les services publics et les emplois, politique mise en oeuvre par leur propre gouvernement travailliste en train d'appliquer les mesures d'austérité du FMI. Un « contrat social » avait été préalablement signé entre les dirigeants syndicaux et le gouvernement travailliste pour maintenir la paix sociale, mais il avait volé en éclat face aux profondes blessures infligées par les coupes sombres du FMI.

Une fois élue, Thatcher a engagé l'offensive en mettant en place toute une série de lois anti-syndicales qui ont entravé l'action des syndicats, fait obstacle à leur efficacité organisationnelle par le biais de l'interdiction du « closed shop »<sup>2</sup> ainsi qu'à l'efficacité des grèves en imposant d'interminables procédures électorales préalables. Il est également devenu illégal de faire des actions de solidarité ou des grèves contre les décisions gouvernementales. Malgré des hurlements de protestation, les dirigeants syndicaux capitulèrent et se soumièrent à ces lois afin, comme il l'expliquèrent alors, de protéger la boutique syndicale, en d'autres termes la bureaucratie. En complément à cet efficace carcan légal sur les syndicats, Thatcher s'est engagée dans des restructurations et des fermetures d'entreprises appartenant aux industries traditionnelles comme l'acier, les mines, l'imprimerie et les transports maritimes. Cela a coïncidé avec les débuts de la « mondialisation », avec l'extension planétaire du transport à bas prix et de la main d'oeuvre bon marché, qui a par exemple permis lors de la grève des mineurs de remplacer le charbon britannique par des importations provenant de Pologne et d'Afrique du Sud. La privatisation des services publics et des industries ainsi que « l'externalisation » dans l'industrie privée a déstructuré les syndicats en créant simultanément une main d'oeuvre flexible ainsi qu'une baisse des salaires et des avantages acquis. Dans les chemins de fer, au lieu d'avoir un seul interlocuteur patronal comme il y a 10 ans, il y en a maintenant plus de 500.

Toute la puissance étatique, à la fois au niveau législatif et policier, a été utilisée pour briser les syndicats dans ces industries où ils étaient traditionnellement bien implantés (imprimerie, mines, activités maritimes et portuaires). Chaque branche industrielle a été attaquée successivement par le patronat avec le soutien total de l'appareil d'Etat et du gouvernement conservateur, tandis que la Confédération syndicale TUC et les dirigeants syndicaux se croisaient les bras, refusant d'organiser des actions de solidarité du type de celles qui avaient été mises en place dans les années 60 et 70 pour soutenir les dockers et les mineurs, par peur de voir mettre sous séquestre les biens du syndicat. Les conservateurs ont également encouragé le patronat à mettre en place de « nouvelles techniques de management » dans le secteur public comme dans le secteur privé : cercles de qualité, réunions de groupe, chartes d'entreprise, relations client-fournisseur, etc.

La réponse politique des dirigeants syndicaux a été de s'adapter au tournant à droite réalisé par Thatcher. Cette stratégie a été théorisée et a été baptisée le « nouveau réalisme ».

D'un côté, les dirigeants syndicaux s'abstinrent d'appeler à la grève générale contre cette attaque d'envergure nationale par peur de la loi, mais aussi parce qu'ils soutenaient l'orientation du parti travailliste suivant laquelle les électeurs ne voteront pas de nouveau pour les travaillistes si cela ramenait « les vieux jours où le pays était

## ROYAUME-UNI

# EMMERDEURS

rançonné par les syndicats ». A la place, on expliquait aux syndiqués et aux militants qu'il fallait être patient et travailler dur pour un retour du parti travailliste au gouvernement.

De l'autre côté, des syndicats se sont lancés dans des accords de « partenariat ». Certains comme EEPTU obtenant le monopole de représentation des salariés en échange de l'engagement d'empêcher toute grève, et même de recruter des "jaunes" pour détruire les syndicats de salariés de l'imprimerie lors des grèves du « Sun » et du « Times » à Wapping. La version soft du « partenariat » était les « négociations responsables », la coopération avec les nouvelles techniques de management, qui se sont maintenant généralisées, et l'offre de services aux adhérents comme des assurances, des voyages et des cartes de crédit.

L'élection qui a porté le « New Labour » au gouvernement en 1998, avec Tony Blair comme leader du parti et Premier ministre, n'était pas due au succès de la stratégie des syndicats mais bien davantage à l'épuisement des conservateurs, victimes des scandales et des conflits concernant l'Europe. En fait, la stratégie du partenariat avec le patronat et avec le parti travailliste a continué après 1998, avec les dirigeants du syndicat demandant aux adhérents de soutenir le gouvernement du « New Labour » bien qu'il poursuive la politique monétariste pendant son premier gouvernement, maintienne les lois anti-syndicales, et développe les privatisations à un niveau que même les conservateurs n'avaient pas osé atteindre.

Même aujourd'hui, les propos de Tony Woodley, secrétaire général du syndicat TGWU, au sujet de l'usine automobile Rover sont typiques de la politique de partenariat. Après avoir salué quatre ans plus tôt la précédente direction « Phoenix 4 » de Rover comme étant ce qu'il y avait de mieux pour l'avenir de l'usine, Woodley et le TGWU ont fait lamentablement faillite quand « Phoenix 4 » a fermé l'usine après l'avoir dépouillé de ses actifs et s'être rempli les poches avec de bonnes primes. Le TGWU n'a pas revendiqué la nationalisation de l'usine et sa reconversion dans la production de transports en commun, ni demandé le remboursement de l'argent donné à « Phoenix 4 ». Les salariés ont été démoralisés et complètement à plat. Maintenant, avec la perspective d'un rachat des actifs restants, Woodley est d'avis que l'offre de la SAIC est un meilleur pari que celle de Nanjing<sup>3</sup> !

Après plus de 8 ans de gouvernement New Labour, avec la poursuite des privatisations et des attaques sur les retraites, la faillite de la stratégie du double partenariat avec le Labour et le patronat est en crise. Aucun responsable syndical ne veut désormais se présenter comme supporter de Blair, et pratiquement tous sont opposés à la guerre en Irak. Cela a conduit à ce que nombre d'entre eux, y compris Dave Prentis d'UNISON et Tony Woodley de TGWU, soient présentés dans la presse comme faisant partie de « la bande d'emmerdeurs ». Mais cette prise de distance avec Blair n'a pas suffi aux militants syndicaux qui ont été capables de faire victorieusement campagne pour les véritables emmerdeurs : Mark Sewotka dans PCS, Bob Crow dans RMT, et maintenant Matt Wrack dans FBU. Ces élections ont eu lieu à la suite de grèves, pas nécessairement victorieuses, comme cela avait été le cas pour FBU (Fire Brigade Union, syndicat des pompiers), dans lesquelles les adhérents et les militants ont eu la possibilité de tirer les leçons des rapports entre leur syndicat et le Labour. Le point commun entre ces trois nouveaux secrétaires généraux est qu'ils ont combattu le soutien inconditionnel du syndicat au Labour, et qu'ils encouragent ouvertement leurs adhérents à organiser des grèves, y compris des grèves nationales, sur les pro-

## ROYAUME-UNI



blèmes auxquels ils font face.

L'affiliation inconditionnelle des syndicats au Labour Party a été de toute évidence en débat ces dernières années. Le FBU s'est désaffilié après la campagne de dénigrement dont il a fait l'objet de la part du gouvernement du New Labour lors de sa grève pour une augmentation des salaires. RMT<sup>4</sup> a été expulsé pour son soutien au SSP (Scottish Socialist Party)<sup>5</sup> en raison de leur convergence sur la renationalisation du rail. Et alors que PCS n'avait jamais été affilié à un parti politique, Mark Sewotka a soutenu à titre personnel de façon très ouverte la coalition électorale RESPECT<sup>6</sup>. La remise en cause des relations existant traditionnellement entre les syndicats et le Labour est débattue partout, ainsi que l'appui aux seuls candidats du Labour (ou même d'autres partis) qui soutiennent les positions principales du syndicat. Dans UNISON, Dave Prentis est prêt à accepter des « évolutions » dans les liens entre le syndicat et le Labour, mais seulement dans le but de barrer la route au danger beaucoup plus sérieux d'une réduction du soutien financier accordé au Labour Party au niveau minimum exigé pour rester affilié. Mais même ces évolutions ont montré leurs limites lorsque Prentis s'est opposé, lors du congrès annuel d'UNISON, à un amendement demandant la publication des votes au Parlement des députés ayant eu le soutien d'UNISON.

Pour tenter d'en finir avec cette crise, et mobiliser pour la réélection du New Labour au gouvernement, les dirigeants du syndicat ont obtenu, lors de la réunion sur la politique nationale du parti qui s'est tenue à Warwick en juillet 2004, un accord sur des mesures mineures qui devraient être prises si le New Labour était réélu. L'accord de Warwick était en réalité si modeste qu'il n'incluait même pas l'arrêt des privatisations ou l'abrogation de quelques lois anti-syndicales. Mais cela était néanmoins trop pour Blair qui n'a pas inclus un seul point de l'accord de Warwick dans le Queen's speech (discours de la reine marquant le début de l'année parlementaire). En fait, la réélection du New Labour contribue à accroître la crise politique dans la mesure où des syndicats comme UNISON vont avoir à s'affronter au gouvernement au travers de grèves nationales pour stopper la réforme des retraites, tandis que la menace d'une privatisation de la poste pourrait conduire à une désaffiliation du CWU.

Un nouveau climat politique s'est installé dans le mouvement syndical avec l'élection de Mark Sewotka, Matt Wrack et Bob Crow comme secrétaires généraux de trois syndicats de plus petite taille, mais jouant un rôle important. Ils expriment clairement une stratégie alternative à celle du double partenariat avec le Labour et le patronat, et donnent confiance à ceux de leurs adhérents qui sont prêts à se battre. Le PCS prépare en ce moment une grève contre une suppression massive de 100 000 emplois dans la Fonction publique. RMT a fait campagne pour la renationalisation des chemins de fer lors des élections générales de mai 2005.

Une nouvelle direction syndicale de lutte, ayant rompu avec le partenariat à la fois avec le New Labour et le patronat, est une précondition au renouveau du syndicalisme. Cela signifie une rupture de la vieille relation politique inconditionnelle avec le Labour, au moment où la crédibilité du SSP<sup>7</sup> et de RESPECT<sup>8</sup> se renforce. Cela a déjà commencé, non seulement avec le soutien de Mark Sewotka à RESPECT, mais également au niveau d'autres militants syndicaux. Une réunion du SSP et de RESPECT en marge du congrès d'UNISON de cette année a réuni presque 500 personnes, soit un

## ROYAUME-UNI

LE  
P  
O  
R  
T  
U  
G

quart des délégués, pour venir entendre George Galloway (député exclu du Labour pour s'être opposé à la guerre en Irak) et Colin Fox.

Il va être également nécessaire de revenir à des tactiques énergiques de construction de syndicats dans de nouveaux secteurs d'activité comme cela avait été fait au début du 20<sup>e</sup> siècle. PCS est le syndicat qui se développe le plus rapidement en Grande-Bretagne, avec 300 000 adhérents sur 500 000 fonctionnaires, grâce à des grèves contre les réductions d'effectifs et les bas salaires. Même le TGWU s'est éveillé au besoin de s'engager dans le combat sur les bas salaires en organisant une grève du personnel de sous-traitance travaillant dans le nettoyage au Parlement : celui-ci est payé au minimum légal de 5 livres de l'heure, et a droit à 12 jours de congé annuel. Et dans l'est de Londres, une mobilisation regroupant le syndicat et la population a ciblé efficacement Canary Wharf ainsi que d'autres importants employeurs locaux au sujet des bas salaires.

Le retour à la stratégie des grèves nationales contre les attaques de niveau national, comme par exemple la réforme annoncée des retraites, doit faire partie de la réponse syndicale. La grève nationale n'est pas une option facile dans la situation actuelle avec l'utilisation continue des lois anti-syndicales, le recours à la sous-traitance, et l'utilisation intense de personnel en CDD et d'intérimaires. Le recours à des intérimaires est un outil particulièrement pernicieux pour briser les syndicats, avec un taux de 25 % dans les collectivités locales et même 70 % à l'usine BMW de Oxford Cowley. Les grandes grèves dans de grandes concentrations de salariés sont moins nombreuses aujourd'hui non seulement parce que certains de nos dirigeants syndicaux refusent d'organiser de telles grèves, mais aussi parce que de tels lieux de travail sont moins nombreux à Manchester comme à Mumbai. Les privatisations et la sous-traitance vers une multitude d'entreprises de plus petite taille se répandent à travers le monde. Les grèves nationales ne devraient pas mordre si fort et si rapidement dans des services publics comme la santé ou l'éducation, comparés à British Airways ou la Poste. Mais elles restent cependant une arme essentielle car elles permettent de mobiliser et d'unir tous les syndiqués, et c'est ainsi que le syndicat peut être pris au sérieux par le patronat. Cependant, la mondialisation capitaliste et le consensus sur le néo-libéralisme entre la droite et les sociaux-démocrates sont des éléments nouveaux dans la situation actuelle comparé à ce qui existait il y a 25 ans et il n'est pas possible de les ignorer.

Une autre conséquence de la mondialisation capitaliste est que les gouvernements de gauche et de droite ont signé des traités internationaux, comme l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), le projet de Constitution européenne ou le projet de Directive Bolkenstein, au travers desquels ils abandonnent leur capacité à réguler leurs économies nationales et les droits des salariés. Cela retire aux syndicats la possibilité de défendre les droits des salariés ou les services publics en faisant appel à leur gouvernement ou en engageant des actions juridiques. Simultanément, les pays en voie de développement se sont vu imposer des privatisations et l'ouverture de leur économie comme des conditions pour obtenir des aides.

Afin de faire face à cette nouvelle situation, les syndicats vont devoir se situer davantage au niveau politique en relevant directement le défi de la mondialisation capitaliste au travers de la recherche d'alliances aux niveaux européen et mondial, non seulement avec des syndicats, mais aussi avec le mouvement « social », c'est-à-

## ROYAUME-UNI

# LE DÉBUT

dire des organisations de la classe ouvrière prenant la forme d'organisations de citoyens en tant qu'habitants, retraités, consommateurs, et qui s'organisent contre l'offensive néo-libérale. De telles attaques sont capables de faire reculer certaines attaques néo-libérales comme par exemple la privatisation de l'eau et du gaz en Bolivie, obliger des multinationales comme Nike à changer leurs pratiques envers les salariés, et faire échec à des traités néo-libéraux, comme par exemple le vote pour le "Non" au projet de Traité constitutionnel européen en France.

Nous devons également être conscient du fait que la baisse de confiance envers les partis traditionnels du fait qu'ils ont tous opté pour le néo-libéralisme, comme en témoigne les niveaux records d'abstention lors des élections générales, affecte également d'autres organisations de masse traditionnelles comme les syndicats, en raison de leurs relations étroites avec l'Etat et les partis traditionnels de gouvernement. La perte de confiance des syndiqués et des travailleurs en général envers les syndicats en raison de leurs relations étroites avec le Labour peut être corrigée par une ouverture en direction d'autres partis comme le SSP<sup>7</sup> et la coalition électorale de gauche radicale RESPECT<sup>6</sup>. Mais pour faire revenir la confiance, les syndicats devront aussi développer leur propre démocratie afin que les décisions des adhérents soient respectées et appliquées à tous les niveaux par leurs représentants élus, au lieu d'être bloquées par «l'establishment» du syndicat et la bureaucratie, comme cela se produit dans le cadre de la politique parlementaire.

1) En mai 1926, en réponse à un lock-out patronal dans les mines de charbon, une grève générale éclata suivie par 3 millions de travailleurs. Le gouvernement conservateur utilisa l'armée pour maintenir les services essentiels. Le TUC arrêta la grève au bout de 9 jours laissant isolés les mineurs, qui se sont sentis trahis. Le recours à la grève générale devint alors illégal.

2) Closed shop : entreprise qui n'emploie des salariés que s'ils sont membres d'un syndicat. Dans certains cas, les employés ont une date limite pour rejoindre le syndicat.

3) SIAC (Shanghai Automotive Industry Corporation) et Nanjing sont les deux entreprises chinoises qui étaient en compétition pour racheter Rover. Nanjing l'a finalement emporté et prévoit des délocalisations en Chine. Le sort des usines britanniques n'est donc pas réglé.

4) Alex Gordon : "Les cheminots chamboulent la gauche" [www.inprecor.org/](http://www.inprecor.org/) n°491

5) Parti écossais de gauche radicale [http://fr.wikipedia.org/wiki/Scottish\\_Socialist\\_Party](http://fr.wikipedia.org/wiki/Scottish_Socialist_Party)  
[http://en.wikipedia.org/wiki/Scottish\\_Socialist\\_Party](http://en.wikipedia.org/wiki/Scottish_Socialist_Party)

6) Aux élections de mai 2005, la coalition de gauche radicale RESPECT a obtenu en moyenne 6,9% des voix là où elle présentait un candidat, et a fait élire au Parlement George Galloway qui avait été exclu du Labour Party pour s'être opposé à la guerre en Irak. <http://en.wikipedia.org/wiki/RESPECT> Inprecor 505/506 <http://www.inprecor.org/>

7) Le Scottish Socialist Party (SSP) est, comme son nom l'indique, une organisation écossaise. Il a été fondé par des militants du Socialist Party (voir ci-dessus) et contre l'opposition de ce dernier. On y retrouve aujourd'hui des militants liés par ailleurs à divers courants politiques nationaux et internationaux.

Le SSP compte environ 3 000 membres, ce qui est énorme étant donné que l'Ecosse ne compte que 5 millions d'habitants. En mai 2003, lors des élections au Parlement écossais, le SSP avait obtenu près de 8 % des voix et six députés, dont Tommy Sheridan qui jouit d'une très grande popularité.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Scottish\\_Socialist\\_Party](http://fr.wikipedia.org/wiki/Scottish_Socialist_Party) [http://en.wikipedia.org/wiki/Scottish\\_Socialist\\_Party](http://en.wikipedia.org/wiki/Scottish_Socialist_Party)

## CORSE

# LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS CORSES

*Pour la revue internationale de la fédération SUD-rail, Jacky Rossi, secrétaire général du STC évoque l'histoire, les orientations, la réalité de ce qui est aujourd'hui la première force syndicale interprofessionnelle en Corse.*

La condition sociale des travailleurs est à prendre en charge au même titre que son appartenance au peuple corse.

Le 1er mai 1984, les nationalistes ont fait le choix d'un syndicalisme corse qui permette aux travailleurs de ce pays de défendre leurs intérêts spécifiques sur un terrain social jusque-là totalement abandonné aux organisations syndicales françaises. Depuis, nous n'avons cessé de préciser l'originalité du STC. Ce qui le différencie fondamentalement de tous les autres syndicats, c'est qu'il prend en compte l'existence d'un peuple en lutte (motion du congrès de juin 1991). C'est cela qui en fait un syndicat révolutionnaire.

Dès le congrès constitutif de 1985, nous affirmions « pour le STC, la condition sociale des travailleurs est à prendre en charge au même titre que son appartenance au peuple corse », les premières victimes du système d'exploitation coloniale étant les travailleurs corses qui subissent toutes les violences d'une situation de dépendance politique et économique.

Les travailleurs corses sont également victimes d'un patronat, corse ou pas, qui bafoue les droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que des pratiques syndicales françaises qui refusent de prendre en compte les spécificités de l'île en se référant constamment à des réalités extérieures.

## LES COMBATS DU STC

Depuis sa création, le STC n'a eu de cesse d'accompagner l'ensemble des luttes du peuple corse en élaborant des revendications, des projets et des propositions qui ont contribué à faire le lien entre l'intérêt des travailleurs et la construction d'une nouvelle société.

En dehors de nos luttes au service des salariés dans les entreprises et les administrations, le STC a mené des combats que seuls des nationalistes pouvaient mener :

- dans les transports aériens et maritimes pour la création de compagnies corses ou encore pour le transfert des sièges des compagnies maritimes
- pour la défense et la corsisation des emplois non seulement dans le secteur public mais également dans le secteur privé,
- pour la défense de l'environnement,
- pour le retour des corses sur leur terre
- pour le maintien des enseignants en Corse,
- pour la défense de la langue et de la culture corse,
- pour une vraie télévision régionale,
- pour une revitalisation de l'intérieur et le maintien des services publics dans nos villages,
- pour une formation professionnelle de proximité prenant en compte la réalité des besoins de notre pays,
- pour la reconnaissance des droits juridiques du peuple corse,
- pour le pouvoir législatif,
- pour la suppression des départements, etc.

## CORSE

### L'ACTION DU STC NE S'ETEINDRA PAS AVEC LA FIN DU COLONIALISME

Cependant, même si nous avons toujours revendiqué notre appartenance à la lutte de libération nationale du peuple corse, et si nous l'avons prouvé par notre engagement sur le terrain social, nous avons toujours tenu à préciser que l'action du STC ne s'éteindrait certainement pas avec la fin du colonialisme si notre pays devait un jour arriver à être maître de son destin. En effet, l'exploitation de l'homme par l'homme ne s'arrêtera pas avec la fin de la domination coloniale.

Dans ces conditions, il est important de dire, et de redire encore, que le STC est un syndicat de classe dont la vocation première doit rester la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Ce n'est qu'en restant totalement indépendant que le STC a pu et pourra continuer à œuvrer en syndicat de classe. Le congrès de 1991 a tenu à affirmer en ces termes l'indépendance du STC : « Notre syndicat doit d'ores et déjà affirmer haut et fort son indépendance envers tout pouvoir politique présent ou futur, cette indépendance permettant une défense des travailleurs sans compromission ».

### L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Si le STC a été créé par la direction politique et s'il a été le premier et principal contre-pouvoir mis en place au sein du bloc Unità Naziunalista (Unité Nationaliste), il a le mérite, contrairement aux autres contre-pouvoirs, d'avoir échappé aux scissions, d'exister plus que jamais et surtout d'être devenu la première organisation syndicale de salariés de Corse.

Ce résultat est bien sûr le fruit du travail des militants, mais aussi de l'esprit d'indépendance syndicale qui animait les cadres fondateurs du syndicat.

Il faut aussi reconnaître qu'au début, les politiques étant unis, leur état d'esprit était totalement différent et qu'une confiance mutuelle les liait aux cadres fondateurs du syndicat. Ceci n'est plus vrai aujourd'hui, compte tenu de tout ce qui a pu diviser le mouvement national Corse.

Le Congrès de juin 1991 n'a été en fait que l'occasion rêvée, pour une majorité de syndicalistes parmi lesquels un grand nombre de militants de la première heure et de cadres fondateurs, de refuser d'avoir à choisir, au risque de voir disparaître leur syndicat, entre une tendance nationaliste ou une autre.

Ces syndicalistes avertis ont eu le mérite de comprendre que le sort du STC se jouait au cours de ce congrès et que proclamer l'indépendance totale et définitive du syndicat était la seule façon de le préserver envers et contre tous. Les signataires de la motion d'orientation de 1991 se reconnaîtront. Les heures sombres que nous avons vécu prouvent combien ils avaient raison.

Depuis juin 1994, nous avons à chaque congrès réaffirmé notre indépendance, ce qui ne signifie pas pour autant notre apolitisme.

E  
S  
R  
O  
C

## CORSE

# LE S R O U

En juin 1997, la motion d'orientation générale ne manquait pas de rappeler les liens de complémentarité entre libération sociale et nationale, la nature de classe du syndicat établie clairement par le deuxième congrès, l'institutionnalisation de l'indépendance du STC décrétée par le troisième congrès ; il était rappelé enfin que le congrès de 1994 avait consacré le STC en tant que syndicat nationaliste, par opposition à « syndicat de nationalistes ».

Ce congrès de 1997 devait être celui de l'affirmation du rôle déterminant du syndicat dans la définition et l'orientation du combat du peuple corse pour sa souveraineté.

En juin 2000, le VI<sup>e</sup> congrès déclarait : « en affirmant que "Libération Nationale et Libération sociale étaient liées et complémentaires" nous ne faisons pas qu'agiter un simple slogan. L'essentiel est inscrit dans nos statuts ».

Il spécifiait le choix de société qu'il entendait soutenir en se référant à l'article II.3 des statuts : « améliorer sans cesse la condition des travailleurs », « s'acheminer vers une démocratisation généralisée de l'économie, base fondamentale pour l'autodétermination du Peuple ».

Enfin, il précisait : « le STC n'est pas allé chercher ces positions dans une quelconque idéologie venue d'ailleurs ; il les a extraites de l'engagement de ses militants pour affirmer le travail comme un droit indispensable à l'intégration de chacun(e) dans la société, la relation du salarié à son employeur comme un contrat relevant du droit et non plus comme un « service » impliquant reconnaissance éternelle et entraves électorales. »

Le STC a donc toujours clairement affiché son engagement au service des travailleurs de ce pays, tout en restant un syndicat nationaliste.

Cette politique sociale, prise à bras le corps par les militants du syndicat, a eu le mérite de ne pas s'opposer aux intérêts économiques de la Corse. Cette stratégie de lutte bien particulière a fait du STC une organisation syndicale totalement différente des autres.

### **LA DEFENSE DES INTERETS DES TRAVAILLEURS PASSE AVANT TOUT**

Cependant, au risque de nous répéter, nous ne devons pas craindre de dire et de redire à ceux qui voudraient remettre en cause notre action sociale, que la défense des intérêts des travailleurs passe avant tout.

Pour le reste, les combats « politiques » que nous avons menés quand ceux-ci n'empiétaient pas sur l'action syndicale ne permettent pas de douter de notre appartenance à la Lutte de Libération Nationale du Peuple Corse (LLN) :

En 1998, le STC a été une des principales cibles du préfet Bonnet qui avait envisagé sa dissolution après avoir soigneusement orchestré l'arrestation d'Etienne Santucci, son secrétaire général de l'époque. La manifestation qui s'en est suivie et

## CORSE

qui a réuni près de 10 000 personnes a été le premier événement qui a permis aux nationalistes des différentes tendances de se retrouver réunis pour la première fois depuis 1990.

Le STC a œuvré pour la paix entre les différents courants nationalistes aux pires moments des affrontements : nous avons toujours condamné les actes de violence fratricides.

Le STC a répondu présent aux rencontres de Migliacciaro organisées par « U CUMITATU DI U FIUMORBU » qui a consacré la réconciliation entre nationalistes des différentes tendances et a participé à la grande manifestation qui s'en est suivie à Ajaccio.

Le STC a mené des dizaines d'actions pour la corsisation des emplois, avant que malheureusement, les actions clandestines ne viennent interférer dans certaines administrations où nous étions en lutte.

Le STC est le seul à mener une lutte pour la corsisation des emplois dans le secteur privé.

Le STC a manifesté pour la libération des patriotes Corses emprisonnés ou pour demander leur rapprochement en écrivant en 2001 au Président de la République et au Premier Ministre.

Le STC a participé très activement à toutes les manifestations en faveur de l'enseignement de la langue Corse.

Le STC a manifesté pour le pouvoir législatif à la veille du vote sur le projet de loi Matignon.

Le STC s'est retiré des réunions du prétendu "Matignon social" alors que les responsables nationalistes continuaient à participer aux rencontres politiques et à faire d'énormes concessions.

Aux élections municipales de mars 2001, pour la première fois dans ce type d'élections, le STC a soutenu l'ensemble des listes nationalistes qui au second tour se présentaient unies.

Le STC a été partie prenante de la manifestation du 26 mai 2003 organisée par tous les mouvements nationalistes pour la suppression des départements et pour l'octroi d'un pouvoir législatif.

Et la liste n'est pas close. C'est la réponse que nous pouvons donner aux hommes politiques nationalistes et aux militants nationalistes qui trouvent que l'engagement nationaliste du STC est opaque. Ceux-ci supportant mal notre totale indépendance syndicale.

Aujourd'hui, plus que jamais, le STC tient ses engagements. Ce sont les engagements d'une organisation syndicale nationaliste responsable et efficace.

Si l'on attend de notre syndicat qu'il continue à participer à l'émancipation du peuple Corse avec les moyens spécifiques à une organisation syndicale nationaliste, sous la seule autorité des travailleurs, comme nous le faisons depuis le début, alors il n'y a pas de problème, le STC a bien l'intention de continuer dans cette voie et d'aller de l'avant.

Par contre, si l'on attend que le STC recolle à une organisation politique, qu'il opère un changement de cap radical dans ce qui fait que, depuis le 1er mai 1984, il est

## CORSE

# EE SS RR OO CC

un syndicat révolutionnaire de par sa seule existence et par les actions qu'il mène, alors c'est que l'on prend volontairement ou non le risque de faire disparaître notre syndicat. Les militants du STC le savent et font preuve d'une extrême vigilance pour faire échec à toute tentative de récupération.

Le devenir du STC dépend encore et toujours de l'indépendance qu'il a su préserver malgré toutes les turbulences qui ont secoué le mouvement national corse. Ce devenir dépend également de la lucidité de ses cadres et de ses militants qui doivent continuer à tenir compte de la complémentarité de la lutte de libération nationale et de la lutte de libération sociale, sans permettre au politique de prendre le dessus sur le social.

Ce pari difficile à tenir pour les nationalistes corses que nous sommes, quelle que soit la tendance à laquelle nous appartenons ou dans laquelle nous nous reconnaissons, constitue le seul et le plus efficace moyen pour assurer une longue vie à notre syndicat, outil indispensable pour la défense des intérêts des travailleurs de ce pays. C'est cette indépendance qui a permis au STC d'aujourd'hui d'être ce qu'il est.

### LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS CORSES, EN BREF

Premier syndicat de Corse depuis les prud'homales 2002, le STC c'est près de 4 300 adhérents et plus de 300 sections répartis dans l'ensemble des secteurs d'activité.

19 élus prud'homales en région (4 775 voix) contre 18 élus à la CGT (4 391) voix. Il a la majorité absolue en Corse du Sud avec 11 sièges sur 21. En Haute-Corse, il totalise 8 sièges et est à la seconde place derrière la CGT.

10 administrateurs dans les organismes sociaux (Sécu, CAF, URSSAF) soit 2 administrateurs par CA (personnes qualifiées désignées par le préfet de région). Représentativité dans les 5 hôpitaux de Corse et une troisième place dans ce secteur depuis les dernières élections. (La CFDT étant la première force dans le secteur hospitalier).

La première force syndicale du secteur grande distribution.

La première force syndicale de l'Équipement.

La première force syndicale dans l'agriculture (tous secteurs confondus).

La première force syndicale dans l'hospitalisation privée.

Une troisième place aux dernières élections des Collectivités territoriales de Corses. (FO étant la première force dans ce secteur).

Une seconde place dans la Fonction publique d'État (La CGT étant la première force dans ce secteur).

Le premier syndicat d'enseignants de Corse-du-Sud dans le primaire et le second de Corse-du-sud dans le secondaire.

La seconde force syndicale à la SNCM, à Air France, à la CCM, à EDF-GDF, à la Poste, aux télécoms et dans le rail.

La liste est encore longue et de nombreuses sections sont en voie de création.

Le STC c'est aussi 32,2 % des élus dans les CE de Corse (chiffres officiels de la Direction Régionale du travail à l'appui), contre 25,5 % à la CGT. Les quatre autres syndicats et les sans étiquettes se partagent le reste.

## MULTINATIONALES

### **AGIR AU SEIN D'UNE MULTINATIONALE : L'EXEMPLE DE FRANCE TELECOM**

*Contre-balancer le pouvoir des multinationales est un enjeu fondamental pour la construction d'une alternative à la mondialisation libérale.*

*Enfermés dans leurs intérêts nationaux routiniers, embourbés dans les négociations entre appareils, les syndicats traditionnels ont souvent du mal à établir les contacts permettant de mobiliser les salariés de divers pays contre un même patron. Les structures syndicales internationales sont en général trop éloignées des militants présents sur le terrain.*

*Rien ne peut remplacer les contacts directs entre militants impliqués dans les luttes de chaque jour. C'est ce que SUD-PTT cherche à faire au sein du groupe France Télécom.*

Paradoxalement, l'existence même de multinationales peut faciliter la construction d'un mouvement altermondialiste de lutte, enraciné dans le monde du travail :

- d'un côté nous devons combattre la transformation des compagnies en multinationales ;

- de l'autre, nous pouvons utiliser l'existence de multinationales pour renforcer les liens entre salariés de différents pays.

Et cela d'autant plus que, contrairement à une idée assez répandue, les multinationales conservent une base nationale : il est possible pour les syndicalistes des pays de jouer sur les contradictions pouvant exister entre les gouvernements.

Les exemples des filiales allemande et sénégalaise de France Télécom, qui sont évoqués plus loin, prouvent que l'internationalisme peut avoir un impact important sur les enjeux syndicaux quotidiens.

C'est également cette démarche internationaliste qu'a eue la Fédération SUD-PTT en février 2003 lors d'une grève contre les licenciements à Orange Suisse<sup>1</sup>. Dans une interview accordée au mensuel des adhérents SUD-PTT, un des principaux dirigeants de cette lutte (qui n'a malheureusement pas été victorieuse) explique :

*« Les salariés suisses d'autres entreprises nous ont envoyé des messages de soutien, en particulier ceux de Swisscom, l'opérateur de télécommunications historique. Certains syndicats sont venus renforcer nos piquets. Celui de Matisa, qui fabrique des machines pour le rail, a organisé un fond de soutien financier.*

*La Fédération SUD nous a envoyé un message de soutien, ainsi que la plupart de ses syndicats départementaux. Les élus SUD au Conseil d'Administration du groupe France Télécom auquel nous appartenons sont intervenus auprès de Thierry Breton. Deux camarades de SUD sont venus de Belfort et Besançon. Des messages de soutien nous sont parvenus de Belgique, d'Argentine, du Chili, du Brésil, du Mexique, etc.. La CFDT nous a également envoyé un message de soutien et a écrit à la Direction d'Orange France. Un de leurs représentants est venu nous voir. Mais c'est avec SUD que nous avons eu des contacts quotidiens par mail et par téléphone. SUD a été le phare au milieu de la tempête, et nous vous en remercions du fond du cœur ».*

La mise en place de comités de groupe européen<sup>2</sup> devrait renforcer la construction

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

de tels liens au sein de France Télécom. Reste à étendre ce genre de structure à l'ensemble de la multinationale (voir ci-joint l'appel des camarades de Sonatel Sénégal).

Et comment ne pas citer l'exemple de « l'Observatorio social » brésilien <sup>3</sup> fondé par trois confédérations syndicales : la CUT brésilienne, le DGB allemand et le FNV des Pays-Bas. Son objectif était au départ limité : il s'agissait de contraindre les multinationales allemandes et néerlandaises implantées au Brésil à respecter les engagements minimum auxquels elles avaient souscrit, ainsi que les textes signés par leurs gouvernements respectifs.

Les militants de l'Observatorio Social réalisent à ce sujet des enquêtes rigoureuses dans les filiales brésiliennes auprès de l'ensemble des parties concernées. Si la direction de la filiale ne veut pas collaborer avec eux, les syndicats allemands et hollandais interviennent alors auprès de la maison-mère jusqu'à ce qu'elle donne les consignes nécessaires, quitte à saisir les médias. En attendant, l'Observatorio social mène l'enquête par ses propres moyens.

Dès que les portes des entreprises leur sont ouvertes, ses militants se font communiquer les dossiers, visitent les lieux de travail, débattent directement avec les travailleurs. Une fois cela terminé, ils demandent également à se rendre chez les sous-traitants, puis les sous-traitants des sous-traitants.

Le but est de traquer les infractions commises par les employeurs, en saisissant si besoin les médias, et de faire ensuite pression sur le donneur d'ordre pour les faire cesser.

Par le biais des structures syndicales internationales, le même travail est fait dans les filiales brésilienne de multinationales originaires d'autres pays. Une étude a par exemple été réalisée concernant Light, le producteur brésilien d'électricité racheté par EDF.

1) <http://www.sudptt.fr/Pdf/2243.pdf>   <http://www.sudptt.fr/Pdf/2254.pdf>   <http://www.sudptt.fr/Pdf/2255.pdf>  
<http://www.sudptt.fr/Pdf/2273.pdf>

2) [http://www.sudptt.fr/page.php3?fond=docsChap2&id\\_rubrique=17&chapitre=1](http://www.sudptt.fr/page.php3?fond=docsChap2&id_rubrique=17&chapitre=1)

3) <http://www.observatoriosocial.org.br/portal/>

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

### 1) ECHEC À LA MISE EN FAILLITE DE MOBILCOM

Début septembre 2002 en Allemagne, alors que la campagne électorale entrait dans sa dernière phase, une véritable bombe sociale éclatait : France Télécom annonçait sa volonté de cesser de soutenir financièrement sa filiale MobilCom. Cette entreprise spécialisée dans la revente d'abonnement de téléphonie mobile était également numéro 2 pour la fourniture d'accès Internet.

MobilCom avait par ailleurs obtenu en août 2000 une licence d'exploitation pour la troisième génération de téléphonie mobile (UMTS) au prix astronomique de 8,4 milliards d'euros.

Après avoir acquis 28,5% de cette entreprise au printemps 2000, la direction de France Télécom souhaitait désormais s'en désengager, menaçant ainsi 5 500 emplois. Une mise en faillite éventuelle de MobilCom était à l'ordre du jour du Conseil d'administration de France Télécom du 12 septembre <sup>1</sup>. Il convenait d'agir vite.

Pour SUD, l'attaque contre les salariés de la filiale allemande ne constituait qu'une étape d'un futur " plan de redressement " visant à faire payer à l'ensemble des salariés du groupe l'incurie patronale. Trois ans après l'entrée en Bourse de France Télécom, la politique de transformation en multinationale l'avait en effet conduit à s'endetter de façon déraisonnable sur la base du pari que la hausse boursière de la " nouvelle économie " durerait indéfiniment.

#### LES SUITES DE PORTO ALEGRE

Etablir des liens avec les salariés de MobilCom n'avait rien d'évident. Avec des moyens dérisoires, ce sont des syndicalistes de la fédération SUD-PTT qui y sont parvenus.

SUD avait naturellement commencé par entrer en relation avec la fédération Ver.di, le syndicat, dominant chez Deutsche Telekom, mais Ver.di n'était pas implanté à MobilCom.

Nous nous sommes alors adressé aux militants d'IG Metall avec qui nous avons noué des relations lors du Forum social mondial de Porto Alegre. Et nous avons alors appris que cette fédération était parvenue à s'implanter à MobilCom. Nous sommes ainsi entrés en contact par courrier électronique avec les responsables concernés d'IG Metall et les élus du personnel de MobilCom.

Le personnel était sous le choc : comme dans de nombreuses start-ups, il avait longtemps connu l'euphorie d'un développement rapide. L'annonce d'une probable mise en faillite en cas de retrait de France Télécom a été un véritable coup de tonnerre. L'implantation du syndicat était par ailleurs récente et fragile, avec peu d'adhérents, par rapport aux habitudes allemandes. Sans tradition de lutte, ni savoir-faire militant, les salariés de MobilCom étaient également confrontés pour la première fois à la scène syndicale française, si différente de l'allemande.

Il aurait été dramatique que les syndicats français ne réagissent pas face à l'éventualité d'une liquidation de la filiale allemande, ou alors le fasse en ordre dispersé. Pour ces deux raisons, il a été décisif que l'IG Metall et les élus du personnel de MobilCom envoient une lettre aux sept administrateurs salariés de France Télécom pour qu'ils s'opposent personnellement à l'arrêt du soutien financier et donc à la mise en faillite de MobilCom. On pouvait lire notamment dans ce courrier : " Chers Collègues, nous nous tournons vers vous pour vous demander votre appui et votre

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

*aide. Le Conseil d'administration va décider le 12 septembre 2002 du sort du groupe MobilCom, et par là du maintien de plus de 5 000 postes en Allemagne. Nous, les représentants syndicaux de l'entreprise MobilCom et le syndicat IG Metall, suivons avec un grand intérêt la décision que prendra le Conseil d'administration de France Télécom. (...) Pour cela nous vous prions, dans la mesure de vos possibilités de plaider personnellement devant le Conseil d'administration (...).*

Cette lettre a facilité un accord entre les élu(e)s français et leurs syndicats, qui se sont opposés ensemble aux projets de la direction lors du Conseil d'administration du 12 septembre<sup>1</sup>.

C'était une activité minimale, évidente pour des syndicalistes — s'opposer à des licenciements — mais son importance a été très grande en Allemagne. Cela a fait l'objet de gros titres dans les journaux qui ont redonné confiance au personnel de MobilCom. Résultat, quelques heures avant la réunion à Paris du Conseil d'administration de France Télécom, un rassemblement d'environ 1 500 personnes a eu lieu en Allemagne devant le siège social de MobilCom. Sur une boîte d'environ 5 000 personnes, avec peu de traditions de lutte, c'était énorme, cela représentait presque 100 % des effectifs en service ce jour-là dans la région où est situé le siège social. Le fait que les syndicalistes allemands puissent annoncer que les représentants du personnel en France voteraient le soir même contre la mise en faillite a également contribué à faire bouger le gouvernement allemand qui est alors intervenu auprès du gouvernement français. Par la suite, le Président allemand Schröder — à une semaine des élections — a finalement annoncé que les banques liées à l'État allemand accorderaient 400 millions d'euros de crédits à MobilCom. La mise en faillite immédiate et donc la mise à la porte de tous les travailleurs étaient ainsi évitées. Cela eut une grande importance pour nos collègues allemands car sans cela il aurait été difficile de se battre, surtout dans un secteur où une partie des emplois est assez dispersée géographiquement. Ce danger étant écarté dans l'immédiat, ils ont alors cherché à obtenir les meilleures conditions possibles en ce qui concerne le nombre de suppression de postes et le plan social. En effet, MobilCom a annoncé sa volonté de supprimer rapidement 850 emplois par la fermeture de trois centres des régions de Munich, Francfort et Kiel, ainsi que le gel des activités UMTS concernant entre 1000 et 1200 emplois. Près d'un emploi sur deux restait donc toujours menacé. Le syndicat a alors fait ce qu'il pouvait pour sauver le plus d'emplois possibles, tout en cherchant à négocier les meilleures conditions de départ pour les personnes qui seraient finalement licenciées. Et en 2006, MobilCom existe toujours et des milliers d'emplois ont été finalement préservés.

### **RIEN NE PEUT REMPLACER LES CONTACTS DIRECTS**

Les syndicalistes allemands ont été enthousiasmés par cette expérience, nouvelle pour eux, d'une action unitaire au-delà des frontières. Elle les a renforcés dans l'idée que, face à l'internationalisation du capital, il est plus que temps de construire des solidarités internationales reposant directement sur les syndicalistes concernés. Le 24 septembre, trois responsables syndicaux allemands ont d'ailleurs participé à Paris au Comité Fédéral de SUD-PTT qui regroupe trois fois par an environ 250 représentants départementaux. Kai Petersen, qui dirigeait le bureau régional d'IG Metall à Rendsburg, et qui à ce titre était directement engagé dans l'organisation de l'activité

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

syndicale à MobilCom a notamment déclaré à la tribune de cette réunion : *“ Ce que je vis maintenant est quelque chose de miraculeux que je ne peux pas du tout décrire, malgré mon expérience de plus de vingt ans auprès de notre syndicat. Cela a commencé par un e-mail de militants de SUD qui voulaient se renseigner auprès de moi sur la situation de MobilCom. C'était le 9 septembre au soir. Et de là est née une merveilleuse coopération entre 5 syndicats européens pour le maintien des emplois. (...) Ce processus m'a enseigné que les départements internationaux des syndicats sont importants et nécessaires, mais que les contacts directs par Internet sont plus puissants (...) L'initiative des militants de SUD n'a pas de prix. Sans eux, il n'y aurait eu aucune coordination avec les camarades des autres syndicats. Sans eux, nous n'aurions pas eu la possibilité d'établir des contacts efficaces avec les médias français. Et sans eux, il n'y aurait pas eu ce gros titre dans la presse allemande lors de l'annonce de la séparation de France Télécom et de MobilCom : “Les représentants des employés français votent contre le plan France Télécom”. (...) Votre engagement n'allait pas, et ne va pas de soi, et cela a donné beaucoup de courage à vos camarades de MobilCom. (...) Nous étions en mesure, avec les ressources et la logistique de notre syndicat, de nouer un réseau efficace entre le gouvernement, les médias et les syndicats transfrontaliers, ce qui a mené à protéger 5 500 emplois. Pour l'instant, MobilCom n'a pas été mis en faillite, et nous n'avons subi aucun licenciement. Nous avons vécu une expérience formidable de résistance du monde du travail. Le syndicat est devenu en peu de temps une institution acceptée et respectée chez MobilCom. Bref, nous sommes maintenant pris au sérieux — aussi bien par les collaborateurs que par le management. Ce chemin que nous avons parcouru, nous vous en sommes redevables pour une grande partie ”.*

Cet enthousiasme était partagé par James Ford, employé à MobilCom et représentant les salariés formant le Conseil d'entreprise (Betriebsrat), qui a pour sa part déclaré : *“ L'implication des syndicats français m'indique — et cela me rend confiant et fier — que nous, les êtres humains, sommes réellement sur le chemin d'une Europe unie. Et maintenant je l'ai vraiment vécu. Nous, les syndicats, sommes une grande communauté. Nous ne pensons plus au niveau national. Nous faisons attention l'un à l'autre ! Il n'est pas possible de décrire ce que votre solidarité a déclenché chez MobilCom parmi mes camarades. Pour cela, je voudrais vous remercier cordialement. Défendons ensemble, partout en Europe, le droit pour les travailleurs de pouvoir discuter d'égal à égal avec les représentants du capital. Votre soutien et votre “Oui” à MobilCom lors du Conseil d'administration de France Télécom, nous ont donné à tous beaucoup de courage et de force ”.*

1) <http://www.sudptt.fr/IMG/pdf/1944.pdf>

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

### 2) SENEGAL

Des liens entre syndicalistes français et sénégalais du secteur des télécommunications se sont tissés après la prise de contrôle par France Télécom de la Sonatel qui a coïncidé avec la privatisation de l'opérateur historique du Sénégal en juillet 1997. N'étant pas parvenus à empêcher cette nouvelle mainmise néocoloniale, il est de notre devoir, syndicalistes français, de considérer les salariés de cette entreprise comme des collègues, et de se battre avec eux au coude à coude. Il faut pour cela savoir ce qui se passe dans cette filiale, en informer les salariés français, et soutenir les luttes qui s'y déroulent..

Une première étape décisive dans la constitution de ces liens a eu lieu en 2000. Les salariés de la Sonatel ne parvenaient pas à obtenir la satisfaction de certaines de leurs revendications. Trois représentants de l'intersyndicale étaient alors venus à Paris où se réunissait (comme au bon vieux temps des colonies) le Conseil d'administration de leur entreprise. Répondant à leur demande, quelques militant(e)s de SUD et de la CGT étaient venu(e)s les soutenir avec banderoles et tracts devant l'entrée de l'immeuble où se tenait cette réunion. Suite à cette action de solidarité dont la presse s'était opportunément emparée, nos collègues sénégalais(es) ont pu obtenir une augmentation considérable de leur rémunération.

Environ deux ans plus tard, SUD-PTT avait invité à un débat 'un représentant de l'Intersyndicale de la Sonatel. Lors de son intervention, celui-ci ne cessait de parler de "la bataille de Paris". Au début nous ne comprenions même pas de quoi il parlait. Au bout d'un moment, nous avons réalisé qu'il s'agissait en fait de la solidarité tout à fait élémentaire que nous leur avons apportée deux ans plus tôt. Nous n'aurions jamais imaginé que le peu de choses que nous avons fait ce jour-là aurait eu une telle efficacité.

Une deuxième étape de la constitution de liens entre SUD-PTT et les syndicalistes sénégalais s'est déroulée en 2003 lors du Forum Social Européen de Paris-Saint-Denis où SUD-PTT avait organisé un séminaire sur l'évolution du secteur des télécoms en compagnie de militants syndicaux et associatifs de plusieurs pays, dont un syndicaliste sénégalais du SYTS <sup>2</sup>. Il en a notamment résulté la décision d'organiser <sup>3</sup> :

- l'échange régulier d'informations et d'analyses, et leur utilisation dans nos publications ;
- le soutien à nos luttes respectives ;
- la recherche de revendications communes ;
- la venue d'une délégation de SUD-PTT au Sénégal au 1<sup>er</sup> semestre 2004 ;
- la mise sur pied d'une rencontre de responsables syndicaux et d'élus du personnel provenant de l'ensemble des pays où le groupe France Télécom est implanté dans le monde.

La troisième étape a eu lieu en mai 2004 où, comme prévu au FSE, deux militant(e)s de SUD-PTT, ont été royalement et chaleureusement reçu(e)s à Dakar par l'intersyndicale de la Sonatel, la filiale sénégalaise de France Télécom. Le récit qui suit est tiré du journal aux adhérents de SUD-PTT <sup>4</sup>.

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

### LES RENCONTRES DE DAKAR DE MAI 2004

Leur objectif était d'échanger les expériences de luttes syndicales dans le secteur des télécommunications, de construire une solidarité internationale concrète, de jeter les bases d'un futur comité de groupe "monde" sur la multinationale France Télécom. Les patrons s'organisent depuis longtemps à l'échelle mondiale, leurs capitaux n'ont pas de frontières, il est temps que les syndicalistes fassent de même !

### UN ACCUEIL FESTIF ET COMBATIF

Le samedi 8 mai, dès le lendemain de notre arrivée, nous avons été invités à une assemblée générale des adhérents et adhérentes du SYTS, syndicat des travailleurs de la Sonatel, majoritaire dans l'entreprise. Les responsables du syndicat ont exposé et échangé sur leurs différentes revendications et négociations en cours. C'est ainsi qu'au départ, un peu dépaysés, nous avons découvert que la revendication, "la retraite à 60 ans", signifiait de fait pour eux un allongement de la durée du travail. En effet, aujourd'hui, la retraite est imposée à 55 ans pour un revenu de moins de 30 % du salaire. Donc, pouvoir travailler 5 ans de plus à salaire plein est vital pour se prémunir de la misère totale pendant la retraite... Nous avons eu l'occasion d'ailleurs d'expliquer ultérieurement que le combat sur les retraites en France un an auparavant avait cependant avec le leur un point commun fondamental : celui de résister aux tentatives du patronat d'imposer des retraites au rabais.

### LES PREOCCUPATIONS DE L'HEURE

L'assemblée des salarié(e)s de la Sonatel comprenait une majorité de femmes et la discussion qui s'est engagée à l'issue des présentations nous a immédiatement permis de comprendre les préoccupations de l'heure.

- Outre les retraites, les salarié-es s'inquiètent de la protection sociale, assurée par un Institut de prévoyance médical de la Sonatel, financé et géré par les salarié(e)s, avec toutes les difficultés que représentent pour la garantie de prestations équitables l'absence de tout système général de sécurité sociale.
- Ils/elles s'inquiètent aussi de la prochaine ouverture à la concurrence pour l'ensemble du secteur des télécommunications. Celle-ci s'imposera en juillet 2004 au Sénégal alors que la Sonatel bénéficiait, depuis sa privatisation en 1997, du monopole sur le fixe. Quelles seront les conséquences pour l'emploi, pour les salaires ?
- Au Sénégal aussi, les femmes sont les salariés les plus exploités. Elles subissent souvent les conditions de travail les plus pénibles et des inégalités institutionnelles encore importantes telles que l'impossibilité d'être chef de famille. De nombreuses femmes sont responsables syndicales et tiennent à se faire entendre avec force ! ;
- La poste subit une double attaque : filialisation des services financiers avec création d'une banque postale, tentative de la part du directeur général de créer à son profit une entreprise privée avec les services de colis rapides. Une mini crise sévissait d'ailleurs à Dakar à ce propos et le SNTPT (Syndicat National des Travailleurs des Postes et Télécommunications) avait été reçu par le président de la République Wade en personne pour discuter de son opposition au « bradage du patrimoine national » ;
- La question des centres d'appels. Ils se développent aussi au Sénégal avec des conditions de travail catastrophiques.

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

### RENCONTRE AVEC DES SYNDICALISTES

Les jours suivants ont été consacrés à des rencontres successives : d'abord avec les responsables de l'intersyndicale, puis avec la direction du SYTS, celle du SNTPT et celle du SYNES (voir encadré).

A la demande de nos hôtes, nous avons développé les questions suivantes : situation du groupe France Télécom, évolution et perspectives, la problématique des politiques de libéralisation dans le secteur des télécommunications, délocalisations et centres d'appels dans l'ensemble du monde, situation syndicale en France et coopération possible des syndicats dans l'ensemble du groupe France Télécom à l'échelle mondiale. De leur côté, outre la présentation de leur propre organisation syndicale, ils ont développé leurs analyses de la situation des télécoms au Sénégal, celle de la situation syndicale au Sénégal et, plus généralement, les problèmes de retraite et de protection sociale.

### UNE UNITE SYNDICALE FORTE

Les trois organisations syndicales de la Sonatel (voir encadré) fonctionnent en intersyndicale et cherchent, à chaque fois que possible, à privilégier l'expression, les communiqués et les actions communes. Ils ont longuement parlé de l'importance de cette unité : le SYTS, syndicat majoritaire, explique en particulier le danger que représenterait une politique sectaire des syndicats dominants à l'égard des moins influents, et l'erreur que ce sectarisme représenterait pour les travailleurs. L'unité est un combat volontariste que les syndicalistes de la Sonatel doivent en partie à la volonté politique de leurs responsables, et tout particulièrement du secrétaire général du SYTS.

La direction générale de la Sonatel, que nous avons également rencontrée avec les syndicalistes, se montre elle-même impressionnée par ce front syndical et par son efficacité. La situation en France est malheureusement très loin de cette réalité, l'unité syndicale faisant encore figure d'exception à France Télécom.

### LE SYNDICALISME À LA SONATEL

Le taux de syndicalisation nous fait rêver : 89,55 % du personnel est syndiqué. La Sonatel compte trois syndicats :

- Le SYTS (syndicat des travailleurs de la Sonatel) qui, avec 802 adhérent-es, représente 63,2 %. Ce syndicat est affilié à la centrale CNTS (Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal). Le secrétaire général du SYTS est Ibrahima Konte.

- Le SNTPT (Syndicat National des Travailleurs de la Poste et des Télécommunications) qui compte 404 adhérent-es à la Sonatel, et y pèse 31,8 %. Le SNTPT est ultra dominant à la Poste. Il est affilié à l'UNASAS (Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal). Le secrétaire général du SNTPT est Gabou Guèye, par ailleurs représentant de UNI Afrique.

- Le SYNES (syndicat des cadres et du personnel d'encadrement de la Sonatel) a une quarantaine d'adhérent-es et est affilié à une centrale de cadres, la COGES, qui n'a pas le poids des deux autres centrales syndicales.

Les organisations syndicales bénéficient de subventions financières mais pas d'heures de délégation au titre du syndicat. Il n'existe pas de CE mais seulement des délégués du personnel (DP).

Il n'existe pas de sécurité sociale dans le privé et les entreprises ont chacune leur propre Institut de Prévoyance, financé par les cotisations des salariés et celles de la Sonatel.

## MULTINATIONALES

# MULTINATIONALES

### UN COMITE DE GROUPE "MONDE"

L'un des points forts de la conférence de presse qui a clos notre séjour, point repris le lendemain par toute la presse de Dakar, a été notre plaidoyer commun en faveur de la mise en place d'un comité de groupe "monde" sur la multinationale France Télécom. En effet, nous avons longuement expliqué la mise en place du comité de groupe européen, mise en place à laquelle la direction du groupe avait été contrainte par les directives de l'Union Européenne. Mais nous avons aussitôt ajouté que cette structure était largement insuffisante puisqu'elle reposait sur les représentants du personnel des filiales installées dans les pays de l'UE. Ainsi, les filiales des autres pays du monde, et même celles qui comme Orange Suisse appartiennent à des pays européens non membres de l'UE, n'avaient pas la possibilité de désigner des représentants du personnel. Or, la direction du groupe présenterait au comité de groupe européen ses orientations stratégiques et financières, ses projets concernant l'emploi, etc.. La politique du groupe (et singulièrement le plan d'austérité) est déclinée dans tous les pays...

C'est la raison pour laquelle le communiqué commun<sup>5</sup> déclare :

« *Constatant leurs intérêts communs dans le cadre de la multinationale France Télécom, les organisations syndicales s'engagent à promouvoir ensemble le développement de contacts réguliers entre les représentants du personnel de toutes les entités du groupe en vue de coordonner le débat et l'action syndicale. Dans l'objectif de mettre en place, dans les meilleurs délais, un comité de groupe "monde" à France Télécom, SUD-PTT d'une part, et l'Intersyndicale d'autre part, s'engagent à promouvoir toutes les rencontres nécessaires à la réalisation de cet objectif* ».

1) <http://www.sudptt.fr/IMG/pdf/1464.pdf>

2) SYTS (Syndicat national des travailleurs de la Sonatel) est le premier syndicat de la Sonatel,

<http://www.sudptt.fr/IMG/pdf/1628.pdf>

3) <http://www.sudptt.fr/IMG/pdf/2867.pdf>

4) « Les Nouvelles du Sud », n° 136, mai-juin 2004

5) <http://www.sudptt.fr/IMG/pdf/3185.pdf>

### LA PRIVATISATION DE LA SONATEL

La Sonatel a été privatisée en 1997 et cotée pour la première fois à la bourse régionale des valeurs mobilières dont le siège est à Abidjan (Côte d'Ivoire), en octobre 1998. Le capital de la Sonatel est réparti comme suit : 42,33 % à France Télécom, 27,67 % à l'État, 20 % aux petits actionnaires et actionnaires institutionnels, 10 % aux salariés.

### LA SONATEL EN CHIFFRES (DECEMBRE 2002)

- 1 417 employés en activité dont : 330 cadres, 424 haute-maîtrise, 663 ouvriers, employés et maîtrise ordinaire ;
- 361 femmes, dont 20 % sont cadres, 31 % haute maîtrise, 44 % maîtrise ordinaire, 5 % ouvrières et employées. Le taux de féminisation est variable selon les services, plus fort dans les services commerciaux et administratifs que dans les services techniques.
- L'âge moyen est de 43,5 ans ce qui traduit le faible recrutement ;
- Le salaire moyen mensuel brut est de 655 192 francs CFA, soit environ 1 000 euros avec des disparités importantes selon les catégories : 398 702 francs CFA (600 euros) pour les ouvriers et employés, 1 116 129 francs CFA (1 700 euros) pour un cadre.

**DECLARATION DE FEVRIER 2004**

**DECLARATION COMMUNE DES  
FEDERATIONS DE CHEMINOT(E)S**



Confederacion  
General del  
Trabajo  
Espagne

**RMT** (Grande Bretagne),  
**ORSA** (Italie), **CUB** (Italie), **SULT** (Italie),  
**CGT** (Etat espagnol),  
**LAB** (Pays basque),  
**SAC** (Suède),  
**SUD-RAIL** (France)



National Union of Rail  
Maritime & Transport  
Workers  
Grande Bretagne



Organizzazione  
Sindacati  
Autonomi e di  
base.  
Settore ferrovie  
Italia



F.L.T.U.  
FEDERAZIONE  
LAVORATORI  
TRASPORTI  
UNITI  
C.U.B. Trasporti  
Italia



Suède

SAC SYNDIKALISTER



Langile  
Abertzaleen  
Batzordeak  
Pays basque



Sindacato Unitario  
Lavoratori Trasporti  
(affinità ferroviarie)  
Italia



Fédération des  
syndicats du Rail  
Solidaires Unitaires  
Démocratiques  
France

Les politiques économiques élaborées par les institutions de Bretton Woods, le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce, déterminent désormais les politiques sociales et de l'emploi sur toute la planète.

De par ses fondements même, l'Union Européenne est une construction supranationale au service du pouvoir financier, capable d'entrer en concurrence avec les autres zones similaires sur le marché international grâce à ses entreprises transnationales, ce qui est clairement ratifié dans le projet actuel de Constitution européenne.

Ce projet de Constitution fait du capitalisme un principe constitutionnel, tout comme l'augmentation des dépenses militaires dans le cadre de l'OTAN, ne reconnaît pas comme fondamentaux les droits et libertés des travailleurs(es), tant sur le lieu de travail que dans la société : droit de grève, d'association et d'activité syndicale, à la santé et à la sécurité au travail, à avoir un travail, à un salaire pour une vie digne, à une retraite pour une vieillesse sereine, au logement, à l'égalité des sexes, à la liberté de pensée, de paroles, à préserver l'environnement et l'écosystème pour les générations présentes et futures.

Ce projet fait disparaître toute notion de services publics pour laisser place à de nébuleux « services d'intérêt général » soumis à la concurrence,

**Syndicalistes, nous ne pouvons accepter cela.**

**Ces politiques visent d'abord à déréguler les services publics en dérogeant au cadre légal existant** (droit du travail, droits syndicaux, protection de l'environnement, santé publique, éducation publique, services sociaux aux plus démunis, etc.) et ensuite à les privatiser, tout cela avec l'accord et la complicité des gouvernements des Etats.

Ce schéma de démantèlement de la protection sociale et de déstructuration du marché du travail se met en place de manière identique dans les différents pays :

- libéralisation et privatisations,
- flexibilisation des conditions de travail,
- précarisation,
- baisse des budgets consacrés à la protection sociale,
- dégradation des services publics,

## EUROPE RAIL

- augmentation des accidents du travail,
- gestion privée du patrimoine public,
- délocalisation des entreprises,
- augmentation de la répression et restriction des libertés,
- maintien de la discrimination sexuelle.

### LES CHEMINS DE FER AU PERIL DU LIBERALISME

Les chemins de fer sont directement confrontés à cette situation, qui est la conséquence de l'état du rapport de forces entre le mouvement ouvrier et ceux qui veulent « gouverner le monde ».

**Les directives européennes**, avec les « paquets ferroviaires » qui organisent la libéralisation des trafics, **mais aussi les décisions de nos gouvernements** vont dans ce sens :

- privatisations des chemins de fer,
- séparation entre infrastructure et exploitation,
- politique « commerciale » de plus en plus tournée vers le profit au détriment de la satisfaction des usagers,
- absence de mesure empêchant le dumping social,
- politique sociale qui, à travers le « management », privilégie l'individualisme.

**En tant qu'organisations syndicales nous considérons qu'il est de notre devoir de combattre ces orientations.**

### COORDONNER NOTRE ACTION AU PLAN EUROPEEN.

**Face au processus de globalisation, le syndicalisme au niveau international est confronté en ce début de vingt et unième siècle, à l'urgence d'une réponse qui dépasse les frontières des Etats.**

Depuis plusieurs années, nous tissons des liens entre nos organisations syndicales.

**Nous avons aussi pu voir que nous cherchons, les uns et les autres, les outils de coordination permettant de mettre en commun nos expériences, de confronter nos orientations et surtout de faire converger nos actions.**

Nos diverses expériences, que nous appartenions à des organisations membres de la CES ou non, nous ont montré l'absence de volonté de la CES de s'engager réellement dans ce travail de coordination et de mobilisation au plan européen pour combattre efficacement les orientations libérales actuelles de l'Union européenne.

Avec d'autres syndicats, associations, citoyen(ne)s, nous voulons construire «une autre Europe» et «un autre monde», contre ceux qui soutiennent les logiques libérales.

### UNE AUTRE EUROPE FERROVIAIRE EST POSSIBLE !

**Dans le prolongement de nos travaux et actions passés, nous décidons de franchir une étape supplémentaire dans la nécessaire coordination internationale du syndicalisme de luttes sociales que nous pratiquons.**

Notre coordination doit être continue. Ainsi, nous serons plus forts pour :

## EUROPE RAIL

nous opposer à la politique antisociale de l'Union Européenne, des gouvernements et des directions d'entreprise, faire connaître et défendre nos propositions sur tout ce qui concerne la politique des transports, les conditions sociales des salarié(e)s de ce secteur. Ceci notamment vis-à-vis des organismes européens. Surtout, organiser l'action collective des salarié(e)s, sans laquelle le syndicalisme perd tout son sens.

Nous voulons développer la confrontation entre nos histoires et nos cultures syndicales et ferroviaires, pour une meilleure connaissance mutuelle. C'est indispensable pour mieux lutter contre le développement des politiques libérales et pour la mise en œuvre de véritables services publics répondant aux besoins de l'ensemble de la société.

Notre coordination est sur le champ professionnel, du ferroviaire en particulier et des transports en général, en englobant l'ensemble des salarié(e)s quelles que soit les divisions imposées par les patrons et les gouvernements (travailleurs « à statut » comme de droit privé, d'entreprises publiques ou privées y compris la sous-traitance, les filiales...)

Mais notre syndicalisme est bien sûr interprofessionnel ; nous nous retrouvons pleinement dans la démarche de construction d'un réseau syndical alternatif européen.

Notre coordination repose sur l'autonomie des organisations qui y participent.

Parce que nous privilégions l'échange, le dialogue, la progression commune, au sein de la coordination, les décisions sont prises au consensus entre les organisations.

Notre coordination se fonde sur les principes de solidarité, de justice sociale, d'égalité, de démocratie, d'autonomie vis-à-vis des partis politiques. Le combat pour la paix, l'écologie font partie des valeurs fortes que nous défendons.

Nos principes de fonctionnement définissent notre volonté commune d'activité et d'action syndicale conjointes au plan européen, en ce qui concerne le secteur ferroviaire.

Nous affirmons qu'une autre Europe ferroviaire est possible, une Europe dans laquelle on respecte les acquis sociaux, les conditions de travail, la sécurité, le service public, le droit de grève et les libertés syndicales.

C'est cette Europe là que nous voulons contribuer à construire. Notre démarche est ouverte à toutes les forces syndicales européennes et n'oublie pas la situation spécifique de nos camarades des pays d'Afrique, Asie, Amérique latine et centrale dans lesquels nos entreprises européennes interviennent trop souvent comme représentantes d'un colonialisme encore bien présent.

Saint Denis, 28 février 2004.

## BURKINA FASO

W  
U  
O  
I  
R  
F  
A

# BURKINA FASO REPRESSION ANTISYNDICALE À SITARAIL

*Dédougou Coulibaly, secrétaire général du Syndicat Libre des Cheminots du Burkina situe, pour la revue internationale SUD-rail, le contexte de leur difficile lutte, dans laquelle le pouvoir patronal s'appuie sur quelques « syndicalistes » douteux.*

## AU DEPART, IL Y EUT LA PRIVATISATION

Le 20 août 1995 a lieu la privatisation des deux sociétés nationales (Société Ivoirienne des Chemins de Fer et la Société des Chemins de Fer du Burkina) pour donner la Sitarail.

Deux syndicats existaient au Burkina Faso : le Syndicat National des Cheminots du Burkina avec plus de mille militants et le Comité CGTB avec environ une trentaine de militants. Signalons que ce dernier avait des relations tendues avec la direction. A l'avènement de Sitarail, le directeur général qui avait des liens avec le secrétaire général du Comité CGTB manoeuvra avec celui-ci pour une fusion de deux syndicats.

Le congrès unitaire se tient en 1996, à Bobo-Dioulasso pour une fusion. Alors naquit le Syndicat Unique des Travailleurs du Rail. Le président était le secrétaire général du SYNACB, le vice-président le secrétaire général du Comité CGTB.

A la clôture du congrès, le représentant du directeur général déclara que la naissance du SUTRAIL était une victoire de la direction générale. Cela se vérifia plus tard.

Le directeur général voyant qu'il ne pouvait pas manoeuvrer avec le Président du syndicat l'isola en le mutant de Ouagadougou (Burkina Faso) à Abidjan (Côte-d'Ivoire). Resta alors aux commandes du syndicat le vice-président. Sa gestion fut catastrophique en ce qu'elle a consisté à entériner toutes les décisions de la direction.

## DES ORIENTATIONS SYNDICALES BIEN DIFFERENTES

En Août 1999, lors du congrès de Goundi, de grands désaccords apparaissent entre le président venu d'Abidjan pour la circonstance et le vice-président. Le directeur général voulait coûte que coûte imposer ce dernier comme président. Mais les militants l'exclurent de toute responsabilité dans le mouvement syndical. La direction négocia la création d'un poste de conseiller du président. Echec.

Juillet 2000 : congrès extraordinaire à Ouagadougou. Après l'exclusion de son pion de toutes les instances, le directeur général ne baissa pas les bras. Il mit la pression sur le président qui était à Abidjan, siège de la société, l'accusant d'être incapable de diriger un syndicat.

Tout le monde savait qu'un congrès extraordinaire se préparait, que le tout nouveau bureau n'arriverait pas au terme de son mandat qui est de trois ans. Le direc-

## BURKINA FASO

# W U O I R F A

teur général trouva un compromis avec le président en le nommant à un poste avec voiture de service et autres avantages financiers.

Il ne put que convoquer un congrès extraordinaire sur financement de la direction où il démissionna avec tout son bureau. Le pion du directeur général fut remis en selle. Il composa son bureau avec tous ceux qui étaient prêts à se mettre à la solde de la direction générale.

### RESISTANCES ...

Alors commença la chasse aux sorcières dans un climat de terreur. Tous ceux qui osèrent lever la voix furent mis au pas (mutation en Côte-d'Ivoire, rétrogradation et même parfois licenciement).

Aucun problème des travailleurs n'était posé. Pas même ce fameux problème des grades réels des Burkinabé. Il faut signaler qu'à la création de Sitarail, le directeur général qui n'était autre que le directeur général de la Société ivoirienne des chemins de fer, refusa de reconnaître les avancements acquis des cheminots de la Société des chemins de fer du Burkina.

Toutes les tentatives de création de nouveaux cadres de défense des intérêts des travailleurs furent sévèrement réprimées. Les cheminots vivaient une tyrannie. Tous les intérêts des travailleurs furent bafoués. Le syndicat même faisait licencier des travailleurs. Du jamais vu. Cela s'appelle, dit le président, le «syndicalisme responsable».

### UNE NOUVELLE DONNE

En septembre 2002, c'est l'avènement de la rébellion en Côte-d'Ivoire et l'arrêt de toute circulation ferroviaire dans ce pays. Le 15 octobre, le président tint une assemblée générale à Ouagadougou où, fort de sa puissance, il voulut imposer aux Burkinabé la cession de leurs indemnités de transport aux cheminots ivoiriens. Les travailleurs refusèrent. Des voix s'élevèrent pour lui signifier qu'il ne pouvait opérer des retenues sur salaire qu'avec l'autorisation du travailleur.

Après cette rencontre, des travailleurs excédés se rencontrèrent secrètement dans un cadre qu'ils appelèrent comité puis l'idée de la création d'un syndicat naquit. Des contacts secrets furent pris avec quelques travailleurs de confiance et décidés.

Ainsi, un congrès constitutif eut lieu le 26 novembre 2002 à la surprise générale de la direction générale pour la création du Syndicat libre des cheminots du Burkina Faso (SLCB). Le 26 février 2003, le récépissé était obtenu du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation en dépit de toutes tractations faites par le Directeur Général pour empêcher son obtention. Depuis sa création jusqu'à nos jours les rapports entre le SLCB et la direction générale et ses syndicats satellites sont exécrables.

En novembre 2002, tous les travailleurs de Sitarail voient leur contrat de travail suspendu pour « cas de force majeure ». Motif transformé ensuite en « non reprise normale des activités ».

## BURKINA FASO

E  
U  
O  
I  
R  
F  
A

### PRECARITE ET REPRESSION

En mai 2003, lors de la reprise d'activité de Sitarail, les travailleurs sont rappelés pour des emplois temporaires. Des contrats à durée déterminée leur sont imposés : un mois de travail effectué pour quinze jours rémunérés.

Les militants du SLCB ne sont pas concernés par ces rappels temporaires. Pour en bénéficier, il faut accepter d'envoyer une lettre de démission au dudit syndicat. Nous avons dénoncé ce diktat auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse.

Les militants du SLCB sont exclus :

- de l'assurance maladie ;
- des prêts scolaires par la direction pour préparer la rentrée scolaire ;
- de la gratification exceptionnelle de fin d'année.

Les responsables du SLCB ont été obligés de solliciter des aides auprès du Ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale qui a fait don de 5 tonnes de vivres. L'Association des maires du Burkina Faso, sollicitée, a décidé de nous accorder des vivres pour près de dix tonnes et des fournitures scolaires. Elle a, en outre, accordé des facilités d'inscriptions des enfants de cheminots dans les écoles communales. Un opérateur économique, sensibilisé par notre situation, nous a fait un don de dix tonnes de vivres en avril 2004.

En août 2004, le directeur général saisit le Procureur de la République pour une plainte contre le SLCB pour avoir menacé d'arrêter la circulation des trains si en septembre tous les travailleurs n'étaient pas repris dans des pleins emplois.

Les membres du Bureau exécutif national ont été entendus par la Police.

Les travailleurs sont excédés par le comportement de la direction générale. Le trafic « voyageurs » a été sous-traité et cédé à un particulier qui a son personnel (guichetier, contrôleurs, etc.), tandis que des cheminots sont au chômage technique. Le directeur général semble narguer les travailleurs.

Voici, résumée en quelques mots, la situation des travailleurs et principalement les militants du Syndicat libre des cheminots du Burkina Faso.

## BURKINA FASO

E  
N  
T  
R  
E  
T  
I  
E  
N  
A  
V  
E  
C

### **Entretien avec Hebie Mahamoudou Paul, secrétaire général du syndicat libre des cheminots du Burkina, section Bobo (juin 2004) – article paru dans « San Finna, 5 juillet 2004 »**

*Où en est-on exactement de la reprise ferroviaire entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso notamment par rapport aux destinations, au volume du trafic et par rapport aux affectations des trains aux marchandises et/ou aux passagers ?*

La reprise ne s'est pas faite comme on l'attendait. Vous avez des agents qui sont là, qu'on appelle pour signer des contrats temporaires de 15 jours ou d'un mois. Dans tous les cas, c'est pour percevoir un demi-salaire. Seulement 20 à 25 % du total du nombre d'agents faisant partie de SITARAIL ont été repris.

Pour le trafic des trains marchandises, au départ, le Directeur général disait que c'est un train qui circulait dans les deux sens. Pour nous, le trafic avait atteint son intensité normale puisque aujourd'hui, il fait jusqu'à quatre voyages dans la journée. Ils ont commencé donc par des trains marchandises qui allaient de Ouagadougou à Abidjan et par la suite, avec le train voyageur en circulation entre Bobo et Abidjan.

Ces trains ont été privatisés. Ils sont en sous-traitance; la gestion de ces trains appartient à d'autres privés qui utilisent leur personnel à eux. Vous avez néanmoins quelques cheminots qui sont là juste pour la forme. Par exemple un contrôleur dans le train ne peut plus percevoir de billets parce qu'il revient au sous-traitant d'utiliser son employé pour le faire. Mais le contrôleur lui est assis pour s'occuper de la sécurité du train. En cas de détresse, ils s'occupent donc de la sécurité. On a des agents qui circulent du côté ivoirien depuis le mois de mars 2003.

*Les cheminots ont exprimé récemment une mauvaise humeur. Quelles en sont les raisons exactes ?*

Les raisons sont simples. Nous avons dit que la reprise n'est pas effective, elle ne permet pas aux cheminots d'avoir le plein emploi. Ce n'est qu'une partie infime des cheminots qui ont eu accès à ce travail temporaire. Et je disais 20 à 25 % tantôt. Et nous avons encore des agents qui sont sous le coup d'une suspension du contrat de travail depuis le 7 novembre. Et c'est pour tout cela que les cheminots n'ont pas accès à ce train voyageur, ils y sont interdits d'accès.

Combien y a-t-il de travailleurs à plein temps et travaillant effectivement à plein temps, combien de travailleurs dits à plein temps mais ne travaillent en fait que 15 jours, combien sont en chômage technique et combien en suspension de contrat travail ?

Aujourd'hui, nous avons une soixantaine d'agents en suspension de contrat de travail depuis le 7 novembre, qui ont donc refusé de signer le protocole dit de chômage technique à durée indéterminée. Nous sommes au moins 470 ou 450 sous le coup du chômage technique.

## BURKINA FASO

E  
U  
O  
I  
R  
F  
A

### ***On a appris que l'Etat vous a apporté un soutien, comment appréciez-vous cette aide ?***

Nous l'apprécions à sa juste valeur. Nous étions vraiment en détresse. SITARAIL n'a rien fait pour les cheminots, se contentant d'octroyer en tout et pour tout une prime de 100.000 F à ceux en chômage technique pendant près de 2 ans. Pour les cheminots qui ont des enfants à scolariser, c'est insignifiant. Donc, nous étions vraiment heureux et cette aide était la bienvenue pour nous.

### ***Peut-on en connaître la valeur ?***

Cette aide représentait trois mois de salaire brut.

### ***Y a-t-il eu une suite depuis votre sit-in du 24 Juin ?***

On peut dire qu'il y a une suite parce que l'avenant qui devait être signé à Ouagadougou le 24 Juin n'a pas été signé et a été reporté. Cela veut dire que le gouvernement a été à notre écoute.

### ***Que faudrait-il faire à court, moyen et long terme selon vous pour sortir de l'impasse ?***

Ce qu'on souhaite aujourd'hui, c'est que le gouvernement continue à prendre ses responsabilités et on demande qu'on ne continue pas à faire du chantage. Parce que le trafic n'est pas un problème de moyens financiers, c'est tout juste un problème de chantage que la direction met en avant en disant qu'elle a perdu beaucoup d'argent et qu'elle ne peut pas reprendre correctement le trafic. Il y a eu des gains qui ont été accumulés depuis des années. Où sont-ils partis ? Ce ne sont pas les deux ans d'inactivité qui empêchent la reprise du trafic. Pour nous, c'est un chantage de la direction sinon il n'y a aucun problème pour la reprise.

### ***Que comptez-vous faire concrètement pour faire aboutir vos revendications actuelles ?***

Nous sommes à l'écoute du gouvernement pour pouvoir mener nos actions. Nous comptons sur sa réaction. Nous ne pouvons pas tout seul prendre des décisions qui vont contrarier ce que le gouvernement avait envie de faire pour nous. Dans l'immédiat, nous sommes mobilisés et éventuellement, dès que le besoin s'en fera sentir, nous allons continuer les manifestations et d'autres moyens de pression ; si cela perdure, nous allons donner un ultimatum à Sitarail, dans le cas contraire, nous allons arrêter la circulation du train tout simplement.

### ***Selon vous, la crise a-t-elle affecté la vie économique à Bobo ?***

Assurément. Bobo a été très affectée par la crise et pour preuve. Je parlais avec une dolotière qui disait que ça ne marche plus chez elle parce que ses clients étaient des manutentionnaires de Sitarail. Ceux-ci n'ayant plus de boulot, il en est ainsi pour elle : plus de clientèle.

## BURKINA FASO

E  
U  
O  
I  
R  
F  
A

### ***Que pensez-vous finalement de la privatisation de la RAN ?***

La privatisation a été une très mauvaise chose. Ca ne valait pas le coup. Il fallait tout simplement changer les hommes au point de vue gestion. Parlant de gestion, la Côte d'Ivoire a toujours monopolisé la gestion de la RAN et le gouvernement burkinabé ne s'est jamais mêlé à cette gestion. Ce qui nous a amené à la privatisation. Notre pays a connu un gouvernement, dont je tairais le nom du premier responsable, qui a voulu s'intéresser à la chose, et c'est à partir de là que les choses ont commencé à aller mal. S'il avait persisté, on était bien. Nous avons vu le capitaine Thomas Sankara qui a dit que si l'on veut privatiser la RAN, qu'on mette les mêmes infrastructures qui existent à Abidjan au Burkina avant de parler de privatisation ou de gestion séparée. Et on s'est arrêté là.

### ***Un dernier mot ?***

C'est de lancer un appel au gouvernement, de maintenir la pression sur la direction Sitarail. Aussi, le gouvernement doit prendre ses responsabilités devant Sitarail qui est une société internationale. Et nous ne voyons pas pourquoi aujourd'hui, on ne changerait pas le directeur général en mettant à sa place un Burkinabé pour défendre les intérêts du Burkina dans cette société. Parce que les intérêts de notre pays sont très lésés à ce niveau. Nous avons 530 à 540 burkinabés à Sitarail contre 1100 ivoiriens. Voyez le tronçon Ouaga-Kaya n'est même plus desservi et sur quelques parties de la Côte d'Ivoire, vous ne verrez pas le train circuler.

## BURKINA FASO

LES  
FEMMES  
AFRICAINES

### **Avec les ouvrières de « La Gacilienne » au Burkina Faso**

#### **ENSEMBLE NOUS NOUS SOMMES BATTUES ! ENSEMBLE NOUS AVONS GAGNE !**

C'est avec une grande joie que nous pouvons annoncer la victoire des ouvrières de « La Gacilienne », travaillant au Burkina Faso pour le groupe français, Yves Rocher. En effet, après quatre mois de lutte, quatre mois de pressions de la part du groupe, jouant sur l'effet de la famine et de la misère du pays, 4 mois de tentatives pour les diviser, elles ont pu signer un accord en restant unies et organisées dans leur syndicat, la CGT-B (50 % d'adhérentes).

Alors qu'aucune indemnité n'était prévue au départ, Yves Rocher pensait s'en sortir avec 76 euros en septembre après la première entrevue.

#### **ELLES OBTIENNENT AUJOURD'HUI PLUS DE 1 000 EUROS CHACUNE !**

C'est au cours d'un voyage de solidarité au Burkina Faso, organisé par notre Coordination et accueilli par l'Association des femmes du Burkina « Kébayina » que nous avons rencontré ces ouvrières pour la première fois, en février 2004. Elles nous ont raconté alors l'exploitation et les brimades qu'elles subissaient.

Dès cette rencontre, nous nous sommes toutes senties concernées et nous avons pris la décision de mener cette lutte avec elles. Nous nous sommes chargées de la mener ici en France, en liaison permanente avec elles, solidaires entre femmes, solidaires entre nos deux peuples, solidaires entre travailleuses : depuis le début, leur combat a été le nôtre, et aujourd'hui, nous sommes fières de dire que leur victoire est aussi la nôtre, la coordination des groupes de femmes « Egalité » mais aussi de toutes les organisations de femmes, organisations syndicales, associations de solidarité, ou simples client(e)s d'Yves Rocher, qui ont participé et se sont investi (e)s pour que cette lutte aboutisse à un succès.

Pour la Coordination « Egalité », l'internationalisme est un des piliers du féminisme. Solidarité avec les femmes du monde entier ! Oui, mais solidarité notamment avec les femmes africaines, de par le rôle que la France a joué et joue encore dans ce continent, à travers le colonialisme et le néocolonialisme, qui loin d'avoir été bénéfique pour les peuples africains (comme voudrait que nous l'enseignions à nos enfants une certaine loi de février 2005 !) ont signifié et signifient toujours domination et exploitation, et ce sont les femmes africaines qui en subissent les conséquences les plus lourdes.

Cette campagne a été pour nous une occasion de faire passer l'internationalisme dans la vie.

Cette campagne a aussi été pour nous l'occasion de montrer dans de nombreuses villes de France, une Afrique debout ! Des femmes ouvrières qui s'organisent, des femmes ouvrières soutenues par leur syndicat, la CGT-B, – dans un des pays les plus pauvres du monde – et qui résistent à un groupe français, Yves Rocher.

## BURKINA FASO

E  
U  
O  
I  
R  
F  
A

C'était aussi pour nous un combat pour faire respecter la dignité des femmes ouvrières burkinabé. En tant qu'organisation de femmes, nous revendiquons le droit au travail pour toutes les femmes, en France mais aussi en Afrique. A savoir, le droit au travail avec des conditions et des salaires corrects en France mais aussi en Afrique ! La lutte des ouvrières de « La Gacilienne » est un exemple car elle est un grain de sable dans le mécanisme de l'exploitation internationale qui met en concurrence les travailleuses et les travailleurs du monde entier.

C'est par des échanges permanents entre elles et nous que nous avons suivi ensemble l'avancée de cette campagne.

Notre combat au coude à coude, nous a permis de hisser au devant de la scène celles qui quotidiennement subissent mais aussi combattent le fléau de la politique néolibérale au niveau international.

Durant 4 mois, il y a eu lutte et solidarité, elles sont indissociables ; la solidarité ne pouvait pas s'organiser si les ouvrières de « La Gacilienne » n'avaient pas décidé de résister et, pour elles, la solidarité était indispensable car c'est en s'attaquant à l'image de marque du groupe français, là où il a son siège, là où il a sa clientèle, que nous pouvions faire pression pour l'obliger à négocier avec les ouvrières et leur faire des propositions.

Cette victoire regonfle le moral de toutes celles et ceux qui s'opposent à la mondialisation. Malgré les kilomètres qui nous séparent, nous sommes proches, car nous sommes dans le même camp. A la veille du 8 mars et en pleine offensive des idées et des pratiques néolibérales dont les femmes paient partout le lourd tribut, nous devons utiliser cette victoire comme un point d'appui pour faire partager nos convictions, et pour entraîner plus de femmes à nos côtés.

Les ouvrières de la Gacilienne se sont battues, elles ont gagné !

La solidarité par-delà les frontières s'est exprimée activement, elle a permis de l'emporter !

Ensemble nous avons fait plier le groupe Yves Rocher !

Le 24 janvier 2005

Coordination des Groupes de Femmes Egalité  
Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, [coorfemmes@yahoo.com](mailto:coorfemmes@yahoo.com)

## MALI

# **MALI : LES IMPACTS SOCIAUX, CULTURELS, SANITAIRES ET SECURITAIRES DE LA PRIVATISATION**

*Après 1960 et la séparation du Sénégal et de l'actuel Mali, la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako s'est retrouvée scindée en deux. Les difficultés de gestion et le manque d'investissement ont entraîné une dégradation des infrastructures. En octobre 2003, le Sénégal et le Mali ont confié la gestion du réseau à un consortium franco-canadien, Transrail. Malgré l'obligation faite au consortium de maintenir un service voyageur déficitaire, Transrail entend se concentrer sur le transport de marchandise. De nombreuses gares (les deux tiers) ont été fermées et le nombre de liaisons réduites, entraînant des difficultés pour les localités très enclavées. 600 agents de la Régie des chemins de fer du Mali ont été licenciés.*

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Chemin\\_de\\_fer\\_du\\_Dakar-Niger](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chemin_de_fer_du_Dakar-Niger)

*Nous reprenons ci-dessous l'exposé intitulé « la mise en concession du chemin de fer Dakar/Koulikoro : impacts économiques, sociaux, culturels, sanitaires et sécuritaires, et perspectives – le cas du Mali ». Ce document, a été réalisé par Diecoura Traoré, qui est le président de Cocidirail (Collectif Citoyen pour le Développement Intégré et la Restitution du Rail malien). Il s'agissait d'une contribution au Forum des peuples*

La République du Mali, territoire véritablement continental de l'Afrique de l'Ouest, est très vaste et en majorité désertique. Son économie, fondamentalement agropastorale, est fortement tributaire, autant pour ses échanges internes qu'externes, d'un système de transport en formation, essentiellement composé de pistes rurales pour ne pas dire de sentiers.

Quelques dizaines de milliers de kilomètres de routes existants sont dans un état de conception et d'entretien très au dessous de la qualité demandée, posant véritablement des problèmes de praticabilité en certaines saisons pour ne pas dire toute l'année durant, dans beaucoup de cas.

Les ports de la cote Atlantique, desservant son territoire, sont reliés à notre pays par des voies routières à petit débit et dont l'état devrait être amélioré. Le port de Dakar est le terminus maritime de la seule ligne de chemin de fer, long de 1 288 km, qui dessert le territoire du Mali. Elle a été mise en exploitation commerciale il y a près d'un siècle. Le premier train d'exploitation commerciale est arrivé à Bamako, l'actuelle capitale de la République du Mali, le 04 mai 1904.

Sous l'autorité coloniale, ce fut l'outil de l'évacuation des produits de traite tels que le coton ou l'arachide, depuis le pays profond vers les centres de transformation et les marchés; aussi bien que l'approvisionnement de l'hinterland en intrants divers, biens d'équipement, hydrocarbures en combinaison avec les différentes voies d'eau. Le chemin de fer a ainsi rempli ses missions dans le cadre, tour à tour du Chemin de fer

## MALI

# LE SUDAN FRANÇAIS AFRIQUE OCIDENTALE

Dakar-Niger et du Chemin de Fer de l'Afrique Occidentale Française, puis du Chemin de Fer Dakar-Niger.

La période de la deuxième guerre mondiale correspond à l'existence du Chemin de Fer de l'AOF. A cette époque Toukoto, localité située au Mali à près de cent kilomètres de Kita, était le centre ferroviaire le plus important à vocation internationale de l'Afrique francophone. C'était le creuset de l'expertise ferroviaire ouest africaine, où toute l'Afrique Occidentale Française savourait le bonheur de se frotter à la chose ferroviaire et effectivement apprenait à connaître, en plus des métiers de cheminot, ses confrères du Dahomey, du Sénégal, de la Haute Volta, de la Guinée et du Niger.

Ce sens de la communauté a beaucoup servi le chemin de fer et son promoteur - l'Autorité coloniale - jusqu'aux événements historiques de la mémorable grève de 1947<sup>1</sup>. En effet, les cheminots de l'Ouest africain ont, dans une solidarité exemplaire, initié et mené à terme cette dure épreuve, qui a ébranlé les fondements de l'autorité coloniale, lui portant un coup décisif qui l'a fortement affaibli, contribuant ainsi à poser les bases de l'émancipation des peuples et l'indépendance des territoires.

La volonté de «diviser pour régner» du colonialisme français a eu pour concrétisation le démantèlement du centre ferroviaire de Toukoto, et la création des Ateliers Centraux de Thies, à 71 kilomètres de Dakar.

Les luttes pour l'émancipation des peuples de la région ont mené à la création de la Fédération du Mali, à laquelle appartenaient les territoires des républiques actuelles du Mali et du Sénégal. A l'éclatement de cette union éphémère du Soudan Français et du Sénégal, se sont formés deux Etats indépendants - le Mali et le Sénégal qui ont chacun créé une régie de chemin de fer distincte, exploitant la portion de ligne se trouvant sur son territoire.

Ces douloureux événements ont laissé le chemin de fer du Mali sans équipements et matériels dont l'essentiel était resté derrière le pont sur la Falémé<sup>2</sup>. De notre côté, les témoins concordent sur la précarité de la situation, de la sorte, certains réduisent le parc de matériel moteur à une ou deux locomotives de ligne.

Dans un premier temps, ces deux entités d'exploitation ferroviaire (RCFM et RCFS), n'opéraient aucun échange entre elles. Le dialogue s'étant renoué entre les deux milieux dirigeant des deux pays, une convention d'exploitation commune de l'axe ferroviaire dans son ensemble a vu le jour.

Les cheminots Maliens, de cette heure grave, ont mérité de la patrie en relevant le défi du rail dans ce contexte hostile, et progressivement formé la relève, entretenu et remis, aux générations montantes, un chemin de fer dont on savait être fier. On se rappelle encore les rames d'autorails express avec motrice climatisée, desservant les sections de ligne Bamako - Kayes; le train de week-end,..., j'en passe.

Au moment où l'on pouvait penser que la bataille du rail était en voie d'être gagnée, les milieux politico-affairistes, sentant la «bonne chaire» que représentait, à leurs yeux, la RCFM, ont juré de la terrasser et de la soumettre à leur ordre. Tour à tour, la RCFM a servi de vache à lait au pouvoir militaire du Comité Militaire Libération Nationale (CMLN), puis de caisse de fonctionnement et de campagne de l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) ; de trésor aux réseaux de malfaiteurs de tous les bords, pourvu, qu'ils se réclament du Parti Africain pour la Solidarité la Justice

## MALI

# LE CHEMIN DE FER

(ADEMA – PASJ) ou que l'on s'avère une bonne «pompe distributrice», capable d'arroser ses maîtres, financer, à coup de dizaines, pourquoi pas, de centaines de millions de nos francs, les campagnes diverses, se servir royalement tout en sachant être suffisamment arrogant pour se faire passer pour le «chargé de mission» secrète du pouvoir en place. Dès lors, que l'on arrive à répondre à ce signalement, l'impunité la plus totale est assurée à l'auteur des pires excès dans la gestion de la chose publique.

Les dégâts de tout genre ne se sont pas fait attendre, l'entreprise qui, malgré la saignée épouvantable que les pouvoirs publics lui imposaient, avait une assise stable et un outil pouvant assurer la continuité de la production de transport sur des bases acceptables en interne, venait, quand même, de plonger vers le fond de l'abîme.

Les démarches devant redresser la situation, plutôt que de la doper, ont eu un effet dévastateur, parce que les «chargés de mission obscure», une fois nommés aux premiers rôles, non seulement découvraient la chose ferroviaire mais leur mission secrète était, selon toute vraisemblance, de mettre à genoux l'entreprise en maltraitant toutes ses ressources tout en développant une campagne de désinformation du plus large public.

En même temps, des cheminots déstabilisés par ces «nouvelles pratiques», se sont ligüés avec les milieux dirigeants de la RCFM en connexion avec des opérateurs économiques occasionnellement constitués pour enfoncer d'avantage le transport ferroviaire.

Toutes les tentatives de trouver une solution à la situation du chemin de fer, économiquement, socialement et culturellement justifiée tout en étant humainement acceptable, ont été dévoyées. La dernière sortie de M. Alpha Omar Konaré, en tant que Président de la République, a été d'approuver le choix de Me Abdoulaye Wade de procéder à la mise en concession globale de l'axe Dakar – Bamako et de l'imposer aux Maliennes et aux Maliens.

Malgré toutes les promesses électorales faites par l'actuel président de la République, il a procédé le premier octobre 2003 à la mise en concession du chemin de fer conjointement avec le Sénégal tout en donnant au repreneur la liberté de n'exploiter que le service de transport de marchandises. Quant au transport des passagers, il est laissé à un opérateur fantôme, coté Malien (la RCFM) et la SNCS (résiduel) du coté sénégalais, qui ont délégué, dans le cadre d'une convention d'exploitation, les opérations ferroviaires en la matière au repreneur.

La RCFM, dont le patrimoine a été évalué à plus de 105 milliards de francs CFA (150 millions d'euros), a été ainsi bradée à moins de 7 milliards de nos francs (10 millions d'euros), payables en sept ans.

Ce transfert de la gestion et du bénéfice de l'exploitation du chemin de fer – «concession globale» - s'est opéré dans un contexte de mépris de la loi fondamentale de la république du Mali, des intérêts, de la sécurité alimentaire, sécuritaire et sanitaire et du droit à la vie des populations sans compter leurs droits humains les plus élémen-

## MALI

# ESCLAVAGISME

taires. La mise en concession a purement et simplement reclus certaines populations à rester coincées dans leur territoire au risque d'abandonner les lieux.

Voilà comment, depuis le 01 octobre 2003, une société de droit Malien, constituée par la société canadienne de chemin de fer CANAC et la française d'opération maritime, GETMA, en partenariat avec des milieux très difficiles à identifier et à caractériser, exploite l'axe ferroviaire Dakar-Bamako, ignorant la section Bamako – Koulikoro<sup>3</sup> et les besoins de transport des populations et de l'économie locale.

A présent, voyons ce que cette opération a apporté aux différents ayants causes de l'axe ferroviaire. Il s'agit en l'occurrence :

- du personnel de la Régie du Chemin de Fer du Mali (RCFM),
- des différentes générations de cheminots retraités,
- des ayants droits (veuves et orphelins) des cheminots retraités,
- du personnel fortement diminué par un grave accident de travail et des ayants droits (veuves et orphelins) d'agents, morts à la tâche,
- des populations dont la vie est rythmée par le fonctionnement de l'axe ferroviaire,
- de l'économie populaire locale, fondement l'économie nationale,
- des opérateurs économiques.

La mise en concession et la façon dont elle a été menée ont fortement heurté les milieux les plus divers. C'est ainsi que le personnel de la RCFM a été traité selon l'arbitraire le plus grossier qui soit. De quoi s'agit-il? Tout d'abord, les autorités nationales de notre pays ont jugé bon de disposer des cheminots, de manière que ce sont leurs élus qui ont décidé de libérer ou de retenir un agent de la RCFM. Ainsi, les cheminots ont été licenciés ou repris par le concessionnaire sans leur avis. Malgré toute la pudeur, dont on peut avoir à penser ou dire certaines choses, les faits vécus par les cheminots à cette occasion, nous imposent de nous rappeler la traite négrière, quand l'esclavagiste proposait sa «funeste marchandise» au négrier qui choisissait ce qui lui convenait. Voilà ce que le gouvernement de la République du Mali a fait aux cheminots.

La chose a été interprétée selon les moyens, dont disposent les individus et les groupes. Pour certains, le concessionnaire a repris les meilleurs agents et rendu à la RCFM ceux qui ont constitué la «tare» de la société, comme a osé l'affirmer le dernier président Directeur Général de la RCFM sur les ondes d'une radio étrangère. Pour d'autres, c'est le choix de l'arbitraire qui a fait que certains sont licenciés et d'autres soumis au reprendre – parmi ceux-ci, compte le Président de la république qui, sans complexe en a fait état lors de l'une de ses nombreuses sorties. Toutefois, une chose reste constante dans cette affaire, les autorités de notre pays, de connivence avec un certain syndicat, ont abusé de leur position administrative.

A penser que la caution syndicale – qui a consisté à faire signer, par les secrétaires généraux de syndicats des travailleurs, dans des conditions obscures, un plan social – résoudrait le problème, est une faute grave dans la mesure où le choix de son employeur et de l'emploi incombe et revient à l'employé lui-même.

## **MALI**

# VEUVES ET ORPHELINS DES CHEMINOTS RETRAITES

### **DES DIFFERENTES GENERATIONS DE CHEMINOTS RETRAITES**

Dans la lettre N° 0208/MET/SG du 7 avril 2004, le ministre délégué chargé des transports, affirmant prétendument la dissolution de la RCFM, écrivait : «...S'agissant des avantages accordés aux cheminots (en activités, retraités ou déflatés) ainsi qu'aux membres de leurs familles, ils ne peuvent tirer leur fondement que de l'accord d'établissement qui liait la direction de l'ex-RCFM à ces cheminots. Etant donné que ledit accord est devenu caduc avec la dissolution de la RCFM, je ne saurais donner d'orientation en la matière ...». Cela montre le traitement dégradant et arbitraire, que les autorités ont décidé d'imposer à tous les cheminots de toutes générations, aux femmes et aux hommes qui ont dédié leurs vies au service du rail durant plus d'un siècle.

En clair, pour le gouvernement de la République, les droits des cheminots ont été accordés par une autorité publique. La réalité est que les responsables occultent le fait que les cheminots ont lutté et obtenu des droits et que ces luttes menées et gagnées ont contribué fortement à émanciper nos peuples et à libérer nos territoires de la domination coloniale. La République du Mali doit sa naissance à ces hommes et à ses femmes, mais l'inverse n'est pas exact.

### **DES AYANTS DROITS (VEUVES ET ORPHELINS) DES CHEMINOTS RETRAITES**

Les conséquences d'une telle prise de position hâtive et tendancieuse sont énormes et dévastatrices. En effet, les cheminots retraités et leurs veuves sont obligés, sans base juridique, de payer le prix du billet pour voyager par chemin de fer. Ainsi, pour toucher sa pension, le retraité, ou sa veuve, est obligé(e) de se rendre à Bamako. Les gens n'ayant pas les mêmes chances, une très grande majorité de ce public, en attendant que la bonne et grasse administration Malienne veuille bien leurs rendre leur dû, se retrouvent au siège l'Association nationale des cheminots retraités du Mali (ANCRM) à Darsalam dans les emprises du chemin de fer. Ceci pouvant, souvent leurs coûter plus de 15 à 25 jours d'attente, leurs bourses s'épuisant, ils sont exposés à la faim, la maladie, l'avitissement et la détresse humaine la plus rude.

La mensualisation des pensions aidant, les intéressés sont réduits à subir le dénuement. Par exemple, lors de la tenue du meeting général de Cocidirail, au siège du Mouvement syndical des Cheminots à Bamako, un incident fâcheux est survenu. Madame Araba Sacko, résidant à Toukoto, après avoir fait part des conditions, dans lesquelles ses consœurs et elle-même attendaient le paiement de leur pension, s'est écroulée sujette à de violentes convulsions. Dépêchée au Centre de santé de Ouolofobougou, par les soins du deuxième vice-président de Cocidirail, les examens ont très vite établi la chute extrême de glucose dans son sang. Cet état de chose est le signe précis d'une personne qui est restée très longtemps sans manger. Une perfusion prise en charge par notre camarade, a vite remis Araba sur ses pieds. Un repas réparateur a fait le reste. Le jour suivant le meeting général, quand le Président de Cocidirail est passé prendre des nouvelles de la malade à son lieu de transit, Araba avait pris congé de ses consœurs dans le but de se faire tresser. Il y a hélas beaucoup de Araba qu'il s'agit de regrouper afin de trouver une solution adaptée à leurs problèmes.

## MALI

# WOMEN AND CHILDREN OF RAILWAYS

Il est apparu que le problème dépasse le groupe qui a participé au meeting de Cocidirail. En effet, rien que sur le moment, il y avait une dizaine de femmes, pensionnées venant de Bafoulabe, Nafadji-Coura, Toukoto, Fangala et Oualia, dont le montant de la pension varie entre 10 895 et 50 465 francs CFA par mois (respectivement 16 et 76 euros). Ces ménagères, obligées d'abandonner enfants et maison, vont véritablement à l'aventure. Par exemple, une veuve qui obtient le minimum des montants ci-dessus cités, si elle réside à Toukoto, paye au titre du voyage près de 7 000 francs CFA (10 euros). Il lui reste, à ce titre,  $10\,895 - 7\,000 = 3\,895$  francs CFA (6 euros). L'autre extrême, laisse un reliquat de 43 465 francs CFA (66 euros).

Les dames en question, ayant appris les nouvelles de la mensualisation des pensions, après avoir fait le constat de la misère et des contraintes que ceci représente, sans compter la maigreur du reliquat, ont choisi d'attendre que soient réunies deux à trois mensualités pour faire le déplacement. A Bamako, elles ont connu la désillusion d'apprendre qu'elles devraient attendre que les mensualités précédentes soient remises en place parce qu'elles étaient déjà reversées. D'où là encore, une longue attente, l'essoufflement et la détresse humaine. Ainsi, même les astuces de tentative du cumul des mensualités n'ont pas pu soulager les intéressées.

Les personnes ayant subi de graves accidents de travail au service de la RCFM, aussi bien que leurs veuves et orphelins sont pris en charge par une rente viagère qui leur est versée périodiquement. Nul ne sait, en ce moment, à qui s'adresser pour réclamer ces droits. Les intéressés sont ballottés et tournent en rond entre la Direction de Transrail SA, le ministère en charge des transports, le siège de l'association des cheminots retraités, le ministère en charge du travail et leurs domiciles. Dans cette situation voyons un peu le cas des intéressés habitant une localité située le long du chemin de fer ou ailleurs.

On constate une pure et simple usurpation des droits de ces personnes, leur imposant toutes sortes de désagréments et de contraintes.

### **DES POPULATIONS DONT LA VIE EST RYTHMÉE PAR LE FONCTIONNEMENT DE L'AXE FERROVIAIRE**

Les localités situées le long de la voie ferrée ont vu leur quotidien se bouleverser fondamentalement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003. A compter de ce jour, les villages ont perdu l'unique moyen sûr de communication avec le reste du monde. Les habitants des villages riverains ou simplement de la région du chemin de fer, les femmes surtout, mènent leurs activités en s'appuyant sur la circulation des trains. La formation sanitaire n'existant pas dans chaque village, le chemin de fer est le véhicule permettant leur ralliement.

### **PROBLEMES SECURITAIRES ET SANITAIRES**

Actuellement, dans la région du chemin de fer, il n'est pas rare de vivre de véritables drames humains. La période écoulée a vu se multiplier les cas de décès de malades - adultes et enfants - qui, faute d'atteindre les centres de santé en vue de bénéficier d'un service médical, ont perdu la vie. De même, des femmes enceintes, faute de pouvoir disposer d'un train pouvant les amener vers une maternité, ont connu des souffrances intenses en plus de celles inévitables inhérentes à leur état, et hélas souvent, ont péri.

## MALI

E  
U  
O  
I  
R  
F  
A

Les populations sont tellement exposées, que n'importe quelle épidémie ferait d'énormes dégâts, le temps que, d'une part, une autorité, soit informée et, d'autre part, qu'un moyen soit trouvé pour leur porter secours. Cet état de choses est inconcevable. Car l'Etat doit remplir ses obligations régaliennes. C'est d'autant plus grave et intolérable, que ceci relève du non-respect de la personne humaine et de ses droits autant que du mépris pour les communautés en question.

### **DE L'ECONOMIE POPULAIRE LOCALE, FONDEMENT L'ECONOMIE NATIONALE**

Dans la région du chemin de fer, surtout en milieu rural, les populations, en particulier les femmes et les jeunes, assurent en connexion avec la circulation des trains les moyens qui les font vivre tout en valorisant les produits locaux.

Commençons par les produits de cueillette. Le matin, par exemple, la jeune femme Fatoumata, mère de deux enfants, auxquels elle n'a rien à donner à manger, résidant dans le village de Fangala, pourquoi pas de Tintiba. Elle va à 150 ou 200 mètres, peu importe à quelle distance, de sa case. Elle récolte du jujube ; au passage du premier train à passagers, elle vend sa récolte, achète une mesure de riz chez l'étalagiste du village, rentre chez elle et fait à manger pour sa progéniture.

Une fois, ce sont des jujubes, une autre fois, des éventails qu'elle a confectionnés, ou du poisson qu'elle a pris à crédit chez le pêcheur le temps de le frire et de le vendre aux passagers des trains du jour. De la sorte, elle gagne sa vie, prend en charge ses enfants et, pourquoi pas, un vieux parent sans rien demander personne, même à son mari si elle en a un.

A mesure que leurs activités durent, et marchent, elles créent des refuges, des économies pour les temps difficiles et les événements sociaux. Ce qui peut prendre la forme d'un poulailler, d'une ou quelques brebis, cabris ou d'une génisse.

L'arrivée des structures de la micro-finance dans les villages avait amené certaines personnes à contracter des emprunts afin de disposer d'une surface financière pouvant assurer une activité plus intéressante en terme d'échelle et de marge. Ce qui, dans une mesure acceptable avait commencé à porter ses premiers fruits.

La fermeture des gares a arrêté le projet de vie de toutes ces braves femmes et de nombreux hommes. La production de certains produits ont purement et simplement péri. Par exemple, dans le village de Fangala, en plus de l'abondance du poisson d'eau douce de très bonne qualité, les femmes exploitent le rônier et ses produits dérivés que sont la fibre de branche de rônier, utilisée sous forme d'éponge de toilette ou de lavage des ustensiles de cuisine et le «sébénikou» autrement appelé «dissi» - sorte d'amande que la noix de rônier produit quand elle commence à germer. Sur ces produits des générations entières ont vécu, se sont élevées et ont élevé leurs descendances de manière digne et indépendante.

Des cas semblables à ceux de la communauté de Fangala sont très nombreux sur la ligne de chemin de fer et à quarante kilomètres et plus loin de l'axe, dans l'hinterland. Mais ce qui est très fort, c'est que l'acte de la mise en concession tel que réalisé, dans le cas qui nous concerne, aura volé aux femmes leur espérance de voir leurs condi-

## MALI

E  
L  
O  
I  
R  
F  
A

tions s'améliorer avec elles-mêmes comme actrices actives engagées, les réduisant à l'état le plus bas, à subir le quotidien. De la même manière, les enfants, qui dans les conditions précédant les événements de 1<sup>o</sup> octobre 2003, auraient grandi dans des conditions permettant leur scolarisation et leur éducation dans un cadre humainement acceptable, voient, impuissants, leur avenir voler en fumée, leur destin volé.

En outre, les produits agricoles, pour atteindre les marchés de consommation, reviennent actuellement plus cher et suivent un très long trajet, obligeant les propriétaires à subir des conditions moins intéressantes dans les échanges.

Pour ce qui est des fruits et légumes, leurs marchés se trouvent plus à l'Ouest au-delà de Kita. En effet, une bonne partie de ces produits ont pourri faute de moyen de les acheminer sur les marchés. Voilà pourquoi, sur les marchés locaux, ils n'ont pas de valeur dans la mesure où les quantités, fournies dépassent quelquefois les besoins de la demande.

Ainsi, la campagne actuelle de mangues est caractérisée par la perte sèche des producteurs, le niveau élevé des risques des intermédiaires qui ne se retrouvent pas et la non-satisfaction des besoins des consommateurs des régions Ouest de notre pays et des pays limitrophes. De la même manière, notre commerce extérieur perd une partie importante de ses opportunités.

Dans la zone de forte et bonne production de mangues et autres fruits et légumes, qu'est le cercle de Kati, la campagne actuelle voit la mévente des fruits. Les producteurs les plus anciens ne se rappellent pas avoir connu de telles difficultés d'écoulement de leurs fruits. En ce moment, sur le marché de Kati, rien que les jours ordinaires, autres que les jours de foire, où l'offre est réputée complète, les variétés de mangues les plus prisées sont vendues par quatre fruits – plus de 3 kg – pour cinquante francs CFA (8 centimes d'euro). A la même période, les autres années, les mêmes produits valaient au moins trois ou quatre fois plus. Il se fait que les planteurs réfléchissent de la manière suivante : on aménage un verger d'arbres fruitiers afin de prévoir des ressources pour les périodes difficiles de la vie et créer la base matérielle et financière du décollage du clan familial. Ainsi, les ressources que le verger apporte au clan sont attendues comme moyens de sa sécurisation. Dans les périodes graves comme cette année, le clan, dans son ensemble, est exposé à toutes sortes de risques et au renvoi à plus tard, une autre année, des projets de la famille en termes de voyage, de mariage, d'investissements productifs et de formation.

Les petits métiers tels que :

- les pousseurs de petits chariots deux roues communément appelés pousse-pousse,
- les porteurs qui sont en même temps des pousseurs de pousse-pousse,
- les vendeuses d'eau fraîche, de jus de fruits locaux,
- les intermédiaires de la valorisation des fruits et légumes et des produits de cueillette,

se sont retrouvés désœuvrés, désorientés au point qu'ils ont été obligés de quitter les lieux ou de se reconvertir sans être certains de ne pas changer encore une fois, deux fois, de métier. C'est ainsi que les pêcheurs de Fangala, non pas parce que le poisson se fait rare mais parce qu'on ne peut plus le vendre, ont en partie quitté les lieux ou se sont convertis en bûcherons. C'est le cas des bouchers de Négala et de Nafadjicoura qui se sont mués en cultivateurs.

## MALI

E  
U  
O  
I  
R  
F  
A

### DES OPERATEURS ECONOMIQUES

Deux catégories d'opérateurs existent, ceux qui ont le plus de moyens et ceux qui sont dans la précarité et font avec. Ceux qui, par leur position, peuvent se lier les services des intermédiaires et auxiliaires du transport comme les transitaires et autres groupeurs ont tendance à apprécier le service du repreneur de façon hâtive.

Mais de plus en plus la réalité se fait jour et le service apparaît de plus en plus de qualité douteuse : les délais de transport, l'intégrité des cargaisons, sont de plus en plus l'objet de litiges et réclamations.

Les moins nantis des opérateurs traînent des semaines voire des mois sans disposer de moyens pour charger leurs marchandises. Après les avoir chargées, ils peuvent attendre autant, sinon plus longtemps, pour les acheminer.

La mise en concession a conduit à une très importante saignée des ressources nationales. En effet, il n'existe pas de structure fonctionnelle de suivi de l'utilisation fait du patrimoine de la RCFM alors qu'il est bien connu que cet énorme potentiel est en exploitation effective dans un environnement mal maîtrisé. Les baux commerciaux, en la matière, sont mal gérés.

Cet état de choses rend, par exemple, les villes et villages de la Région de Kayes pauvres en produits de consommation courante, provoquant une situation de renchérissement de la vie quotidienne et l'appauvrissement progressif des individus et des communautés. La situation est telle que les produits de la zone restent sur les bras tout en perdant leur valeur, au moment où les besoins en denrées et de biens provenant d'ailleurs sont satisfaits et à satisfaire. Voilà la source certaine de l'essoufflement des individus, des familles, des communautés et de la Nation dans son ensemble.

#### Notes :

- 1) En 1947, une grève des cheminots éclate et va durer plusieurs mois afin d'obtenir les mêmes droits que les cheminots français.
- 2) Fleuve formant la frontière entre le nord du Mali et le Sénégal
- 3) à 120 km à l'est de Bamako.

## MALI

# COCIDIRAIL

Tiécoura Traoré a été licencié. Ce licenciement arbitraire et illégal est l'aboutissement d'une série de sanctions, non pour erreur ou faute professionnelle du Dr Traoré, mais pour ses opinions et son activité à la tête du Collectif Citoyen pour la Restitution et le Développement Intégré du Rail (Cocidirail) et au sein du Syndicat Sytrail.

La série de sanctions pour délit d'opinion a commencé par une relégation de Monsieur Traoré dans des fonctions subalternes n'ayant rien à voir avec sa qualification, un silence systématique de longue durée face à ses nombreuses demandes d'explications à ses supérieurs. C'est la veille des travaux de la commission paritaire pour l'élaboration du nouvel accord d'établissement de Transrail que le Dr Traoré se voit intimer l'ordre de choisir entre le syndicat Sytrail et le Cocidirail, puis il fait l'objet de tentatives d'exclusion du syndicat de la part de ses supérieurs. Devant leur échec, il est menacé oralement, dès le 9 septembre 2004, de licenciement avant de recevoir, par la suite, une lettre de « mise en demeure » de « cesser sans délai ses activités dans le Cocidirail ».

20 jours après, il reçoit une lettre de suspension qui affirme qu'il « ne pourra prétendre au paiement d'aucun salaire, ni primes, ni indemnités ». L'acharnement à nuire au Dr Traoré prenait la tournure d'un licenciement illégal qui fait fi de tous les droits.

Une semaine après, la direction de Transrail prononce son licenciement avec pour motif « manque de loyauté vis-à-vis de Transrail s.a. et intention délibérée de nuire à la société »

Ceci fait suite aux manifestations célébrant le premier anniversaire de Cocidirail, les 31 août, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 septembre 2004, qui ont démontré que le travail réalisé par le collectif portait ses fruits et rencontrait un écho devenu trop gênant pour les pouvoirs en place ...

Le Cocidirail estime qu'il s'agit d'une atteinte intolérable aux droits syndicaux et citoyens acquis dans ce pays.

## MAROC

### « PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN »

Ce texte a été transmis pour la revue internationale de la fédération SUD-rail par Lucile Daumas d'ATTAC Maroc. Il traite de la question des privatisations dans le cadre du Partenariat euro méditerranéen.

Le partenariat euro-méditerranéen, initié en 1995 entre l'Union européenne (UE) et les pays des rives sud et est de la Méditerranée, se présente comme un rapport d'aide de l'UE aux pays du Sud et Est de la Méditerranée, l'UE répondant aux besoins exprimés par ses partenaires méridionaux afin d'appuyer leur développement. En échange, elle se contenterait de quelques demandes en matière de contrôle de la pression migratoire et de coopération sécuritaire !

#### CE QU'EN RETIRE L'EUROPE

Pas un mot n'est dit sur les bénéfices qu'attend l'Europe du Partenariat euro-méditerranéen. Cette vision qui voudrait faire croire à l'absolu altruisme de l'Union européenne est pourtant totalement démentie par les faits.

#### DEUX EXEMPLES SUFFISENT À LE DEMONSTRER

La balance commerciale a toujours été excédentaire, en faveur de l'UE. Et cet excédent s'accroît : il est passé de 6,9 milliards d'euros en 1990 à 13,1 milliards d'euros en 2002, avec des pointes de 21 à 25 milliards d'euros dans les années 1996-2000. Le solde des transferts de devises entre les pays du Sud et de l'Est méditerranéen d'une part et l'UE d'autre part est négatif. Eric Toussaint du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde) a fait les comptes <sup>1</sup> : de 1983 à 2001, le solde des transferts de devises a été de - 90 milliards de dollars, en défaveur du Sud. Pour la seule année 2001 et l'Afrique du Nord uniquement, le déficit est de 8 milliards de dollars.

Voilà qui permet de relativiser grandement l'altruisme de l'UE dans son projet de partenariat. Cet altruisme est aussi démenti par les textes : selon les habitudes instaurées par la Banque mondiale et le FMI, l'accès aux prêts et dons de l'UE est soumis à deux conditions <sup>2</sup> :

- « Le pays concerné doit entreprendre un programme de réformes agréées par les Institutions de Bretton Woods », c'est-à-dire le FMI et la Banque mondiale,
- « Il est tenu compte de la situation économique du pays au niveau macroéconomique et des réformes sectorielles entreprises en vue de la création d'une Zone de Libre Echange ».

Pour avoir accès à l'aide européenne, il faut donc entreprendre les dérégulations nécessaires au libre-échange (qui constitue le pivot du partenariat), être bon payeur de sa dette et réaliser les équilibres macro-économiques imposés quel qu'en soit le prix social.

#### LA « TRANSITION ECONOMIQUE »

Les axes de cet « appui à la transition économique » offert par l'UE sont les suivants: libéralisation des échanges commerciaux conformément aux règles de l'OMC et instauration d'une zone de libre échange :

- priorité donnée aux activités tournées vers l'exportation,

## MAROC

E  
U  
O  
I  
R  
F  
A

- libéralisation des marchés publics,
  - libéralisation des mouvements de capitaux,
  - élimination des monopoles publics et privatisation des entreprises nationales....
- Bref, libéralisme à tous les étages.

Et il est frappant qu'aucun argumentaire ne soit avancé pour justifier la nécessité de ces options. Le credo libéral ne s'embarrasse pas de justification. De même, aucun argument n'explique par quel miracle les mêmes politiques sont bonnes pour l'ensemble des pays de la zone, quels que soient leur histoire, leur niveau de développement et d'industrialisation ou leur situation sociale. Malgré tous les indicateurs négatifs et toutes les expériences dramatiques qu'elles ont entraînées dans le monde, elles sont déclarées bonnes pour le développement et mises en place avec la complicité des Etats de la région.

### LE PARTENARIAT ET LES PRIVATISATIONS <sup>3</sup>

Le processus de privatisations au Maroc n'a pas commencé avec le Partenariat euro méditerranéen mais avec les Plans d'ajustement structurels (PAS). Lancé en 1988 par le Roi Hassan II, le PAS devait concerner au départ un nombre précis d'entreprises dans un laps de temps délimité, la date butoir étant fixée à 1995. Deux grosses entités ont été privatisées au cours de cette période : la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et l'unique raffinerie de pétrole du pays, la SAMIR.

A partir de 1999, (au moment même du lancement du Partenariat euro-méditerranéen), le gouvernement d'alternance dirigé par Abderrahman Youssoufi, secrétaire général de l'Union des Forces Socialistes et Populaires, institue le principe des privatisations comme axe stratégique et durable du développement économique du Maroc. Plus de date butoir, plus de liste limitative : tout ce qui pourra être privatisé le sera, si l'on trouve acheteur. Les télécommunications (Vivendi Universal est devenu l'actionnaire majoritaire de Maroc Telecom), l'eau, l'électricité...<sup>4</sup> tout est privatisable. On parle même de privatiser l'Office chérifien des phosphates (seule matière première dont le Maroc est premier exportateur mondial !). Aujourd'hui, c'est toujours le même ministre de l'Economie et de la privatisation, le « socialiste » Oualalou qui prépare la privatisation des secteurs des transports et de l'énergie, qui intéressent au plus haut point l'UE et ses Etats membres.

Ainsi dans le secteur des transports, pour nous en tenir à ce seul exemple, le projet est de procéder à la privatisation et mise en concession de tous les réseaux : transport ferroviaire, routier, maritime, aérien et de mettre fin au monopole public sur chacun de ces secteurs <sup>5</sup>.

Pourtant le document de stratégie du partenariat euromed, dans le chapitre « Risques », note que l'ampleur des secteurs impliqués et le nombre des intervenants pourraient compliquer le processus de réforme et conclut : « une qualité insuffisante des plans d'accompagnement sociaux pourrait être source d'opposition aux réformes en raison de la gravité de la situation de l'emploi au Maroc »<sup>6</sup>. Pourtant, rien n'est dit sur ces plans d'accompagnement sociaux ! En revanche, une étroite coopération entre les différents bailleurs de fonds, la BEI et la Banque mondiale, est prévue. Le programme MEDA <sup>7</sup> prévoit l'affectation de 66 millions d'euros au programme de réformes du secteur des transports auxquels il faut ajouter les prêts de la BEI pour la mise à niveau des entreprises avant privatisation.

## MAROC

E  
U  
O  
I  
R  
A  
F  
A

C'est un processus maintenant bien rôdé: on remet à flot les entreprises publiques que des années de bureaucratie, de corruption, de vol et de mauvaise gestion ont rendu obsolètes et non performantes. Et lorsque l'entreprise est en bon état de marche, elle passe au secteur privé qui miraculeusement parvient à dégager des bénéfices rapides et substantiels !

Et ce pour le plus grand profit des multinationales et aussi de ces mêmes familles qui, à la tête de l'administration marocaine depuis l'indépendance, se sont accaparé la gestion des entreprises publiques et en ont dilapidé les potentialités à leur profit personnel : elles vont maintenant racheter à bas prix certaines de ces entreprises remises à flot avec l'argent des contribuables européens et marocains.

### **LE CITOYEN MAROCAIN EST QUATRE FOIS PERDANT**

Une société qui faisait partie du patrimoine national, SON patrimoine, passe aux mains d'entrepreneurs privés, marocains ou étrangers. Et les montants de la vente (rarement réinvestis en investissements de base) permettent dans le meilleur des cas de boucler le budget de fonctionnement de l'Etat pour quelques mois.

Les bénéfices de ces entreprises constituent un manque à gagner pour les futurs budgets de l'Etat.

La privatisation s'accompagne d'une restructuration qui fonctionne selon la logique de l'économiquement utile et non du socialement utile : il n'y a plus de péréquation entre secteurs rentables et secteurs non rentables. Ainsi la privatisation de la CTM, première compagnie de transport routier de passagers, a été aussitôt suivie de la suppression de lignes considérées comme peu rentables, qui pourtant désenclavaient des régions éloignées des centres urbains.

Elle s'accompagne aussi de compressions des personnels et de la précarisation de leurs statuts.

Seul sera durable le service de la dette contractée pour financer la remise à flot des entreprises.

En outre, les privatisations drainent la majorité des investissements, nationaux ou extérieurs. Très peu d'investissements sont affectés à des projets nouveaux ou à des dépenses d'infrastructures. Du coup, le budget de l'Etat fait le yoyo : les mauvaises années, les flux d'investissements directs extérieurs (IDE) plafonnent entre 400 et 500 millions d'euros alors qu'ils peuvent atteindre de 1 à 3 milliards les années de grande braderie du patrimoine.

1) Intervention d'Eric Toussaint lors du Forum Civil euro-méditerranéen de Valence 2002. Atelier D'autres relations euro-méditerranéennes sont possibles.

2) Journal Officiel des Communautés européennes du 12-12-2000

3) Il ne sera question ici que du seul exemple marocain, mais il est clair que, par le biais du partenariat euro méditerranéen qui vient se surimposer aux pressions de la Banque mondiale et du FMI, ce sont sensiblement les mêmes politiques qui sont à l'œuvre dans l'ensemble des pays sud-méditerranéens

4) Précisons que la part des investissements français se situe autour de 51,7 % (1997-2001) parmi lesquels Vivendi, la Lyonnaise des eaux et Bouygues se taillent la part du lion.

5) Il s'agit l'ONT (Office National des Transports), ONCF (Office National des Chemins de fer), COMANAV (Compagnie Marocaine de Navigation), RAM (Royal Air Maroc).

6) Partenariat euromed. Maroc. Document de stratégie 2002-2006 & programme indicatif national 2002-2004. Union Européenne, 6 décembre 2001.

7) Le programme MEDA est le volet financier du partenariat euro méditerranéen

## PALESTINE

# MISSIONS SYNDICALES SOLIDAIRES EN PALESTINE

*L'Union syndicale Solidaires s'est prononcée pour le droit des peuples palestinien et israélien, à disposer chacun d'un Etat aux frontières reconnues et garanties sur la base des résolutions internationales. Le peuple palestinien est maintenu dans une situation de domination politique, économique et militaire par le gouvernement israélien. La construction du mur qui se poursuit, malgré la condamnation de la communauté internationale, aggrave cette situation.*

*L'Union syndicale Solidaires s'est engagée dans l'organisation de missions syndicales de solidarité avec le peuple palestinien pour tisser des liens concrets avec les travailleurs qui résistent dans des conditions très difficiles. Nous publions une contribution relatant cette expérience.*

En octobre-novembre 2005, trois groupes de militants Solidaires se sont succédé en Cisjordanie, pour rencontrer des syndicalistes palestiniens. L'objectif était de construire avec eux une coopération susceptible de les soutenir, d'une part dans leur lutte de libération contre l'occupant israélien, d'autre part dans leur combat pour la conquête de droits sociaux et d'émancipation vis-à-vis des partis qui mettent le syndicalisme palestinien sous tutelle.

Une mission en Palestine a quelque chose d'unique : il s'agit de pénétrer au cœur du pays qui n'existe pas puisqu'il n'a pas de frontières reconnues, d'aller donc à la rencontre de gens qui, tout en étant "chez eux", n'ont pas de pays et sont, jour après jour, un peu plus spoliés, chassés, enfermés, prisonniers sur les terres où ils ont toujours vécu.

Le premier contact est toujours un choc : entrer dans les Territoires occupés par Bethlehém et son Mur de séparation, c'est entrer dans le monde des damnés de la terre. Passer le check-point, désormais ultra-moderne et qui érige son arrogance comme une preuve définitive de l'écrasement d'un peuple, une frontière étanche derrière laquelle ceux qui vivent ne sont déjà plus tout à fait des vivants, c'est se sentir entrer dans la nasse, dans l'antichambre de la nasse.

Au-delà du Mur et du check-point en effet, côté Bethlehém, il n'y a plus personne sur plusieurs centaines de mètres : immeubles aux vitres crevées et maisons vandalisées ont été vidés de leurs habitants, au moment du siège des villes palestiniennes par les chars israéliens en 2002, ou progressivement, au fur et à mesure des travaux de construction du Mur. Ceux qui n'ont pas été chassés sont partis d'eux-mêmes, trop exposés qu'ils étaient aux tirs des soldats, à la tension permanente qui règne dans cette zone-limite du ghetto.

## PALESTINE

### **BETHLEHEM REPREND VIE DOUCEMENT AU BOUT DE CETTE DESOLATION**

Bethlehem-Hébron, c'est la région que les syndicats Solidaires ont choisie pour nouer des liens de coopération avec des travailleurs palestiniens.

La chaleur de leur accueil et l'animation de leur ville fait un contraste saisissant avec la hideur glacée de l'occupation. Sans cette chaleur de toutes les portes ouvertes, rester dans la Palestine réduite en miettes, ces territoires ceinturés de colonies, de routes d'apartheid, de haies de barbelés, de postes militaires, serait tout simplement intenable.

Octobre, c'est le mois du ramadan pour les musulmans, une période où accéder à l'Esplanade des mosquées de Jérusalem (Al Aqsa) est un enjeu primordial pour nombre de Palestiniens, qui ne renoncent pas à leur capitale. L'armée cherche à verrouiller les accès, encore plus contrôlés que d'habitude.

Le vendredi, des flots de pèlerins sont refoulés aux check-points qui coupent Hébron et Bethlehem de Jérusalem. Pas question de passer plus que les autres jours, tous les autres jours depuis les "accords d'Oslo".

Jérusalem, ville interdite.

La souffrance, l'humiliation, l'obstination aussi, se lisent sur les visages. La colère contenue. Ils ne céderont pas à la provocation de l'occupant.

Le samedi, les étudiants du sud de la Cisjordanie n'iront pas à l'Université d'Abu Dis : route coupée, couvre-feu.

Le soir, les habitants palestiniens de Jérusalem eux-mêmes seront bloqués à l'entrée nord de leur ville, côté Ramallah, par une meute de soldats armés jusqu'aux dents, qui ont déroulé des barbelés en travers de la route et éructent leur haine en renvoyant les Palestiniens "chez eux, à Ramallah !"

Il faudra attendre une heure, au sein de la foule qui grossit à chaque minute, et qui observe un calme extraordinaire, pour qu'enfin, après que des Israéliens eurent parlementé avec l'autorité militaire, la voie soit réouverte.

### **SCENES DE "PAYS" EN ETAT DE SIEGE, ETAT DE GUERRE**

En France et en Europe, pendant ce temps, on glose sur le "processus de paix", la "feuille de route", la volonté du gouvernement israélien de trouver une solution au conflit...

Un tel contexte, on l'aura pressenti, induit une situation économique et sociale catastrophique, - et comment pourrait-il en être autrement lorsque tout ce qui est palestinien, individus, outil de production, biens de consommation, est interdit de circuler, voire détruit ?

C'est pourtant dans ce contexte que vivent et travaillent les syndicalistes et militants de comités que nous avons rencontrés au cours des missions syndicales Solidaires. SUD Santé-Sociaux a pu entrer en contact avec plusieurs syndicats hospitaliers de Bethlehem, le syndicat des Travailleurs sociaux et Psychologues, et un comité de travailleurs, indépendant de la centrale syndicale PGFTU (Palestinian General Federation of Trade Unions).

## PALESTINE

SUD Education et SUD FPA (Formation Professionnelle des Adultes), de leur côté, ont cherché à tisser des liens avec des enseignants du secteur public (écoles sous administration de l'Autorité palestinienne) et du secteur privé (très nombreuses écoles chrétiennes, évidemment, dans la ville qui a vu naître le petit Jésus !). Les chrétiens ne sont plus que 3% en Palestine aujourd'hui, contre 20% avant la seconde Intifada. Mais les écoles confessionnelles ne sont pas sectaires, l'argent n'ayant pas d'autre religion que lui-même. Les études y sont réputées meilleures, ne serait-ce que parce que les élèves y sont beaucoup moins nombreux que dans le secteur public ou les écoles de l'UNRWA (les enfants des camps de réfugiés sont scolarisés par l'ONU, 40 à 50 par classe, avec une tournée le matin et une l'après-midi pour absorber la masse croissante des enfants). Cette réputation, paradoxalement, n'empêche pas les élèves du secteur public de mieux réussir aux examens que leurs camarades du privé. Explication avancée par les profs (pour qui la priorité est d'abord la lutte pour que leurs salaires soient payés) : les enfants du peuple le plus pauvre, souvent d'origine rurale, travaillent beaucoup plus que ceux des classes plus aisées, citadines, pour pouvoir accéder aux études supérieures (50% des jeunes y parviennent) et à l'espoir d'une vie meilleure.

Sans diplôme universitaire, les étudiants de Beit Fajjar (commune proche de Bethlehem, enfermée derrière une barrière de "sécurité" pour protéger la colonie construite aux portes du village) nous le confirmeront, aucune chance de se sortir de la misère : leur comité se bat pour trouver des fonds et acheter les manuels indispensables à leurs études (très chers, en moyenne 20 euros pièce, quand le salaire moyen d'un prof par exemple est de 300 à 400 euros). Ce comité d'étudiants a commencé à constituer une bibliothèque mutuelle. Il aide aussi des étudiantes à vivre sur le lieu de leurs études, car avec les check-points, les routes bouclées, les voies détournées à emprunter, les tracasseries incessantes des soldats, les familles hésitent à laisser leurs filles sur les routes.

La mission Solidaires a souhaité soutenir ces étudiants en remettant au trésorier du comité une première et modeste donation. Il nous semble important en effet d'apporter une aide matérielle à de telles initiatives d'auto-organisation, alors même que le syndicalisme étudiant "officiel" est totalement occupé par les luttes de pouvoir entre partis politiques à l'intérieur des universités.

Les étudiants nous ont aussi fait part de leur difficulté à trouver des formations de 3ème cycle en Palestine même, ce qui les oblige à chercher des inscriptions dans des universités étrangères, impossibles sans les moyens de subsistance correspondants. Ils ont donc aussi besoin de soutiens dans ce domaine, parrainages, bourses d'études, jumelages.

Les enseignants du secondaire, tant public (qui a les plus bas salaires) que privé, ont décrit leurs conditions de travail, les longues grèves pour obtenir d'être seulement payés des salaires dus, ou d'encaisser enfin les augmentations promises par l'Autorité depuis 2 ans. Mais comme les syndicats enseignants, affiliés au très bureaucraté PGFTU, ne fédèrent pas les luttes, celles-ci n'aboutissent qu'à de maigres résultats.

Il en va de même dans l'interprofessionnel : chaque secteur se battant isolément, les

## PALESTINE

grèves ont beau se multiplier (plusieurs mois en 2005 dans l'éducation publique, dans les services gérés par l'UNRWA, dans la santé), s'étendre à toute la Cisjordanie et Gaza, les salariés n'obtiennent souvent rien sur leurs revendications. Il arrive même que les salaires baissent !

### **LE TAUX DE CHÔMAGE, ENTRE 40 ET 70% SELON LES ZONES, FAIT LE RESTE**

Ainsi, il n'est pas simple, pour les travailleurs palestiniens, de se doter des outils nécessaires à leurs luttes : comités ou syndicats indépendants, reconnus comme tels et fédérés à l'échelle de tous les Territoires, capables d'organiser la solidarité interpro. Les partis au pouvoir jusqu'ici, Fatah en tête, avaient cette particularité d'incarner la Résistance historique palestinienne, en même temps que d'être le "gouvernement" décidant des salaires et des emplois publics. Leur influence sur les structures sociales ne laissait que peu d'espace aux travailleurs, aux étudiants et aux femmes pour s'organiser hors de leur contrôle. Avec la nouvelle donne politique issue des législatives, qui a donné la majorité parlementaire au Hamas (après que celui-ci eut conquis une grande part des municipalités), les luttes d'influence risquent d'être âpres pour conquérir ou reconquérir des positions.

Cependant, certains syndicats ont commencé à se construire indépendamment des partis. Celui des travailleurs municipaux de Bethlehem, rejoint par ceux des dix communes riveraines, échappe à la tutelle du syndicat officiel PGFTU, et mène depuis plusieurs années des luttes dures pour faire avancer les droits des salariés et s'imposer face à l'employeur (maire Fatah, qui ne peut agir sans le Hamas). Fonctionnement démocratique à la base, représentants élus, indépendance financière, reconnaissance comme organisation représentative, début de structuration en comité intercommunal, c'est un pas très important que les travailleurs municipaux du district de Bethlehem ont franchi.

Pour résister aux pressions et se renforcer, les syndicats et comités indépendants ont besoin du soutien des organisations qui, à l'extérieur, luttent elles aussi pour défendre les droits des travailleurs, contre le capitalisme et toutes les formes d'oppression.

Les missions syndicales Solidaires en Palestine, qui comprenaient aussi des militants de SUD-PTT et SUD-Sonacotra, et qui ont ponctuellement participé à la cueillette des olives avec les paysans d'Hébron (lorsque l'armée permettait l'accès aux terres annexées de facto par les colonies), continueront à soutenir les syndicats, comités ou militants qui luttent pour que les travailleurs palestiniens se libèrent du joug colonial et conquièrent des droits sociaux.

Pour toute demande concernant les prochaines missions syndicales Solidaires-Palestine, contacter Solidaires localement



## PRÉSENTATION DE NOTRE UNION SYNDICALE

**L'Union syndicale Solidaires**, constituée à partir de dix syndicats autonomes, non-confédérés, regroupe actuellement trente-neuf fédérations ou syndicats nationaux. Elle est présente dans près de quatre-vingt départements à travers des structures interprofessionnelles locales.

Les syndicats membres appartiennent à des secteurs professionnels très divers, relevant aussi bien du secteur public que du secteur privé : aérien, banques et finances, culture, éducation, énergie, industrie, métallurgie, Poste et télécommunication, rail, recherche, santé... Aujourd'hui, **Solidaires** est la première organisation syndicale dans un certain nombre d'établissements, d'entreprises, de services, d'administrations, de ministères...

Cette union interprofessionnelle, qui compte actuellement près de 90 000 adhérents, met en œuvre un fonctionnement original basé sur la recherche constante de ce qui unit plutôt que de ce qui divise. Il s'agit de mieux s'organiser pour mieux agir ensemble et éviter les phénomènes d'institutionnalisation, de délégation de pouvoir, d'experts, de superstructures que connaissent trop souvent les grandes confédérations. C'est une autre façon de vivre les structures interprofessionnelles. En ce sens, nous avons l'ambition de contribuer à répondre à la crise du syndicalisme et de participer à sa rénovation pour redonner aux salariés le goût de l'action collective.

Des clivages importants existent dans le mouvement syndical français. **Solidaires** entend mettre en œuvre un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salariés et transformation de la société. Un syndicalisme de lutte pour la construction de réels rapports de forces pour contrer les politiques libérales. Un syndicalisme de lutte pour la mise en œuvre de projets alternatifs favorables aux salariés, chômeurs, précaires, pauvres...

Aujourd'hui, il s'agit de créer des conditions d'actions efficaces pour imposer d'autres choix économiques et sociaux. Pour nous, défendre efficacement les travailleurs, c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence. Agir localement contre les décisions patronales ou gouvernementales ne peut suffire si dans le même temps rien n'est fait pour s'attaquer aux causes premières qui font que ces décisions sont prises. Notre union syndicale essaye de développer une stratégie et une pratique syndicales, au niveau professionnel comme au niveau interprofessionnel, permettant aux salariés de mieux faire le lien entre ce qu'ils vivent sur leurs lieux de travail et une mondialisation libérale et financière en marche d'un bout à l'autre de la planète. C'est pourquoi notre syndicalisme ne s'ar-

rête pas à la porte des lieux de travail et s'inscrit pleinement dans un mouvement alter-mondialiste dont l'importance et l'impact ont déjà permis d'ouvrir des brèches dans l'idéologie libérale

Afin de participer à la construction d'un pôle social alternatif qui puisse être efficace contre le libéralisme, Solidaires favorise l'unité d'action et les convergences avec toutes les forces syndicales qui s'opposent à celui-ci et poursuit un travail « en réseau » avec les associations et mouvements citoyens impliqués dans ce même combat. A ce titre, Solidaires est parmi les membres fondateurs d'ATTAC, participe à la Coordination de la marche mondiale des femmes, est engagé dans le réseau des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, s'investit pleinement dans des initiatives tels les Forum sociaux...

Ce site est pour nous l'occasion de réaffirmer notre identité et de présenter une démarche et des exigences dans lesquelles, nous l'espérons, se reconnaîtront et souhaiteront également s'engager toutes celles et tous ceux qui sont à la recherche d'un outil syndical interprofessionnel différent.

Pour en savoir plus, consulter le site [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)